

miliboo

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 295 940,00 euros
Siège social : Parc Altaïs 17 Rue Mira 74 650 Chavanod
482 930 278 R.C.S Annecy



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a enregistré le présent document de base le 16 novembre 2015 sous le numéro I.15-079. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés par l'AMF.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.miliboo-bourse.com).

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1 Responsable du document de base.....	9
1.2 Attestation de la personne responsable	9
1.3 Responsable de l'information financière	9
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	10
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3 Commissaires aux comptes ayant démissionné	10
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	11
4. FACTEURS DE RISQUES	13
4.1 Risques liés aux marchés sur lesquels intervient la Société et à la mise en œuvre de sa stratégie ...	15
4.1.1 Risques liés à l'identification des tendances	15
4.1.2 Risques liés aux fournisseurs	15
4.1.3 Risques liés à la gestion des stocks	16
4.1.4 Risques liés aux clients	17
4.1.5 Risques liés à la qualité, la conformité et la sécurité des produits	18
4.1.6 Risques liés au transport, à la logistique et au marketing digital	19
4.1.7 Risques de fraude, vol et corruption.....	20
4.1.8 Risques liés aux sites internet, aux places de marchés et aux systèmes informatiques ...	20
4.1.9 Risques liés aux Ressources Humaines.....	22
4.1.10 Risques liés au marché et à la concurrence	22
4.1.11 Risques de notoriété	23
4.2 Risques juridiques et réglementaires.....	24
4.2.1 Evolutions législatives ou réglementaires	24
4.2.2 Risques liés au droit de propriété intellectuelle	24
4.2.3 Risques fiscaux et douaniers	26
4.2.4 Risques liés à l'implantation géographique	27
4.2.5 Risques liés aux litiges	27
4.3 Risques industriels et environnementaux.....	27
4.4 Assurances et couverture des risques.....	27
4.5 Risques financiers	31
4.5.1 Risques liés aux pertes historiques.....	31
4.5.2 Risques de liquidité	31
4.5.3 Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche	32
4.5.4 Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques	32
4.5.5 Risque de change.....	33
4.5.6 Risque de crédit et risque de contrepartie	33
4.5.7 Risques liés aux taux d'intérêts.....	33
4.5.8 Risques sur actions et autres instruments financiers	33
4.5.9 Risque de dilution.....	33
4.5.10 Risques pays.....	33
4.5.11 Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels	34
4.5.12 Engagements hors bilan	34
4.5.13 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe	35
4.5.14 Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société.....	35

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	36
5.1 Histoire et évolution de la Société	36
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	36
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	36
5.1.3 Date de constitution et durée.....	36
5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	36
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société	36
5.2 Investissements	37
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	37
5.2.2 Principaux investissements en cours	37
5.2.3 Principaux investissements futurs	37
6. APERCU DES ACTIVITES	38
6.1 Introduction.....	38
6.1.1 Un positionnement original dans la conception et la vente de meubles.....	38
6.1.2 Dates clés.....	38
6.1.3 Les atouts de la Société	39
6.2 Présentation de l'activité	40
6.2.1 Concepteur et distributeur de meubles	40
6.2.2 Miliboo, historiquement un pure player de la vente de meubles par Internet.....	46
6.2.3 Milibootik : une nouvelle expérience d'achat en boutique lancée en octobre 2014	48
6.2.4 Le client au cœur de la stratégie.....	51
6.3 Présentation de l'organisation et des performances de la Société.....	53
6.3.1 Les équipes.....	53
6.3.2 La couverture géographique.....	55
6.3.3 Une activité en forte hausse	57
6.3.4 Des dépenses maîtrisées	58
6.4 L'environnement de marché	61
6.4.1 Le marché du meuble en France : premiers signes de reprise en 2015 après 3 années difficiles.....	61
6.4.2 Le e-commerce en France : un succès qui ne se dément pas	63
6.4.3 Les marchés étrangers	71
7. ORGANIGRAMME	73
7.1 Organigramme juridique	73
7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires	73
7.3 Principaux flux intra-groupe	74
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT	75
8.1 Descriptif des propriétés immobilières	75
8.2 Questions environnementales	75
9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	76
9.1 Présentation générale	76
9.1.1 Introduction	76
9.1.2 Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats.....	77
9.2 Présentation et analyse des comptes d'exploitation.....	78
9.2.1 Chiffre d'affaires et produits opérationnels	78
9.2.2 Charges d'exploitation par nature	79
9.2.3 Formation du résultat d'exploitation	80

9.2.4	Formation du résultat net.....	80
9.2.4.1	Produits et charges financières.....	80
9.2.4.2	Impôts sur les sociétés.....	81
9.2.4.3	Résultat exceptionnel.....	81
9.2.4.4	Résultat de base par action.....	81
9.3	Présentation et analyse du bilan.....	82
9.3.1	Actifs non courants.....	82
9.3.2	Actifs courants.....	82
9.3.3	Capitaux propres.....	83
9.3.4	Dettes à plus d'un an.....	84
9.3.5	Dettes à moins d'un an.....	84
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	85
10.1	Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement.....	85
10.1.1	Financement par le capital.....	85
10.1.2	Financement par avances remboursables et subventions.....	86
10.1.3	Financement par le Crédit d'Impôt Recherche.....	86
10.1.4	Financement par emprunt.....	86
10.1.5	Engagements hors bilan.....	86
10.2	Flux de trésorerie.....	88
10.2.1	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	88
10.2.2	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.....	88
10.2.3	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement.....	89
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement.....	89
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	89
10.5	Sources de financement.....	89
11.	INNOVATION, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE.....	90
11.1	Politique d'innovation.....	90
11.2	Protection de la propriété intellectuelle.....	90
11.2.1	Brevets et logiciels.....	90
11.2.2	Autres éléments de propriété intellectuelle.....	90
11.2.2.1	Le design des produits.....	90
11.2.2.2	Les marques, domaines et savoir faire.....	91
11.2.2.3	Les litiges.....	94
12.	TENDANCES.....	95
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 30 avril 2015.....	95
12.2	Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	95
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	96
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	97
14.1	Dirigeants et membres du Conseil d'administration.....	97
14.1.1	Composition.....	97
14.1.2	Autres mandats sociaux.....	98
14.1.3	Biographie des membres des organes sociaux.....	100
14.2	Direction générale.....	101
14.3	Déclarations concernant les organes d'administration et de la direction générale.....	101

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	103
15.1 Rémunérations des membres du conseil d'administration	103
15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.....	107
15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux.....	107
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ...	108
16.1 Conseil d'administration et direction générale	108
16.2 Contrat de service	108
16.3 Comités spécialisés.....	108
16.4 Gouvernement d'entreprise	108
17. SALARIES.....	109
17.1 Ressources humaines.....	109
17.1.1 Organigramme opérationnel à la date d'enregistrement du document de base.....	109
17.1.2 Nombre et répartition des effectifs.....	109
17.1.3 Représentation du personnel	109
17.2 Participations et stock-options des mandataires sociaux.....	109
17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société	110
17.4 Contrats d'intéressement et de participation.....	110
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	110
18.1 Répartition du capital et des droits de vote.....	110
18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration.....	112
18.3 Droits de vote des principaux actionnaires.....	112
18.4 Contrôle de la Société.....	112
18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	112
18.6 Etat des nantissements d'actions de la Société	112
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	113
19.1 Conventions avec des parties liées	113
19.1.1 Convention avec la société AGL Production détenue à 100%.....	113
19.1.2 Convention avec la société AGL Import Chine détenu à 100%	113
19.1.3 Prestations réalisées par Top RENOV	113
19.1.4 Conventions en compte courant	113
19.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	114
20. INFORMATIONS FINANCIERES	128
20.1 Etats financiers comptes sociaux annuels établis en normes françaises pour les exercices clos les 30 avril 2013, 30 avril 2014 et 30 avril 2015	128
20.2 Informations financière pro forma.....	159
20.3 Etats Financiers.....	159
20.4 Rapport des commissaires aux comptes	160
20.5 Date de la dernière information financière.....	163
20.6 Informations financières intermédiaires	163
20.7 Politique de distribution des dividendes	163
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	163

20.9	Changement significatif de la situation financière ou commercial	164
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	165
21.1	Capital social	165
21.1.1	Montant du capital social	165
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	165
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	165
21.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	166
21.1.4.1	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et bons de souscription en actions (BSA)	166
21.1.4.2	Obligations convertibles en actions (OCA)	166
21.1.4.3	Plan de stocks options	167
21.1.4.4	Attributions gratuites d'actions	167
21.1.4.5	Synthèse des instruments dilutifs	167
21.1.5	Capital autorisé	167
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	169
21.1.7	Historique du capital social	170
21.1.7.1	Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices	170
21.1.7.2	Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices	170
21.1.7.3	Répartition du capital et des droits de vote de la Société	171
21.2	Acte constitutif et statuts	172
21.2.1	Objet social	172
21.2.2	Organes de direction et de surveillance	172
21.2.2.1	Fonctionnement du conseil d'administration et de la direction générale	172
21.2.2.1.1	Conseil d'administration	172
21.2.2.1.2	Direction Générale	173
21.2.2.2	Collège des censeurs	175
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	175
21.2.3.1	Formes de titres	175
21.2.3.2	Droits de vote	176
21.2.3.3	Droits aux dividendes et profits	176
21.2.3.4	Droit préférentiel de souscription	176
21.2.3.5	Limitation des droits de vote	176
21.2.3.6	Titres au porteur identifiables	176
21.2.3.7	Rachat par la Société de ses propres actions	177
21.2.3.8	Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital	177
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	177
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires	177
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	178
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires	178
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	178
22.	CONTRATS IMPORTANTS	179
22.1	Contrat d'agence commerciale exclusive	179
22.2	Contrats de partenariat Home by me	179
22.3	Contrats de licence	179
22.4	Contrats de cession de marque	179
22.5	Contrat de droit à l'image	179

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET DECLARATIONS D’INTERETS.....	181
23.1 Désignation des experts	181
23.2 Désignation des tiers.....	181
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	182
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	183

Note

Dans le présent document de base, les termes « Miliboo », « AGL Import » ou la « Société » désignent la société Miliboo, société anonyme dont le siège social est situé au Parc Altaïs 17 Rue Mira 74 650 Chavanod, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 482 930 278.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent document de base contient, notamment au chapitre 6 « *Aperçu des activités* », des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent document de base contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du présent document de base et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent document de base sont données uniquement à la date du présent document de base. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Elle ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du présent document de base avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date d'enregistrement du présent document de base, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de base

Monsieur Guillaume Lachenal, président du Conseil d'administration et directeur général.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les informations financières historiques présentées dans le document de base ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 20 du présent document de base. Le rapport relatif aux exercices clos au 30 avril 2013, 2014 et 2015 contient une observation :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose la situation financière de la société au 30 avril 2015 ainsi que les mesures permettant à la société de couvrir ses besoins de trésorerie. »

Fait à Chavanod,
Le 16 novembre 2015

Guillaume Lachenal
Président directeur général

1.3 Responsable de l'information financière

Arthur De Oliveira
Directeur Administratif et Financier
Adresse : Parc Altaïs 17 Rue Mira 74 650 Chavanod
Téléphone : 04 58 10 01 40
Courriel : investisseurs@miliboo.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

CABINET BARBERO ET ASSOCIES

Les portes de Cran - 24 route de Nanfray 74 960 Cran Gevrier

Représenté par Monsieur Philippe Sixdenier

Date de la première nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2015.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2016.

et

ERNST & YOUNG AUDIT

Tour First - 1 place des Saisons - 92 037 Paris La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Cédric Garcia

Date de la première nomination : 10 juillet 2015.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

AUDIT SYNTHESE

11 rue de Téhéran 75 008

Représenté par Monsieur Thibault De Lembeye

Date de la première nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2015.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2016.

et

AUDITEX

1-2 place des Saisons – 92 037 Paris La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Jean-Baptiste Schoutteten

Date de la première nomination : 10 juillet 2015.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021.

2.3 Commissaires aux comptes ayant démissionné

AUDIT ET FINANCE, représenté par Monsieur Daniel Laguna a démissionné de sa mission de Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2015. Le CABINET BARBERO ET ASSOCIES, historiquement Commissaire aux comptes suppléant, est ainsi devenu Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2015 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre sont issues du rapport d'audit sur les comptes pour les exercices clos au 30 avril 2013, 30 avril 2014 et 30 avril 2015 établis en normes françaises et figurant au chapitre 20 du présent document de base.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière présenté au chapitre 9 du présent document de base et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux présenté au chapitre 10 du présent document de base.

Extraits des informations financières pour les exercices clos les 30 avril 2013, 30 avril 2014 et 30 avril 2015 (normes françaises)

Informations financières sélectionnées du compte de résultat :

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Total produits opérationnels	7 359	10 527	14 540
Chiffre d'affaires	7 130	10 287	14 165
Production immobilisée	185	162	323
Autres produits d'exploitation	43	79	51
Total charges d'exploitation	-7 991	-10 488	-15 247
Achats et variations de stocks	-3 025	-4 143	-5 754
Frais de personnel	-1 096	-1 135	-1 592
Impôts et taxes	-41	-55	-67
Achats et charges externes	-3 511	-4 837	-7 355
Dotation aux amortissements et provisions	-267	-294	-448
Autres charges	-51	-23	-30
Total résultat opérationnel	-632	40	-707
Résultat financier	2	4	-80
Résultat exceptionnel	-48	-1	-83
Résultat avant impôt	-679	42	-871
Résultat net de l'exercice	-676	44	-871
Résultat net par action	-0,02	0,00	-0,03

Informations financières sélectionnées du bilan:

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Total actif	5 379	7 052	8 334
Actifs non courants	625	568	1 652
Dont immobilisations incorporelles	368	326	446
Dont immobilisations corporelles	162	145	543
Dont immobilisations financières	95	97	663
Actifs courants	4 754	6 483	6 683
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	2 496	2 729	430
Dont stocks	1 818	3 015	5 304
Total passif	5 379	7 052	8 334
Capitaux propres	3 603	4 221	3 651
Provisions	1	1	101
Dettes financières	176	1 180	1 301
Dont à plus d'un an	116	792	886
Passifs courants	1 599	1 650	3 281
Dont fournisseurs	1 137	1 120	2 300

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie :

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-958	-1 294	-1 700
Dont capacité d'autofinancement	-599	131	-702
Dont variation du BFR	-359	- 1 426	-999
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-118	-51	-1 020
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 974	1 578	421
Variation de trésorerie	1 898	233	-2 299

Niveau d'endettement de la Société:

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Dettes financières	176	1 180	1 301
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 496	2 729	430
Total endettement net	-2 320	-1 549	871

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du document de base, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Les principaux facteurs de risques sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Les risques considérés comme spécifiques à l'activité de la Société ou à son secteur sont distingués par un astérisque :

Index	Typologies de risques	Risque décrit
4.1.1	Risques liés à l'identification des tendances*	La Société pourrait ne pas parvenir à identifier les tendances du moment et à venir sur son marché
4.1.2	Risques liés aux fournisseurs	La Société ne peut garantir la qualité ou la pérennité de ses fournisseurs en matière de fabrication de produits
4.1.3	Risques liés à la gestion des stocks*	La Société ne peut garantir qu'elle ne sera pas confrontée à une rupture de stocks, à un incendie des vols ou des dégradations de son stock, ou ne pas être conduite à procéder des dépréciations de ses stocks
4.1.4	Risques liés aux clients	La Société ne peut garantir qu'elle ne sera pas exposée à un client, à des impayés, ou à de l'insatisfaction de la part de ses client
4.1.5	Risques liés à la qualité, la conformité et la sécurité des produits	Société ne peut garantir que la totalité de ses produits ne présentent pas de défauts de qualité de conformité ou de sécurité
4.1.6	Risques liés au transport, à la logistique et au marketing digital*	La Société ne peut garantir la qualité et la continuité des services assurés par ses prestataires en matière de transport, de logistique et de marketing digital
4.1.7	Risques de fraude, vol et corruption	La Société ne peut garantir qu'elle ne sera pas victime de fraudes, de vol ou d'actes de corruption
4.1.8	Risques liés aux sites internet, aux places de marchés et aux systèmes informatiques*	La Société ne peut garantir le parfait fonctionnement de ses infrastructures techniques et des applications informatiques La Société ne peut garantir la qualité et la continuité des services assurés par les places de marchés, les moteurs de recherche ou ses différents partenaires en matière de technologie de l'information
4.1.9	Risques liés aux Ressources Humaines	Société pourrait perdre des collaborateurs clés ou se trouver dans une situation de difficulté à recruter
4.1.10	Risques liés au marché et à la concurrence	La Société est présente sur un marché de biens de consommation et ne peut garantir qu'elle ne soit pas impactée par une dégradation de la conjoncture L'intensification de la concurrence pourrait avoir un impact défavorable sur les performances de la Société
4.1.11	Risques de notoriété*	La Société ne peut garantir que sa notoriété ne sera pas impactée par un événement, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité ou ses développements

4.2 Risques juridiques et réglementaires	4.2.1	Evolutions législatives et réglementaires	La réglementation applicable à la Société pourrait être modifiée, ou de nouvelles contraintes pourraient être mises en place, empêchant ou ralentissant ainsi l'activité
	4.2.2	Risques liés au droit de propriété intellectuelle*	La protection conférée en matière de propriété intellectuelle n'est pas absolue La Société ne peut garantir l'absence de violation de droits de propriété intellectuelle tant par elle que contre elle La Société ne peut garantir la protection absolue des données à caractère personnel
	4.2.3	Risques fiscaux et douaniers*	La Société ne peut garantir l'absence d'évolution des législations fiscales et douanières dans les différents pays où elle opère
	4.2.4	Risques liés à l'implantation géographique	Société ne peut garantir que tous ses fournisseurs agissent dans le respect des conditions sociales de fabrication, des valeurs énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou des droits fondamentaux au travail
	4.2.5	Risques liés aux litiges	La Société ne peut garantir l'absence de nouveaux litiges
4.3 Risques industriels et environnementaux			La Société n'exerce pas d'activité industrielle. La Société estime que son activité ne comprend pas de risque environnemental majeur direct
4.4 Assurances et couverture des risques			La Société ne peut garantir que sa politique de couverture des risques assurables soit suffisante
4.5 Risques financiers	4.5.1	Risques liés aux pertes historiques	La Société pourrait connaître des pertes plus importantes que par le passé du fait des développements en cours
	4.5.2	Risques de liquidité	La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estime ne pas pouvoir faire face à ses échéances sur les 12 prochains mois
	4.5.3	Risques liés aux crédits d'impôts recherche	La Société n'a pas recours au Crédit d'Impôts Recherche
	4.5.4	Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques	La Société n'a pas reçue de subventions à ce jour
	4.5.5	Risque de change*	Par le biais de ses achats la Société est exposée aux devises étrangères
	4.5.6	Risque de crédit et risque de contrepartie	La Société estime ne pas supporter de risque de crédit significatif
	4.5.7	Risques liés aux taux d'intérêts	La Société est endettée à taux fixe. Les flux de remboursement de la dette ne sont donc pas soumis aux risques de taux
	4.5.8	Risques sur actions et autres instruments financiers	La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement
	4.5.9	Risque de dilution	Il existe un risque de dilution lié à la conversion d'Obligations Convertibles en Actions
	4.5.10	Risques pays	La Société ne peut garantir la stabilité économique et politique des pays dans lesquels elle opère
	4.5.11	Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels	La Société ne peut garantir l'absence de futures dépréciations d'actifs incorporels
	4.5.12	Engagement hors bilan	La Société ne peut garantir l'absence de nouveaux engagements hors bilan
	4.5.13	Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe	La Société ne peut garantir la bonne réalisation d'opérations de croissance externe
	4.5.14	Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société	Le développement de la Société dépendra notamment de sa faculté à gérer sa croissance interne

4.1 Risques liés aux marchés sur lesquels intervient la Société et à la mise en œuvre de sa stratégie

4.1.1 Risques liés à l'identification des tendances

La Société offre un large choix de produits, environ 2 500 références, et travaille en direct auprès de nombreux fabricants asiatiques et européens (environ 80 fournisseurs) qui ont pour certains un statut de sous-traitant et pour d'autres de réels partenaires dans les phases de conception et d'élaboration de nouveaux produits.

Une composante essentielle de l'activité de la Société tient à sa capacité à identifier les tendances du moment et à sélectionner les fournisseurs qui seront en charge de fabriquer les produits conçus en interne, élaborés en partenariat avec des designers extérieurs ou achetés aux grossistes.

La Société a su depuis sa création identifier les produits répondant aux demandes des consommateurs, mais dans le cas où elle ne parviendrait plus à identifier les tendances du moment et à venir du marché du meuble, cela pourrait avoir un effet défavorable sur le chiffre d'affaires, sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Pour se prémunir contre ce risque, la Société dispose d'une équipe produits dédiée à l'identification et à la sélection des produits. La Société innove en permanence, 500 nouvelles références (soit 8 à 10 nouveaux modèles par mois) devraient être lancées au cours de l'exercice 2015-16. En outre, le département achat se rend régulièrement sur des salons à la rencontre des fournisseurs de la société.

4.1.2 Risques liés aux fournisseurs

La production de meubles étant sous-traitée auprès de fournisseurs étrangers, la Société s'approvisionne, comme pour la plupart des distributeurs de mobilier en Europe, chez des fabricants implantés principalement en Asie (Chine et Inde) qui représentent 80% de la fabrication et en Europe (essentiellement en Europe de l'Est) qui représente 20% de la fabrication (voir section 6.2.1 du présent document de base).

De ce fait, l'incapacité de ces sous-traitants à optimiser, exploiter et gérer efficacement les commandes (risque de non-livraison, de retard de livraison ou de défaut de fabrication) pourrait affecter les activités de la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière. Ces risques sont toutefois minorés par le fait que la Société n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnements, industriels et commerciaux.

Au titre de l'exercice 2014-2015, le poids du premier, des cinq et des dix plus importants fournisseurs de prestations de services (hors marchandises) de la Société s'est respectivement élevé à 15%, 51% et 65%. Il n'existe donc aucune dépendance significative vis-à-vis d'un prestataire de services en particulier.

Pour les produits les plus vendus, la société s'assure d'avoir quand cela est possible deux sources d'approvisionnement (système de back-up) pour se prémunir d'une éventuelle défaillance d'un de ses fournisseurs asiatiques.

Un des facteurs clés du succès de la Société a été de savoir travailler avec des fournisseurs de premier rang. Cependant, la Société ne peut garantir que ses fournisseurs ne lui fassent un jour défaut (retard de livraison, défaut de fabrication, etc.) ou qu'elle ne puisse bénéficier d'un pouvoir de négociation équivalent. Dans ce cas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

Par ailleurs, la Société passe commande et règle directement les marchandises auprès des fournisseurs sélectionnés, ce qui limite le nombre d'intermédiaires.

Enfin, pour s'assurer de la qualité des produits, la Société a mis en place une structure propre en Chine, pour être au plus près de ses fournisseurs. Au titre de la convention de *sourcing* conclue entre la Société et sa filiale chinoise, les prestations fournies sont les suivantes :

- le conseil et l'assistance en matière de sélection de fournisseurs (situés en Chine ou en Asie) ;
- la production (visite d'usines, contacts avec les fournisseurs, suivi des commandes jusqu'au chargement sur les bateaux) ;
- la certification des produits (évaluation de la qualité) ;
- la logistique (contrôle des échantillons, contrôle des containers, organisation du transport, marquage des étiquettes produits et des cartons) ;
- les prises de vue des produits.

4.1.3 Risques liés à la gestion des stocks

Suivant la stratégie commerciale mise en place par la Société, avec pour objectif qu'environ 90% des produits proposés soient immédiatement livrables, la Société se doit de détenir un montant de stocks suffisant pour lui permettre de satisfaire rapidement ses clients.

Par ailleurs compte tenu des délais d'approvisionnement (plusieurs semaines pour l'Asie), des minimums de commandes, et du rythme de croissance soutenu de son activité, la Société doit stocker en amont pour anticiper ses commandes clients, ce qui a conduit à au cours de dernières années à un gonflement des stocks.

Le stock de marchandises représentait 5,4 M€ en valeur brute ou 5,3 M€ en valeur nette soit 136 jours de chiffre d'affaires au 30 avril 2015 contre 3,0 M€ et 108 jours au 30 avril 2014 et 1,8 M€ et 95 jours au 30 avril 2013. Les informations financière relatives aux stocks sont détaillées en note 5.13 de l'annexe aux comptes présentés au chapitre 20 du présent document de Base.

Il est à noter que le montant du stock peut connaître des fluctuations significatives d'un mois à l'autre en fonction des commandes et des opérations promotionnelles.

Compte tenu de l'activité de la Société, sa capacité à gérer et à maintenir ses stocks de marchandises est primordiale afin de satisfaire les attentes de ses clients, et dépend ainsi du bon fonctionnement des infrastructures dédiées au stockage.

Le bon fonctionnement des infrastructures de stockage pourrait être interrompu par les événements suivants identifiés par la Société : incendies, vols et casse, rupture de stock et dépréciation de la valeur desdits stocks. Toute défaillance significative des infrastructures de stockage de la Société, en particulier en période de promotions ou de pic d'activité, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

- Risque incendie

Le risque d'incendie est un risque majeur car la destruction des stocks signifierait un retard ou un arrêt des expéditions et des livraisons. En tenant compte des polices d'assurance souscrites par la Société couvrant ce type de sinistre et prévoyant une assurance perte d'exploitation, en plus de celles contractées par son prestataire de services logistique, l'équipe dirigeante estime néanmoins que si la réalisation de ce risque devait entraîner un arrêt de l'activité pendant quelques semaines, cela pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur l'activité et les perspectives de la Société.

- Risque de vol et de casse

Comme n'importe quel distributeur disposant d'un entrepôt assez important, la Société peut être confrontée à des risques de vol et de casse. Cependant faisant appel à un prestataire extérieur pour le stockage de ces produits, c'est ce dernier qui supporte le risque.

- Dépréciation de stocks

Le modèle économique instauré par la Société lui impose de posséder une valeur de stock significative (voir note 5.13 de l'annexe aux comptes présentés au chapitre 20 du présent document de base) afin de satisfaire rapidement ses clients. La valeur des stocks de la Société pourrait faire l'objet de pertes de valeur en cas de ralentissement de l'activité de la Société pour des raisons monétaires ou économiques se traduisant par un allongement de la durée de rotation des stocks de nature à engendrer une augmentation des risques de dépréciation pour obsolescence ou dégradation.

Les produits commercialisés par la Société sont également susceptibles de connaître des effets de mode. Les volumes stockés sont limités par référence de produit pour diminuer le risque lié à la mévente de ces derniers. Les outils internes permettent d'identifier par référence les produits, la quantité détenue en stock et leurs performances commerciales. Cette analyse en temps réel permet des ajustements rapides. Par ailleurs afin de limiter ce risque la Société organise des campagnes de promotion comprenant des remises de prix sur les produits non écoulés.

Cependant aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que la Société ne soit obligé de déprécier la valeur de ses stocks pour obsolescence en cas de ralentissement de son activité.

Le niveau de stock a été déterminé pour permettre à la Société de maintenir son rythme de développement. La Société estime que la survenance de ce risque devrait être atténuée par sa capacité de réaction.

La méthodologie de détermination des provisions pour dépréciation des stocks est décrite en note 3.6 de l'annexe aux comptes présentés dans le chapitre 20 du présent document de base. Cependant, il ne peut être affirmé que ce risque n'ait pas d'effets défavorables significatifs sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

- Risque de rupture de stocks

La Société n'a jamais été confrontée à un problème significatif de rupture de stock. L'expérience de l'équipe dirigeante en termes de *sourcing* et de logistique et la vision sur les commandes et les stocks que permet le système d'information développé en interne, permettent à la Société de se prémunir contre la majorité des risques de rupture de stocks.

Grâce à ces pratiques, la Société s'engage à livrer dans les 24h à 72h qui suivent la commande en France et dans les 3 à 5 jours dans les autres pays d'Europe. Le retrait à la boutique allonge le délai de disponibilité du produit de 5 jours supplémentaires mais exonère le client des frais de transport. Par ailleurs, si le délai de livraison est supérieur à quatre semaines, le client bénéficie de 10% de réduction sur le prix de vente.

4.1.4 Risques liés aux clients

- Exposition clients

La clientèle de la Société est essentiellement constituée de particuliers. Le panier moyen s'est élevé à 221 € au cours de l'exercice 2014-15, aucun client n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires de la Société.

- Risque d'impayés

Le risque d'impayés reste faible du fait du paiement sécurisé par carte bancaire des transactions et du refus du paiement par chèque.

Pour se prémunir contre ce risque, la Société adhère à la norme 3D Secure qui garantit la sécurité des transactions bancaires et assure l'authenticité des transactions. Le nombre de fraudes par carte bancaire est ainsi extrêmement limité, avec un taux de fraude non significatif. Pour se prémunir davantage contre la fraude, la Société a mis en place un système de contrôle interne en amont de la validation des commandes.

Sur son site internet, la Société propose un paiement en plusieurs fois à ses clients. Cependant le risque n'est pas porté par la Société mais le partenaire financier (Service FacilyPay de Oney, marque de la Banque Accord S.A). La Société est réglée en une fois par son partenaire et c'est lui qui se charge des recouvrements et qui, le cas échéant, supporte le poids des impayés. A la boutique le système de paiement par carte bancaire ADYEN sécurisé par le 3D Secure a été mis en place.

- Risque d'insatisfaction

Le principal risque d'insatisfaction clients tient à la livraison des produits, facteur que ne maîtrise pas totalement la Société, cette prestation étant sous-traitée. Pour diminuer ce risque la Société sélectionne ses transporteurs sur des critères de qualité (Geodis, Fedex, Mondial Relay, etc.), et réalise des enquêtes de satisfaction en ligne auprès de ses clients pour s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

Il existe un risque d'insatisfaction des clients pouvant entraîner un retour de marchandise. Pour se prémunir de ce risque, conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose de 14 jours à compter de la date de livraison pour renvoyer le produit et être ainsi remboursé.

Par ailleurs, pour diminuer l'insatisfaction clients, la Société porte une grande attention à la qualité des produits (traçabilité à 100%, contrôle qualité en interne, etc.).

Enfin, la Société a fait le choix de conserver en interne le traitement de ses demandes clients pour être au plus près de ces derniers et les satisfaire au mieux. Un numéro téléphonique gratuit est mis à la disposition des clients. L'équipe commerciale de la Société basée au siège en France est en mesure de répondre en Français, Anglais, Espagnol et Italien et assure également le service après-vente.

Ainsi in fine le taux d'ouverture de dossier Services-Après-Vente pour dysfonctionnement produits a représenté moins de 3% des commandes au cours de l'exercice 2014-15, et le taux de retour produits moins de 1%.

4.1.5 Risques liés à la qualité, la conformité et la sécurité des produits

L'activité de la Société consiste à vendre en ligne et en boutique des produits tendances dans le domaine du mobilier et de l'équipement de la maison. Le principal risque identifié par la Société lié à ses produits est la qualité des produits commercialisés. Garantir la sécurité des produits et respecter les normes d'hygiène et de sécurité dans la boutique est un enjeu majeur qui peut avoir des impacts significatifs sur la réputation et les performances financières et, le cas échéant, engager la responsabilité de la Société.

La Société, a pu conquérir et maintenir sa position actuelle grâce à des offres de produits respectant des critères de qualité imposés par les normes européennes. Cependant, en cas de défaillances dans le processus de vérification ou de dysfonctionnements dans le cycle de production des produits, cela pourrait entraîner des défauts majeurs dans les marchandises livrées aux clients. De tels problèmes pourraient monopoliser des ressources techniques et économiques de la Société, ce qui pourrait affecter sa réputation et avoir un impact défavorable sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Pour se prémunir de ce risque, la Société choisit des fournisseurs établis et de bonne réputation. Elle a également créé une filiale en Chine (Hangzhou) afin d'opérer les nécessaires contrôles dans les usines où sont fabriqués les produits et d'assurer un suivi de la qualité et de la conformité de la production chez ses fournisseurs. Pour s'assurer du respect des cahiers des charges qu'elle a fixé, la Société a mis en place des procédures de contrôle chez ses fournisseurs hors Chine via des prestataires externes

Par ailleurs, l'identification de chaque produit par un numéro de série unique permet d'assurer une traçabilité totale des produits et garantit une maîtrise de la chaîne de la conception à la livraison chez le client final.

En dépit de toutes ces précautions, la Société ne peut garantir qu'aucun de ses produits ne rencontrera à l'avenir un problème de qualité. C'est la raison pour laquelle les produits vendus par la Société sont garantis au titre de la garantie légale de conformité (2 ans contre les vices cachés). Le service après-vente de la Société peut également proposer plusieurs solutions aux clients en fonction du problème rencontré (remplacement, annulation de la commande ou envoi d'une pièce détachée) et éventuellement décider d'un dédommagement.

Les charges induites par le traitement du service après-vente font partie des charges courantes d'exploitation. Par ailleurs, la Société provisionne à la fin de chaque année un montant correspondant à une estimation des coûts qui devront être supportés suite à des retours à venir pour les ventes réalisées au cours de l'exercice écoulé : 10 K€ au titre de l'exercice 2014-15.

Par ailleurs, en raison de la forte dispersion des ventes sur un grand nombre de références différentes, une éventuelle non-conformité d'un produit vendu par la Société ne devrait généralement concerner qu'un nombre limité de produits vendus et avoir corrélativement un impact limité sur la Société.

Enfin, des procédures de contrôle interne permettent de détecter les produits défectueux qui sortent de la moyenne et dégradent la performance de la Société, et ainsi d'y remédier rapidement.

4.1.6 Risques liés au transport, à la logistique et au marketing digital

La Société travaille avec des partenaires et des sous-traitants dans les domaines de la logistique, du transport et du marketing digital. Ces partenaires ont un rôle important dans l'activité de la Société. Bien que la Société procède à une analyse approfondie des risques avant de sélectionner un partenaire, la défaillance de l'un d'entre eux, qu'elle soit financière ou opérationnelle, pourrait être préjudiciable pour la Société.

En effet, toute dégradation ou défaillance du service rendu par ces partenaires, ou toute rupture brutale des relations contractuelles avec ces partenaires pourrait avoir un effet défavorable sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société. Les différentes mesures mises en place par la Société pour gérer ces risques sont les suivantes :

- Risques liés au transport

La logistique, l'expédition et le service après-vente sont centralisés depuis la France à travers un réseau de transport Européen (la Société étant présente dans 8 pays Européens : la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg).

La Société utilise les services d'environ une dizaine de transporteurs différents (transports maritime pour les produits venant d'Asie et routier pour les produits venant d'Europe) et est donc capable de se prémunir contre la défaillance de l'un d'entre eux dans un délai raisonnable.

L'acheminement des produits commandés par internet vers les points de relais ou les clients est réalisé par des prestataires externes (Geodis, Fedex, Mondial Relay, etc.) dont la défaillance peut avoir un effet défavorable sur son image et ses résultats financiers.

La Société dispose de 136 jours de stocks à fin avril 2015 se mettant ainsi à l'abri des conséquences d'éventuels mouvements sociaux. Toutefois une grève prolongée (société de transport, activité portuaire, etc.) pourrait avoir un impact financier pour la Société.

En cas de grève isolée d'un transporteur, la Société estime que cela aurait peu d'impact sur son activité, sa situation financière et ses perspectives.

La situation financière de ces transporteurs pourrait également être impactée par une hausse significative du prix du baril de pétrole, qui viendrait alors impacter les coûts de fret et de transport. Dans ce cas, cela aurait alors un impact défavorable sur les activités de la Société, sa situation financière et ses perspectives.

- Risques liés à la logistique

Les produits sont stockés dans un entrepôt à la Fos-sur-Mer dont la gestion a été confiée à la société Greilsammer. La Société conserve la propriété de son stock et de la plateforme informatique de gestion de la logistique. Une défaillance de la société Greilsammer serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, sa situation financière et ses perspectives. Cependant compte tenu de l'expertise et du savoir-faire développés par l'équipe dirigeante de la Société, la Société pourrait reprendre la gestion de l'entrepôt temporairement dans l'attente de trouver un nouveau partenaire.

Afin de réduire ce risque, la Société envisage la possibilité de recourir à un deuxième prestataire. Dès que le niveau de l'activité le justifiera une implantation ailleurs en Europe pourrait venir compléter ce dispositif.

- Risques liés au marketing digital

Pour les besoins de la génération et de l'analyse du trafic sur ses sites internet, la Société fait appel à des sociétés leaders dans leur domaine dont le risque de défaillance est limité, et a recours à une multitude d'acteurs. Ainsi en cas d'arrêt brutal de l'activité de l'une d'entre elle, la Société estime que cela aurait un impact limité sur son activité, sa situation financière et ses perspectives.

4.1.7 Risques de fraude, vol et corruption

La fraude, le vol, la corruption sont des risques qui peuvent avoir un impact sur les résultats et l'image de la Société.

Au cours de l'été 2015 la Société a dû faire face à un piratage de son système informatique, un virement de 412 500 € a été initié à l'insu de la Société. Cependant grâce à la réaction rapide des équipes, les sommes ont pu être bloquées par le FUI (Fonds Unique Interministériel) dans une banque en Lettonie sur un compte séquestré par la justice. La Société devrait ainsi pouvoir récupérer ces sommes dans un délai estimé à 12-24 mois, et a engagé une procédure dans ce sens. Il est précisé que la justice lettone est en attente d'une décision de la justice française, qui a également été saisie, mentionnant que la Société a bien été victime d'une fraude informatique. Depuis de nouveaux processus ont été mis en place pour se prévenir de la survenance d'un tel événement, qui reposent essentiellement sur des doubles signatures électroniques (personnes habilitées en fonction des montants concernées) et confirmation sur le portable du Président directeur général (en fonction des montants), personnes habilitées pour les virements électroniques (en fonction des montants), et refus des demandes de virement réalisées sur support papier.

4.1.8 Risques liés aux sites internet, aux places de marchés et aux systèmes informatiques

- Risques liés aux sites internet

La gestion quotidienne des activités de la Société repose sur un bon fonctionnement de l'ensemble des infrastructures techniques et des applications informatiques.

La Société réalisant la quasi-totalité de son chiffre d'affaires sur internet, la performance et la fiabilité de ses sites internet constituent donc des facteurs déterminants pour attirer et fidéliser ses clients. La Société pourrait être affectée en cas d'événement échappant à son contrôle et pouvant entraîner une interruption ou des ralentissements prolongés de ses sites internet ou des serveurs sur lesquels sont hébergés ces derniers. Cela pourrait réduire le niveau d'utilisation de son site internet et donc le niveau des ventes.

Pour se prémunir de ce risque, la Société fait appel à un hébergeur disposant d'une équipe dédiée s'assurant du bon fonctionnement de son site internet et capable d'intervenir rapidement en cas de défaillance totale ou partielle. De plus la Société fait appel à un prestataire spécialisé dans la supervision et la maintenance de serveurs. Cependant, de tels dysfonctionnements restent possibles et pourraient alors avoir un impact défavorable sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

La Société pourrait également être impactée si les méthodologies des moteurs de recherche étaient modifiées ou si le classement de la Société dans les pages de résultats des moteurs de recherche baissait pour une raison quelconque. La visibilité de la Société dépend en effet des principaux moteurs de recherche sur internet qui dirigent un volume important de trafic vers ses sites. Ce risque aurait un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les perspectives de la Société.

Pour réduire ce risque, la Société essaie de diversifier les sources de trafic de ses sites internet (voir section 6.2.2 du présent document de base) : 21% du trafic connu au cours de l'exercice 2014-15 a été généré en direct, 17,3% par des liens sponsorisés, 16,0% par des comparateurs (Le Guide, Achetez Facile, etc.), 16,9% par Google, et le solde par divers mode de sourcing (dont affiliation).

- Risques liés aux places de marché

Pour distribuer ses produits, la Société a recours à ses sites internet et sa boutique, mais également à des places de marché. Ces dernières ont représenté 16% du chiffre d'affaires 2014-15 (voir section 6.3.3 du présent document de base).

La Redoute, principal distributeur sous cette formule a représenté un peu plus de 9% du CA en 2014-15. A ce stade La Redoute est plutôt demandeur de l'élargissement du partenariat. Cependant les dirigeants ne peuvent garantir dans la durée la pérennité de ce partenariat.

En cas d'arrêt de la collaboration, la Société aurait à trouver d'autres partenaires place de marché, ou pourrait choisir de confier davantage de produits aux autres places de marché déjà référencées (Cdiscount, Rue du Commerce), pour compenser la perte d'activité.

- Risques liés aux technologies de l'information

La Société s'appuie sur les technologies de l'information pour conduire ses activités et maintenir sa compétitivité, de sorte que l'incapacité de la Société à s'adapter à l'évolution technologique ou aux tendances de l'industrie pourrait nuire à ses activités.

La Société attache la plus haute importance à la protection et au maintien de la capacité opérationnelle de ses systèmes d'information. La Société a développé en interne la plateforme informatique, le site Internet Miliboo.com, et ses déclinaisons à l'international (miliboo.be, miliboo.it, etc.), mais également les outils de gestion des stocks et de *reporting* indispensables à la réalisation et à la bonne conduite de ses activités. Si l'intégrité de ces systèmes était compromise, par exemple en raison d'une défaillance technique, d'une attaque informatique ou d'une tentative d'intrusion, les opérations commerciales et les actifs de la Société pourraient être gravement affectés. Une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel) ou de l'un de ces prestataires (hébergeurs notamment), l'interruption des services informatiques critiques de la Société pourraient non seulement nuire à sa réputation mais aussi entraîner des conséquences défavorables sur ses activités.

Pour se prémunir contre ce type de risques, la Société a mis en place les mesures suivantes: Sauvegardes régulières du site Internet, redondance de tous les serveurs, datacenter situé chez l'hébergeur, etc. Les serveurs de la Société pourraient également être l'objet d'attaques informatiques ou de tentatives d'intrusion visant à dégrader les systèmes informatiques ce qui aurait un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les perspectives de la Société. Pour se prémunir contre ce risque, les systèmes informatiques de la Société disposent des logiciels nécessaires (pare-feu, anti-virus, etc.) pour lutter contre les opérations de piratage. En cas d'intrusion ou de blocage, la Société a la capacité de redémarrer facilement ses systèmes.

Malgré toutes ces mesures, la Société ne peut toutefois garantir que de tels dysfonctionnements ne puissent survenir, et cela pourrait alors avoir un impact défavorable sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

Les activités de la Société dépendent de ses installations technologiques ainsi que des infrastructures de communication. Des interruptions ou des retards notables dans les services fournis sur les sites, de même que des erreurs non détectées ou des défauts de conception pourraient conduire à une capacité limitée de la Société, une demande réduite, des délais de traitement et une perte de clients ou de vendeurs.

Les activités de la Société reposent en partie sur les courriers électroniques et autres services de messagerie, ainsi que sur les moteurs de recherche tiers, et sur les comparateurs de prix de sorte que tout obstacle affectant l'envoi de courriers électroniques ou de messages ou toute incapacité à délivrer en temps utile ces messages pourrait affecter de manière négative le chiffre d'affaires et les activités de la Société.

- Risques liés à la protection des données

L'incapacité de la Société, ou celle de ses fournisseurs de services tiers, à protéger ses sites, réseaux et systèmes contre les failles de sécurité ou encore à protéger ses données confidentielles ainsi que celles de ses clients, pourrait nuire à la réputation et aux marques de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats opérationnels qui dépendent fortement de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes informatiques.

4.1.9 Risques liés aux Ressources Humaines

La compétence, la motivation, la qualité et l'engagement des collaborateurs de la Société jouent un rôle important dans le développement de ses activités. Si la Société ne parvenait pas à identifier, attirer, retenir et former des collaborateurs compétents le développement de ses activités et de ses résultats pourrait être affecté.

La Société développe donc un environnement professionnel motivant et impliquant, et encourage l'attachement à ses valeurs. Employeur engagé, la Société développe différentes initiatives à l'effet de lutter contre toutes formes de discrimination et de promouvoir la diversité, de favoriser l'évolution professionnelle et sociale, de promouvoir l'égalité femmes-hommes et d'améliorer la santé sécurité au travail.

4.1.10 Risques liés au marché et à la concurrence

- Risques liés au marché et à la conjoncture

Le marché de la vente de meubles a enregistré une forte baisse en France au cours des trois dernières années (-2,5% par an en moyenne en valeur). Avec un marché à 9,12 Mds€ TTC en 2014¹, en recul de 1,5% par rapport à l'année précédente, le segment du meuble en France signalait sa troisième année de baisse consécutive (voir section 6.4.1 du présent document de base). Depuis le début de l'année 2015, la tendance semble s'inverser avec un marché qui repart en croissance. A la fin du premier semestre de l'année civile la hausse du marché du meuble atteignait +2,1%².

Au sein du segment de la vente en ligne ou e-commerce, la tendance est tout autre avec un marché en croissance à deux chiffres : 62,5 Mds€ attendu pour 2015 en hausse de 10% par rapport à 2014³ (voir section 6.4.2 du présent document de base). En 2014, le segment Meubles, décoration, équipements de cuisine ne représentait que 3% des ventes d'e-commerce en France.⁴

De manière générale, les marchés sur lesquels opère la Société sont corrélés au revenu disponible des ménages. Ainsi, le chiffre d'affaires de la Société dépend des conditions économiques dans les pays où elle exerce ses activités à savoir principalement ceux de la zone euro. La crise économique au sein de la zone euro a eu et continue d'avoir un effet négatif sur l'économie des pays qui constituent les principaux marchés de la Société. Comme effets significatifs on peut noter une hausse du chômage, des politiques d'austérité budgétaire, une hausse de la pression fiscale et une diminution du revenu des ménages.

¹ Source : IPEA 2015 (Institut de Prospective et d'Etude de l'Ameublement)

² Source : IPEA 2015 (Institut de Prospective et d'Etude de l'Ameublement)

³ Source : Fevad, chiffres clés 2015 du marché du e commerce

⁴ Sources: Fevad 2015 avec Fédération Française de la Chaussure, FJP-NPD, GfK, IFM, Insee, Kantar Worldpanel, PhoCusWright/L'Echo touristique, Nielsen, UNIBAL-CREDOC

Si la perspective d'une reprise économique dans la zone euro représente une opportunité pour la Société, cette reprise pourrait ne pas se matérialiser ou se matérialiser lentement et la croissance économique, si elle revient, pourrait se rétablir à des niveaux moins importants qu'observés dans le passé. Dans le cas où les conditions économiques dégradées au sein de la zone euro perdureraient ou s'aggravaient encore, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Les résultats de la Société sont également fortement exposés aux effets des mesures politiques qui pèsent sur le pouvoir d'achat en France et en Europe. Plus généralement, le développement d'un contexte défavorable au commerce (exemple, pression fiscale sur les revenus ou la consommation) pourrait entraîner une réduction des dépenses des ménages. De tels développements pourraient avoir un effet négatif significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

- Risques liés à la concurrence

Des informations chiffrées sur les marchés de la Société et ses concurrents sont détaillées en section 6.4.2 du présent document de base.

La Société est présente sur des marchés fortement concurrentiels. L'arrivée sur le marché de la vente de meubles et d'équipement de la maison de nouveaux concurrents pourrait avoir un impact sur la position de la Société et sa situation financière en raison de la mise sur le marché de produits plus adaptés aux besoins du marché en terme de prix, d'une meilleure stratégie marketing, ou de produits de meilleure qualité.

Ces acteurs pourraient tout aussi bien être des spécialistes de la vente en ligne de meubles, des distributeurs disposant de réseaux de boutique lançant une offre e-commerce, comme des extensions de domaine d'activité d'acteurs historiques de la vente en ligne. La Société ne peut donc exclure qu'un autre acteur ne s'impose un jour comme un acteur important sur le marché de la Société.

Toute intensification de la concurrence pourrait être à l'origine d'une pression sur les prix ou d'une perte de parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le développement, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

L'incapacité de la Société à retenir sa clientèle existante de même qu'à conquérir de nouveaux clients est susceptible de nuire à son développement et constitue donc un risque.

4.1.11 Risques de notoriété

Le succès de la Société repose en partie sur la notoriété qu'elle a su construire auprès de sa clientèle et du marché. Dans un contexte concurrentiel plus intensif, la capacité de la Société à conserver sa notoriété et les caractères distinctifs de sa marque, sont des éléments clés de son développement à venir.

La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie par la Société pourrait conduire à une perte de crédibilité et à une perte d'adhésion auprès de ses clients et du marché. L'image de marque de la Société pourrait également être affectée par la survenance d'événements exceptionnels comme la mise en jeu de sa responsabilité par rapport à la commercialisation de certains produits ou de la violation de certaines réglementations.

Ces événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

Pour se prémunir contre ces risques, la Société a mis en place une veille attentive de la notoriété de sa marque, notamment sur les réseaux sociaux, réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients et concentre un développement fort de sa notoriété auprès des consommateurs (renforcement de ses activités relations presses, campagnes publicitaires, etc.).

4.2 Risques juridiques et réglementaires

4.2.1 Evolutions législatives ou réglementaires

Du fait de ses activités de distribution en magasin et en ligne, la Société est soumise à l'évolution de l'environnement légal et réglementaire des pays où il opère. En particulier, les activités de la Société sont soumises à des contrôles, enquêtes et réglementations relatifs à la protection des consommateurs, de la concurrence, au commerce électronique, à la protection des données personnelles, à l'informatique, aux garanties contractuelles fournies aux clients et à la sécurité et à l'accessibilité de son magasin.

Les activités de la Société sont également affectées par la réglementation en matière d'environnement qui peut avoir des impacts défavorables ou augmenter les contraintes pesant sur les produits distribués, les modalités et les coûts de transport des produits distribués ou les charges supportées pour la location de la surface commerciale.

Bien que la Société opère un suivi régulier et une veille des réglementations auxquelles elle est soumise, des modifications de ces réglementations ou de leurs modalités d'application, ou des modifications importantes de la législation, de la fiscalité ou de la jurisprudence, dans les pays où opère la Société, pourraient entraîner une hausse de ses coûts et une diminution de ses marges. Cela aurait un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

4.2.2 Risques liés au droit de propriété intellectuelle

Les droits de propriétés intellectuels détenus par la Société sont détaillés au chapitre 11 du présent document de base.

La croissance de la Société dépend également de sa capacité à conserver et à protéger ses marques, ses noms de domaine et autres droits de propriété intellectuelle. La remise en cause d'une marque ou d'un nom de domaine pourrait impacter le développement commercial de la Société et avoir un impact sur sa situation financière dont notamment l'engagement d'honoraires de conseils indépendants, le paiement d'éventuels dommages et intérêts, et l'arrêt de la commercialisation de certains produits dans un ou plusieurs pays.

L'ensemble des noms de sociétés, marques, noms de domaine ont fait l'objet d'un dépôt au nom de la Société en France.

- Risque de contrefaçon

Par son activité de conception de meubles, la Société peut être exposée à un risque de contrefaçon.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou de modèle, la Société procède à des dépôts nationaux. Les marques « Miliboo », « Miliboo.com », « Enzo Fratelli », « Up to You », lui appartiennent et sont enregistrées en France.

Par ailleurs, dès réception d'un avis de non-conformité d'un produit ou découverte d'un risque de contrefaçon, le produit litigieux est immédiatement retiré de la vente sur le site.

En termes de modèles la Société dépose auprès de l'INPI le design des produits qu'elle considère comme innovants. Ce dépôt constitue une protection sur le territoire français (monopole d'exploitation pour une durée de 5 ans pouvant être prolongé jusqu'à 25 ans). Pour les autres pays, la protection résulte uniquement des règles de loyauté de la concurrence et, pour les états l'admettant en matière de design, du droit d'auteur.

- Risque marques et modèles

La Société est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la gamme Plugin (designée par M Pokora) pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France Métropolitaine, Dom-Tom, Belgique, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Italie et Espagne qui a été renouvelée le 24 juillet 2015 pour une période de 12 mois, et de la gamme Wood Tang (designée par Thomas Mandorla et Louis Aspar) pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation pour l'Union Européenne et la Suisse, qui a été conclue en janvier 2015 pour une durée de 3 ans.

La stratégie de la Société est de créer ses modèles, seule ou en partenariat avec des designers externes ou avec des fabricants. Cependant la Société ne peut garantir que dans le cadre de ses travaux le design d'un meuble ne se rapproche d'un design déjà existant. En cas de survenance d'un tel cas (litige avec le designer Paulin détaillé en section 11.2.2.3 et 20.8 du présent document de base) la Société retirera les produits de son catalogue.

Par ailleurs la Société estime que le risque lié à une infraction à la réglementation sur les marques ne devrait pas affecter de manière significative l'activité et/ou les résultats de la Société.

- Nom de domaine

La Société est actuellement propriétaire des noms de domaines suivants :

achat-canape.com	enzo-fratelli.com	mili-home.fr	sgabelli-da-bar.com
achat-canapes-cuir.com	enzo-kid.com	miliboo-blog.com	silla-de-despacho.com
achat-canapes.com	enzo-kids.com	miliboo-blog.fr	silla-de-oficina.com
achat-fauteuil-bureau.com	enzofratelli.com	miliboo-kid.co.uk	silla-oficina.com
agl-import.cn	enzofratelli.fr	miliboo-kids.co.uk	sillas-de-oficina.com
agl-import.com	euro-links.fr	miliboo.be	table-de-bar.com
agl-import.es	fabriqueadesign.com	miliboo.biz	table-de-bar.fr
agl-import.eu	fabriqueadesign.fr	miliboo.co.uk	table-de-cuisine.com
agl-import.fr	fast-backlinks.net	miliboo.com	table-de-cuisine.fr
agl-import.net	fauteuil-cuir.com	miliboo.de	tabouret-de-cuisine.com
agl.me	fauteuil-cuir.fr	miliboo.es	tabouret-de-cuisine.fr
aglimport.cn	fauteuil-homecinema.com	miliboo.eu	tabouret-design.com
aglimport.com	fauteuils-cuir.com	miliboo.fr	tabouret-haut.com
aglimport.es	fauteuils-de-bureau.com	miliboo.it	tabouret-personnalisable.com
aglimport.eu	fauteuils-de-bureau.fr	miliboo.at	tabouret-personnalisable.fr
aglimport.fr	fauteuils-de-bureaux.com	miliboo.ch	tabourets-de-bar.com
all-chairs.com	fauteuils-de-bureaux.fr	miliboo.com.es	tabourets-de-bar.fr
arcadeo.com	fauteuilsdebureau.com	miliboo.cz	tabouretsdebar.com
arcadeo.fr	fauteuilsdebureau.fr	miliboo.dk	tabouretsdebar.fr
arcadeo.net	fauteuilsdebureaux.com	miliboo.gr	taburete-de-barra.com
atypic-store.com	fauteuilsdebureaux.fr	miliboo.hu	taburetes-de-bar.com
atypic-store.fr	hop-to-u.com	miliboo.li	tapis-salon.com
bps.me	hop-to-u.fr	miliboo.lu	taptoo.com
bureau.me	hop-to-yoo.com	miliboo.mobi	taptoo.fr
bureaux.me	hop-to-yoo.fr	miliboo.nl	tpt.me
canape-club.fr	hop-to-you.fr	miliboo.pl	up-to-you.com
canape-cuir.eu	hop2u.com	miliboo.ro	uptoyou.com
canape-moderne.com	hop2u.fr	miliboo.ru	
canape-modulable.com	hop2you.com	miliboo.se	
canape-modulable.fr	hop2you.fr	miliboo.sk	
canape-modulaire.com	hoptoyoo.com	miliboo.info	
canape-modulaire.fr	hoptoyoo.fr	miliboo.me	

canape-personnalisable.com	hoptoyou.com	miliboo.net
canape-personnalise.com	lampe-de-bureau.com	miliboo.org
canape.me	lampe-de-bureau.fr	miliboo.us
canapepersonnalisable.com	lampedebureau.fr	milibookid.co.uk
canapes-convertible.eu	lit-baldaquin.com	milibookids.co.uk
canapes-convertible.net	lit-baldaquin.fr	milibou.com
canapes-convertible.org	lit.me	milihome.com
chaise-bureau.fr	locafo.com	milihome.fr
chaise-de-bureau.com	locafo.fr	milliboo.com
chaise-de-cuisine.com	location-de-fauteuil.com	mobilier-composable.com
chaise.me	location-fauteuil.com	mobilier-deco.fr
chaises-bureaux.fr	location-fauteuil.fr	mobiliercomposable.com
chaises-de-bureaux.com	magazinedeco.com	paraventi.com
chaises-de-bureaux.fr	meleboo.com	parquet-plancher.fr
chaisesdebureaux.com	meuble-composable.com	pix-place.fr
chaisesdebureaux.fr	meubles-composables.com	plancher-parquet.com
decobjet.com	meubles-composables.fr	pouf-design.com
decoration-bricolage.com	meubles.me	sedia-per-ufficio.com
decoration.me	mili-home.com	sedia-ufficio.com

- Risques liés à la conservation de données à caractère personnel

La Société traite par l'intermédiaire de ses sites internet des données à caractère personnel concernant les individus passant des commandes. Les traitements de ces données ont fait l'objet de déclarations auprès de la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL).

Bien que la Société ait pris des mesures qu'elle considère nécessaires pour se conformer aux dispositions de la loi protégeant les données à caractère personnel des personnes commandant sur ses sites, elle ne peut exclure la possibilité d'une déperdition ou d'une fuite de ces données par le biais d'une fraude, ou d'une intrusion sur ses systèmes informatiques, et leur utilisation abusive par des tiers non autorisés. De telles pertes, fuites, intrusions, fraudes ou usages abusifs porteraient un préjudice d'image et de réputation important à la Société et seraient susceptibles d'affecter son chiffre d'affaires de manière défavorable.

La Société ne peut également exclure qu'un client ou un autre tiers remette en question les conditions dans lesquelles la Société traite des données à caractère personnel sur le fondement des dispositions de son droit national en la matière qu'il estimerait applicables. La non-conformité avec le droit national d'un de ces pays étrangers serait susceptible d'entraîner un préjudice d'image et de réputation important pour la Société et d'affecter son chiffre d'affaires et son activité dans ces pays de façon défavorable.

4.2.3 Risques fiscaux et douaniers

Des évolutions défavorables en matière de traitement fiscal des Sociétés évoluant dans le secteur de l'e-commerce peuvent nuire à l'utilisation des sites de la Société et à ses résultats financiers.

La société bénéficie de services rendus, dans le cadre d'une convention de prestations de services, par sa filiale chinoise. Les factures émises dans le cadre de cette convention n'auraient pas été correctement comptabilisées en Chine ce qui pourrait entraîner un risque de rappel de taxe sur la valeur ajoutée locale. Le risque fiscal correspondant a été estimé à 25.000 €. Une provision sera dotée au titre de l'exercice 2015-16.

4.2.4 Risques liés à l'implantation géographique

La Société est amenée à s'approvisionner auprès de fournisseurs implantés dans des pays susceptibles de présenter des risques en termes de non-respect des conditions sociales de fabrication et de non-respect des valeurs énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Cependant, par des contrôles réguliers auprès de ses fournisseurs, la Société vise à s'assurer du respect de ces réglementations auprès de ses prestataires.

4.2.5 Risques liés aux litiges

Il existe une procédure de contrefaçon d'un modèle de fauteuil opposant MILIBOO (anciennement dénommée AGL Import) à Mme Maïa Paulin et à la société Jami BV depuis le 19 mai 2014 devant le tribunal de grande instance de Lyon et ayant pour objet des mesures d'interdiction, de publication et d'indemnisation (117 920 € pour le préjudice matériel et 100 000 € pour le préjudice moral). Cependant ce litige ne concernerait en réalité qu'une quarantaine de fauteuils. Ce litige est en cours de traitement amiable. La Société a d'ores et déjà provisionné 35 000 € pour anticiper le versement d'indemnités.

A la date du présent document de base, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze (12) derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société, à l'exception des litiges décrits à la section 20.8 du présent document de base et du litige décrit ci-dessus. La Société estime qu'aucun de ces litiges ne présente un risque significatif.

La Société ne peut toutefois exclure que de nouvelles procédures précontentieuses ou contentieuses voient le jour à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus et dont le risque associé ne serait donc pas déterminable ou quantifiable à la date du présent document de base. De telles procédures pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière ou ses résultats.

4.3 Risques industriels et environnementaux

La Société n'est pas exposée au risque industriel compte tenu de son activité qui ne comprend pas de risque environnemental majeur direct. La Société a toutefois sensibilisé son personnel et/ou ses sous-traitants dans les domaines suivants :

- maîtrise des consommations d'énergie
- logistique : réduction des émissions atmosphériques et recherche de transports alternatifs moins polluants
- réduction de l'impact environnemental des emballages

4.4 Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité.

Le 15 avril 2015, la Société a souscrit, notamment au bénéfice de son siège social, à une police d'assurances multirisques dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Type d'assurance	Compagnie	Couverture	Capitaux assurés (€)	Plafond de garantie (€)		
Multirisques entreprise Police n°2664214104 SA AGL Import 17 rue Mira 74650 Chavanod	AXA	Objet de la garantie <i>Activités de dépôt de meubles</i> <i>Showroom</i> <i>Bureaux</i> <i>Pièces en service après-vente</i>				
		Plafond maximum d'indemnités en cas de sinistre applicable à l'ensemble des garanties	5 900 000 par événement			
		Risques couverts				
		1. Incendie et risques annexes				
		Garantie bâtiment en valeur à neuf (2 710 M ²)				
		Matériel et mobilier en valeur à neuf	100 000			
		Supports d'informations	17 415			
		Marchandises	100 000			
		Marchandises en dépôt dans les locaux de la société GREILSAMMER	5 000 000			
		Frais et pertes, y compris les pertes indirectes justifiées	320 000			
		Recours des voisins et des tiers				
		Incendie, explosion et risques divers (Franchise de 1.745 €)			-	
		Attentats et actes de terrorisme			-	
		Tempête, grêle et neige sur les toitures (Franchise de 10% des dommages pour un minimum de 1 745 €)			-	
		Emeutes, mouvements populaires, actes de sabotage et de vandalisme (Franchise de 10% des dommages pour un minimum de 2.620 €)			-	
		Dégâts des eaux et gel (Franchise de 1.745 €)			-	
		Accident d'ordre électrique (Franchise de 871 €)			15 000	
		2. Vol				
		Biens frais et pertes (Franchise de 10% de l'indemnité pour un minimum de 1.303 €)	20 000		-	
		3. Bris de glace				
		Biens frais et pertes	6 000		-	
		4. Pertes d'exploitation				
		Pertes d'exploitation (période d'indemnisation de 18 mois)	1 500 000		2 250 000	
Incendie et risques divers-Attentats et actes de terrorisme (Franchise de 3 jours ouvrés)	-		-			
Tempête, grêle et neige sur les toitures (Franchise de 3 jours ouvrés)	-		-			
Dégâts des eaux et gel (Franchise de 3 jours ouvrés)	-		-			
Emeutes, mouvements populaires, actes de sabotage et de vandalisme (Franchise de 3 jours ouvrés)	-		-			
Accidents d'ordre électrique (Franchise de 3 jours ouvrés)	-		-			

Pour sa boutique physique, la Société a souscrit, en date du 14 septembre 2014 avec effet rétroactif au 25 juillet 2014, à une police d'assurances multirisques professionnelle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Type d'assurance	Compagnie	Couverture	Plafond de garantie (€)	
Multirisques professionnelle Police n°5974555804 Milibootik 100 rue Réaumur 75002 Paris	AXA	Objet de la garantie <i>Activité de commerce de détail de meubles-literie</i>		
		Risques couverts		
		Responsabilité civile liée à l'occupation des locaux		
		<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité locative (Pour les dommages matériels au bâtiment, les loyers dont le propriétaire est privé et la perte d'usage) 	9 000 000 pour l'ensemble des dommages dont 763 fois l'indice ⁵ pour les dommages immatériels consécutifs avec une limite pour les pertes de loyers à une année à compter de l'événement.	
		<ul style="list-style-type: none"> Recours des voisins et des tiers (Pour les dommages matériels et immatériels consécutifs qu'ils subissent) 	4574 fois l'indice ⁵ dont 763 fois l'indice pour les dommages immatériels consécutifs	
		Incendie, explosion et risques divers		
		<ul style="list-style-type: none"> Aménagements appartenant à l'assuré Garantie du contenu 	Illimité 200 000	
		Evénements climatiques et catastrophes naturelles <i>(Franchise de 10% du montant des dommages matériels directs par évènement sans pouvoir être inférieur à un minimum de 1 140 €)</i>		
		<ul style="list-style-type: none"> Aménagements appartenant à l'assuré Garantie du contenu 	Illimité 200 000	
		Attentats et actes de terrorisme		
		<ul style="list-style-type: none"> Aménagements appartenant à l'assuré Garantie du contenu 	Illimité 200 000	
		Effondrement		
		<ul style="list-style-type: none"> Aménagements appartenant à l'assuré Garantie du contenu 	4 000 000 200 000	
		Dommages électriques		14 798
		Dégâts des eaux		
		<ul style="list-style-type: none"> Aménagements appartenant à l'assuré Garantie du contenu 	Illimité 10 000	
		Bris de glaces et enseignes		
<ul style="list-style-type: none"> Devantures, portes d'accès et fenêtres Produits verriers intérieurs Enseignes 	Illimité 3 700 6 850			

⁵ Indice du coût de la construction dans la région parisienne publié par la Fédération Française du Bâtiment.

Type d'assurance	Compagnie	Couverture	Plafond de garantie (€)
		Vol et vandalisme	
		<ul style="list-style-type: none"> • Contenus sauf espèces, titres et valeurs • Espèces, titres et valeurs • Vandalisme des locaux • Vandalisme du contenu 	20 000 7 399 14 789 14 789
		Bris de machine (matériel informatique)	10 000
		Frais de reconstitution d'archives à la suite des événements précédents	3 700
		Perte d'exploitation	Période d'indemnisation sur 12 mois (dans la limite de 120% du CA multiplié par le taux de marge brute)
		Perte de valeur vénale	1 000 000
		Indemnités de licenciement	Sommes effectivement acquittées (dans la limite de 13 fois l'indice applicable)
		Responsabilité civile	
		<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels, immatériels confondus • Dommages matériels et immatériels confondus • Dommages immatériels non consécutifs 	9 000 000 2500 fois l'indice 310 fois l'indice
		Défense et recours	Plafond global de garantie dans la limite de 31 fois l'indice par sinistre
		Franchise générale par sinistre (sauf cas particuliers)	554,94

Le 10 avril 2013, la Société a signé une assurance responsabilité des dirigeants selon les modalités décrites ci-dessous :

Type d'assurance	Compagnie	Couverture	Plafond de garantie (€)
Responsabilité des dirigeants Police n°5781565404	AXA	Objet de la garantie <i>Frais de défense civile, pénale et administrative</i> <i>Conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des dirigeants de l'entreprise</i>	
		Risques couverts	
		Responsabilité des dirigeants	15 000
		Dépenses courantes en cas de privation d'actifs	35 000
		Frais d'aide psychologique	35 000
		Frais d'enquête	35 000
		Frais d'extradition	35 000
		Frais d'image	35 000
		Réparation d'un préjudice moral consécutif à un dommage corporel ou matériel dans le cadre d'une réclamation fondée sur une faute liée à l'emploi	35 000
		Protection juridique	variable
		Assistance	variable
		Accompagnement en cas de difficultés financières	variable

AGL Production a été créée en 2009 avec pour objet la conception, le prototypage et la fabrication de sièges et canapés et de tous meubles d'ameublement intérieur et extérieur. Depuis lors, la Société a fait le choix d'externaliser l'ensemble de la fabrication de ses produits, c'est pourquoi AGL Production a cessé son activité début 2015 et est en cours de liquidation amiable.

- Assurance homme-clé

La réussite qu'a connue la Société tient en grande partie à la qualité de son Président Directeur Général Monsieur Guillaume LACHENAL, fondateur.

Si la Société n'était pas capable de conserver son dirigeant, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses perspectives, étant précisé qu'il n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.

Les bonnes relations de la Société avec certains clients et prestataires de service, sont liées à la personnalité du dirigeant. Aussi, son départ pourrait avoir un effet négatif défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

La Société a donc souscrit à une assurance « homme clé » pour son Président Directeur Général couvrant les cas de décès accidentel, d'invalidité permanente causée par accident pour des montants plafonnés à hauteur de 592 512 €.

La Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter l'activité de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

4.5 Risques financiers

4.5.1 Risques liés aux pertes historiques

Après avoir enregistré des pertes nettes cumulées de 1 502 K€ au cours des trois derniers exercices, la Société pourrait être conduite à constater de nouvelles pertes compte tenu des dépenses futures notamment liées au renforcement des équipes, au développement commercial, à l'ouverture de nouvelles boutiques « connectées » en France et dans les principaux pays où la Société sera présente via la vente par internet et aux ouvertures pays (notamment en Amérique du Nord).

Ces nouvelles pertes pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière, son développement et ses perspectives.

4.5.2 Risques de liquidité

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital auprès de « Auriga Partners » son investisseur historique, suivi de deux nouveaux partenaires : « Naxicap Partners Création » et « Sigma Gestion » et par des emprunts bancaires.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

K€	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	30/04/15
Emprunt auprès d'établissement de crédit	347	886	-	1 232
Dettes financières diverses	68	-	-	68
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	415	886	-	1 301

Certains emprunts sont assortis de clauses par lesquelles la Société s'engage à respecter certains ratios appelés « covenants ». En cas de non-conformité de ces ratios, la dette devient immédiatement exigible. Leur détail est présenté en note 5.24.5 de l'annexe aux comptes établis selon les normes françaises figurant au chapitre 20 du document de base. A fin avril 2015, la Société ne respectait pas un de ces covenant (Dette financière nette / EBE <3) mais avait obtenu un accord de principe de la part de ses créanciers de non exigibilité anticipée, et a signé depuis un waiver avec ces derniers.

Il existe par ailleurs un covenant lié à la détention directe ou indirecte à plus de 30% du capital ou des droits de vote par Monsieur Guillaume Lachenal et Madame Aline Buscemi. Considérant la répartition du capital après conversion des actions de préférence telle que présentée en section 18.1 du présent document de base, ce seuil pourrait être franchi. La Société a averti ses créanciers sur ce point, et a obtenu un accord de principe de non exigibilité anticipée en cas de franchissement à la baisse de ce seuil de 30%, à condition que Monsieur Guillaume Lachenal et Madame Aline Buscemi détiennent directement ou indirectement plus de 15% du capital ou des droits de vote de la Société.

La Société dispose au 30 avril 2015 d'une trésorerie de 430 K€. Afin d'assurer le financement, la Société a procédé à une levée de fonds de 750 K€ sous forme d'obligations convertibles en actions souscrites par les actionnaires historiques. La trésorerie nette disponible au 30 septembre 2015 s'élève à 982 K€. Ce montant exclut les fonds immobilisés en Lettonie (413 K€) suite au piratage informatique dont la Société a été victime en août 2015, considérés comme une créance.

Compte tenu du programme de déploiement envisagé (innovations produits, développements hors de France et ouverture de boutiques), la société ne pourra pas financer ses ambitions par la seule génération de trésorerie. Des moyens de financement complémentaires seront donc nécessaires. La Société estime ainsi ne pas être en mesure de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois suivant la date d'enregistrement du présent document de base. Un projet d'introduction en Bourse et la réalisation d'une augmentation de capital sont envisagés pour couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme.

4.5.3 Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche

Pour financer ses activités, la Société n'a pas eu recours au crédit d'impôt recherche.

4.5.4 Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques

Au cours de son historique la Société n'a pas perçu de subvention. La Société a bénéficié en 2011 d'un prêt à taux zéro pour l'innovation obtenu auprès d'Oseo dans le cadre du projet Up to You (meubles personnalisés) pour le développement de la plateforme technologique liée à ce projet, pour un montant de 126 K€ amorti en 12 remboursements trimestriels, le premier le 31 mars 2014, et le dernier le 31/12/2016. Au 30 avril 2015, la ligne prêt Oseo s'élevait à 73 500 €.

Dans le cadre du projet du mobilier connecté, la Société a obtenu la mise à disposition pour une période de 3 ans d'un chercheur de l'Université de Savoie, en partie financée par l'Université.

4.5.5 Risque de change

Environ 1% des ventes de marchandises de la Société est facturé en devises étrangères, et pour l'essentiel en CHF.

La Société supporte des coûts d'achat majoritairement en USD (plus de 80% des achats). Mais n'étant pas tenu par un catalogue papier, la Société répercute rapidement les variations de devises sur ses prix de vente. Pour réduire encore davantage ce risque, la Société ambitionne de se couvrir via une politique d'achat à terme et de SWAP de devises. L'objectif est de couvrir de l'ordre de 50% des achats, pour à l'inverse pouvoir bénéficier d'une éventuelle variation favorable des devises et limiter le coût de la couverture.

4.5.6 Risque de crédit et risque de contrepartie

Pour son financement, la Société a recours à des financements auprès d'OSEO, de la Banque Palatine et de la Banque Européenne du Crédit Mutuel (voir la note 5.18 de l'annexe aux comptes présentés en chapitre 20 du document de base ainsi que la section 4.6.2 pour les échéanciers).

4.5.7 Risques liés aux taux d'intérêts

A ce jour, ces emprunts bancaires étant à taux fixe, la Société n'est ainsi pas exposé à un risque de taux d'intérêts (se référer à la note 5.18 de l'annexe aux comptes présentés au chapitre 20 du présent document de base).

4.5.8 Risques sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent document de base, la Société ne détient pas de participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

4.5.9 Risque de dilution

Depuis sa création, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). A la date du présent document de base, l'ensemble des BSA attribués ont été exercés et l'ensemble des BSPCE attribués sont devenus caducs.

Il existe une dilution potentielle provenant de la conversion d'Obligations Convertibles en Actions émises en juin 2015 (se référer à la note 4.4.4 de l'annexe aux comptes renseignés dans le chapitre 20 et à la section 21.1.1.4.2 du présent document de base). Les OCA seront obligatoirement converties en actions au moment de l'introduction sur Alternext. Les hypothèses de dilution seront communiquées dans la note d'opération en fonction de la fourchette de prix retenue.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

4.5.10 Risques pays

Hors France (15% du chiffre d'affaires 2014-15), la Société est commercialement implantée en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Italie, en Suisse, en Allemagne et au Luxembourg, pays ne présentant pas de risques particuliers d'instabilité politique.

Le sourcing de la Société est réalisé dans des pays dits émergents (Asie, Europe de l'Est, etc.), des pays pouvant connaître, ou ayant connu, une période d'instabilité politique ou économique. La réalisation de tels risques peut avoir une influence sur la marche des affaires, le cas échéant, un impact sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs la Chine à elle seule représente plus de 50% des approvisionnements. Or la production en Chine est susceptible de changer d'une part dans ses modalités (notamment en cas de changement de la législation économique et/ou sociale) ou dans son principe (en cas de survenance d'événements d'ordre politique importants en Chine). En cas de survenance de ce risque, la Société pourrait être conduite à diversifier ses sources d'approvisionnement auprès d'autres pays, ce qui pourrait avoir un impact sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

4.5.11 Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels

Comme indiqué aux notes 3.1 et 5.10 de l'annexe des comptes présentée au chapitre 20 du présent document de base, les frais de développement logiciel, correspondant aux coûts de personnel, sont exhaustivement capitalisés quand ils respectent les critères d'activation prévus par les principes comptables. Ces frais de développement sont amortis sur une période de 1 à 3 ans. La valeur nette comptable de ces actifs s'élevait à 446 K€ au 30 avril 2015 soit 5,3% du total du bilan.

Si un indicateur de perte de valeur venait à être identifié dans le futur, un test de dépréciation serait mis en œuvre et pourrait mener à une dépréciation de ces actifs incorporels et à une dégradation des capitaux propres de la Société. La Société n'a pas rencontré une telle situation à ce jour.

4.5.12 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont les suivants :

- Crédit-bail

Pour les immobilisations financées par crédit-bail (outillage et matériel de transport), sont évaluées en hors bilan les redevances restant à payer et le prix d'achat résiduel du bien, soit respectivement 138 K€ et moins de 1 K€ à fin avril 2015.

- En matière de loyer immobilier

Dans le cadre son activité la Société loue des locaux : son siège social (221 400 € de loyer annuel hors taxes et hors charges), sa boutique et deux places de parking à Paris (160 000 € de loyer annuel hors taxes et hors charges, et 2 000 € de loyer annuel respectivement), et un appartement à Paris (18 000 € de loyer annuel). Au total, sur la durée d'engagement des baux, les loyers restant à payer s'élèvent à 4,3 M€.

- Engagements Credoc

Dans le cadre de son activité d'import-export de meubles, la Société a recours à des CREDOC (ou crédits documentaires) auprès de la BECM et de la banque Palatine pour limiter le risque de marchandise payée non livrée. A fin avril 2015, le montant des engagements Credoc import à vue s'élevait à 454 K\$.

- Engagements de retraite

La provision pour départ à la retraite n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat. Elle s'élève à 91 K€ au 30 avril 2015 (inclues charges sociales).

- Covenants

Certains emprunts sont assortis de clauses par lesquelles la société s'engage à respecter certains ratios appelés « covenants ». En cas de non-conformité de ces ratios, la dette devient immédiatement exigible. Leur détail est présenté en note 5.24.5 de l'annexe aux comptes établis selon les normes françaises figurant au chapitre 20 du document de base. A fin avril 2015, la Société ne respectait pas un de ces covenant (Dette financière nette / EBE <3) mais a obtenu un waiver de la part de ses créanciers.

- Dettes garanties par des suretés réelles

En novembre 2013, la Société a mis en place des lignes de crédit auprès de la BECM et de Banque Palatine, pour financer une partie de ses stocks de marchandises en introduisant une garantie sur ces stocks. Montant initial total : 1 100 K€, montant restant au 30 avril 2015 : 718 K€.

- SWAP de change

Le 24 avril 2015, la Société a souscrit un SWAP de change EUR/USD, maturité 28 juillet 2015, portant sur un nominal de 349 K€ / 380 K€ au taux de 1,0883%.

- Abandon en compte courant

La Société a procédé à un abandon de compte courant pour clause de retour à meilleure fortune à destination de la société Miliboutique pour un montant de 2 K€ et à destination de la société AGL Immobilier pour un montant de 34 K€.

4.5.13 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Le succès de la Société repose à long terme sur sa capacité à améliorer et à étoffer en permanence son offre de produits et de services afin de répondre aux demandes croissantes du marché dans un environnement de plus en plus concurrentiel, et à trouver de nouveaux canaux de distribution (ouverture de pays, recours à des places de marché, ouverture de boutiques, etc.).

Dans ce contexte, la Société pourrait être amenée à réaliser des opérations de croissance externe par le biais d'acquisitions d'entreprises ou d'actifs, de prises de participations ou de la constitution d'alliances dans son secteur d'activité et dans des zones géographiques où la Société souhaite se développer ou se renforcer. Aucune cible n'a néanmoins été identifiée à ce jour.

La Société ne peut garantir qu'elle sera à même d'identifier les meilleurs opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'elle ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer avec succès toute autre activité qu'elle aura acquise. La Société a identifié les risques suivants liés aux opérations de croissance externe :

- Non réalisation des plans d'affaires sous-tendant les valorisations, en particulier concernant les synergies attendues et l'évolution des marchés concernés ;
- Mauvaise intégration des sociétés acquises, de leurs gammes de produits ou de leurs salariés ; et
- Départs des salariés des sociétés acquises.

La réalisation d'un ou plusieurs des risques détaillés ci-dessus est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

De plus, en cas d'endettement ou d'émission par la Société de titres financiers spécifiques pour financer une telle acquisition, cela pourrait lui faire prendre des risques financiers et lui imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires. Cela aurait un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

4.5.14 Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société

Malgré le ralentissement économique de ces dernières années et la légère contraction du marché du meuble et de l'équipement de la maison en France et en Europe (voir section 6.4 du présent document de base), la Société a su maintenir une croissance forte de son activité, et a l'intention de poursuivre son développement. A cet effet, il s'agira notamment :

- de recruter un nombre croissant d'employés et de les former ;
- d'anticiper les besoins de financement en liaison avec cette croissance ;
- de prévoir les tendances de marchés, les demandes des clients et les revenus et marges en résultant ;
- de développer et renforcer les systèmes informatiques existants.

Dans le cas où la Société ne saurait pas réaliser correctement une ou plusieurs des missions détaillées ci-dessus et que des difficultés inattendues devaient être rencontrées durant leur mise en œuvre, cela aurait un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale : MILIBOO, modifiée lors de l'Assemblée Générale du 29 octobre 2015 (anciennement dénommée AGL IMPORT).

La Société a pour nom commercial : MILIBOO

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 482 930 278.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 30 avril 2005 sous forme de SARL pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 28 juin 2005, soit jusqu'au 27 juin 2104, sauf prorogation ou dissolution anticipée, et a été transformée en SA lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2010.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au Parc Altaïs 17 Rue Mira 74 650 Chavanod.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 04 58 10 01 40

Télécopie : 04 58 10 01 41

Courriel : investisseurs@miliboo.com

Site Internet : www.miliboo-bourse.com

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société

- | | |
|------|---|
| 2005 | Création de AGL IMPORT |
| 2007 | Lancement du site miliboo.com |
| 2009 | Médaille d'argent aux TROPHEES DU E-COMMERCE dans la catégorie « back office et logistique » |
| 2010 | Meilleur espoir du e-commerce, prix du Jury FEVAD |
| 2011 | Première levée de fonds de 2,5 M€ avec l'entrée au capital d'Auriga Partners
Deuxième prix du Dirigeant de PME a été décerné à Aline Buscemi et Guillaume Lachenal, le duo à la tête de Miliboo. Com |
| 2013 | Deuxième levée de fonds de 4 M€ réalisée auprès de l'investisseur historique Auriga Partners et entrée des fonds Naxicap Partners et Sigma Gestion au capital |
| 2014 | Ouverture de la première Milibootik à Paris (100 rue Réaumur)
Médaille d'or du Prix des enseignes les plus connectées à la Nuit du Commerce Connecté |
| 2015 | Déménagement dans le nouveau siège social
Emission d'obligations convertibles en actions pour 0,75 M€ auprès des actionnaires historiques |

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements (net de cessions) réalisés au cours des trois derniers exercices

Investissements (normes françaises en K€)	Exercice 2012-13 12 mois	Exercice 2013-14 12 mois	Exercice 2014-15 12 mois
Immobilisations incorporelles	-	16	0
Immobilisations corporelles	116	33	388
Immobilisations financières	1	2	577
Total investissements	117	51	965

- Les investissements en immobilisations incorporelles sont principalement constitués de logiciels, marques et noms de domaine. Leur détail par nature est présenté dans la note 5.10 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base.
- Les investissements en immobilisations corporelles sont principalement constitués d'installations et agencements (boutique), de matériel de bureau et d'équipements informatique, et de divers matériels. Leur détail par nature est présenté dans la note 5.11 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base.
- Les investissements financiers sont principalement constitués de la créance rattachée à la participation détenue dans la filiale AGL Immobilier (détenue à 67% foncier et locaux du siège social), comptabilisée depuis 2014-15 dans les comptes de la Société. Leur détail par nature est présenté dans la note 5.12 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements réalisés par la Société depuis le début de l'exercice en cours sont de même nature que ceux réalisés au cours des précédents exercices.

5.2.3 Principaux investissements futurs

A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, la Société n'a pas pris d'engagement ferme d'investissement à la date du présent document de base.

Cependant compte tenu du programme de déploiement envisagé les dépenses d'investissements consacrées aux innovations produits, aux développements hors de France et aux boutiques devraient croître. La Société ne pourra pas financer ses ambitions par la seule génération de cash liée à son activité, des moyens de financement complémentaires seront donc nécessaires. Un projet d'introduction en bourse et la réalisation d'une augmentation de capital sont ainsi envisagés.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 Introduction

6.1.1 Un positionnement original dans la conception et la vente de meubles

Après plusieurs expériences entrepreneuriales réussies dans les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), avec notamment la création en 1997 de Net Work Communication, un fournisseur d'accès à Internet et de Taptoo en 2002, une société spécialisée dans le reconditionnement de matériel informatique, Guillaume Lachenal (actuel Président Directeur Général) et Aline Buscemi-Lachenal (administrateur) ont fondé AGL Import à Annecy en avril 2005, société spécialisée dans l'import-export, la vente et la distribution de meubles.

Le positionnement de la Société aujourd'hui est la vente de meubles « tendance » sous les marques Miliboo et Enzo Fratelli (haut de la gamme sur certaines catégories de produits), et distribués via Internet et une boutique connectée. La Société se positionne dès les phases de création (designers internes et partenariats externes) et de conception des produits (outil de prototypage en interne, les achats directs à des grossistes ne représentent que de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires, moyenne observée au cours des trois derniers exercices), dont la fabrication est confiée à des tiers, sous le contrôle d'équipes qualité en grande partie internalisées.

L'activité est gérée depuis le siège social de la Société à Chavanod (74 650). Une équipe basée en Chine est en charge de la relation avec les usines et du contrôle qualité. Les ventes sont réalisées principalement en France (85% du chiffre d'affaires 2014-15) et dans les pays européens proches (15% du chiffre d'affaires) : Italie, Allemagne, Espagne, Suisse, Belgique et Luxembourg. Les produits transitent pour la plupart par le centre de stockage du prestataire externe situé à proximité du terminal Fos 2XL.

Après 10 ans d'existence, la Société compte une cinquantaine de salariés (filiales chinoise et Miliboutique incluses), et a réalisé 14,2 M€ de chiffre d'affaires au cours de son dernier exercice comptable (clôturé fin avril 2015), en hausse de plus de 38% par rapport à l'exercice 2013-14. La Société exploite le site internet Miliboo.com depuis 2007, conception et vente de mobilier « tendance » sur internet, et une boutique à Paris : Milibootik au 100 rue Réaumur, depuis octobre 2014. Ce point de vente lui permet de présenter de manière attractive les produits phares de la gamme, et de tester des nouvelles technologies en matière d'achats (kiosques tactiles, tablettes, etc.) et de produits (mobilier connecté).

6.1.2 Dates clés

2005 : Création de AGL Import ;

2007 : Lancement de Miliboo.com et ouverture du site à destination de l'Espagne ;

2008 : Implantation en Chine (sourcing et contrôle qualité). Ouverture des sites à destination de la Suisse, de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg ;

2010 : Lancement du concept Up to You, personnalisation de meubles en ligne ;

2011 : Première levée de fonds avec l'entrée au capital d'Auriga Partners (2,5 M€) ;

2013 : Deuxième levée de fonds avec l'entrée de Naxicap Partners et Sigma Gestion (4,0 M€) ;

2014 : Ouverture de la Milibootik à Paris (100 rue Réaumur) ;

2015 : Déménagement du siège social. Emission d'obligations convertibles en actions pour 0,75 M€ en juin, souscrites par les actionnaires historiques.

6.1.3 Les atouts de la Société

La stratégie de la Société s'est construite autour de trois piliers : la maîtrise des approvisionnements (conception, pilotage de la fabrication, et de la distribution), des outils informatiques et du marketing.

- Maîtrise des approvisionnements

En matière d'approvisionnement, la stratégie a été orientée vers la maîtrise de la chaîne de production. Les phases de création des produits sont réalisées en interne ou via le recours à des partenariats extérieurs (collaboration avec des designers, contrats de licence, etc.). Afin de compléter son offre, notamment pour des produits standards, Miliboo fait également appel à des grossistes de façon volontairement opportuniste (de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires au cours de trois dernières années).

La fabrication des produits est confiée à des usines partenaires. Elles répondent à un cahier des charges élaboré par la Société, et sont soumises à des contrôles de la qualité rigoureux. Actuellement, la société traite avec plus d'une cinquantaine d'usines situées en Asie (Chine et Inde essentiellement) et en Europe (Europe de l'Est essentiellement). Chaque meuble est doté d'un numéro de série unique, qui assure une traçabilité totale des produits, et garantit une maîtrise complète de la chaîne, de la conception à la livraison chez le client final.

La Société prend en charge le stockage des produits, dont le traitement est sous-traité à un opérateur dans la région de Marseille, la société Greilsammer. La proximité des stocks lui permet ainsi de livrer très rapidement les clients (24 à 72 heures en France et 3 à 5 jours en Europe selon la typologie des produits), ce qui constitue un atout majeur par rapport à la plupart des concurrents présents sur Internet qui présentent le plus souvent des délais de plusieurs semaines.

- Maîtrise des outils informatiques

L'expérience du management notamment dans les NTIC, a permis de développer en interne la plateforme informatique, le site Internet Miliboo.com mais également les outils logiciels de gestion des stocks et de reporting. Ces outils permettent une gestion et un contrôle permanent de toutes les étapes conduisant à la vente : la gestion des achats, le suivi de la traçabilité des produits, l'état des stocks, la gestion des retours, etc. Il est mis à disposition des principaux sous-traitants, notamment le stockage. Cet outil permet ainsi d'accélérer le traitement des commandes et d'optimiser le service rendu aux clients, et se traduit par une stricte maîtrise des coûts à tous les stades de la chaîne.

- Maîtrise du marketing

Après une première phase consacrée à l'élaboration du portefeuille de produits, à la maîtrise des outils informatiques et logistiques, au lancement du site de distribution online, Miliboo.com, la Société s'est concentrée sur le développement de sa notoriété auprès des consommateurs essentiellement sur son marché domestique en basant sa politique marketing essentiellement sur des outils de communication *online* (Google, bannières, e-mailing, etc.) L'objectif des équipes marketing est de toucher un large public tout en contrôlant les coûts (enveloppe marketing de l'ordre de 20 à 25% du CA).

La dernière étape clé a été l'ouverture d'une boutique connectée à Paris en octobre 2014. Milibootik sert de showroom pour présenter les produits phares des gammes proposées sur le site internet. Elle permet également aux clients de découvrir de nouvelles technologies (Home by Me, simulateur 3D) et de nouvelles expériences d'achat (application sur smartphone, kiosques et tablettes tactiles, recommandations personnalisées en croisant le parcours client online et offline, etc.). Miliboo a ainsi lancé un concept de boutique connectée qui permet au client d'être reconnu sur son parcours qu'il soit online et/ou offline.

Grâce à la mise en place de ces solides piliers, la Société a pu réaliser une forte croissance de son activité au cours des dernières années tout en maîtrisant ses dépenses opérationnelles. La prochaine phase du développement va être de favoriser l'innovation produits, l'ouverture à l'international et de dupliquer le succès de la Milibootik parisienne.

6.2 Présentation de l'activité

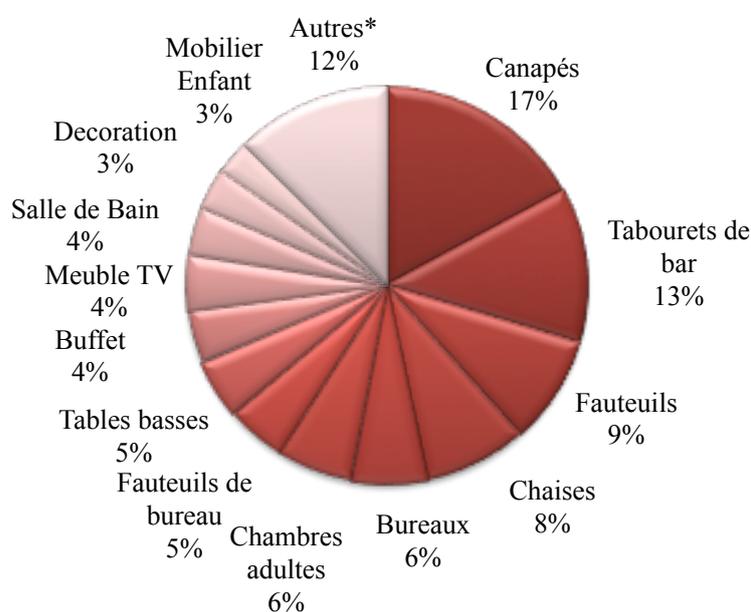
6.2.1 Concepteur et distributeur de meubles

- Une gamme variée

Miliboo propose des meubles « tendance » de qualité, faciles à vivre, et à prix compétitif. La société commercialise son offre principalement via ses sites Internet. Tous les styles sont présentés : du baroque au contemporain, en passant par le scandinave, l'intemporel, l'industriel, le design moderne ou le style récup'.

Le catalogue propose une large gamme de produits pour l'ensemble des pièces de la maison. L'activité est plutôt bien répartie entre les différentes catégories de produits. Les deux premières, les canapés (17% du CA compte tenu d'un prix unitaire moyen élevé) et les tabourets de bar (12% du CA, produit historique de l'offre Miliboo) ont représenté moins de 30% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2014-15 (données non auditées).

Figure 1 : Chiffre d'affaires 2014-15 par nature de produits (données non auditées)⁶



* Bibliothèques, étagères, tables, etc.

La gamme compte un peu plus de 2 500 références, et permet de répondre à des demandes dans de la plupart des pièces de la maison : salon, jardin, salle de bain, enfants, chambre et salle à manger, et bureaux.

Si la gamme est riche, elle est en constante évolution, 500 nouvelles références (soit 8 à 10 nouveaux modèles par mois) devraient être lancées au cours de l'exercice 2015-16, le plus souvent en remplacement de références existantes, pour entretenir l'image innovante de l'offre Miliboo et déclencher de nouveaux actes d'achats chez des clients historiques ou pour capter de nouveaux clients.

⁶ Source : Société

Figure 2 : Visuel des produits proposés par univers⁷



- Une gamme en constante évolution : innovation et conception au cœur de la stratégie

Dans un marché où la concurrence est très présente, Miliboo se différencie avec des produits originaux et innovants. La bonne maîtrise de la chaîne de valeur (conception, approvisionnement, et commercialisation des produits pilotés essentiellement par les équipes et l'outil logiciel interne) permet de répondre rapidement aux tendances du marché, et de piloter l'évolution de la gamme en fonction du succès rencontré. Le recours à des grossistes est opportuniste, il concerne des produits dits basiques, où il est difficile de se démarquer, ou pour tester à moindre risque de nouveaux créneaux de marchés.

Grâce à son équipe de designers en interne (deux personnes), Miliboo imagine des meubles originaux que le client ne trouvera nulle part ailleurs avec des gammes exclusives (Surface, Fjord, Panama, Paulo, etc.) dont certaines sont produites en France ou en Europe : gamme Surface lancée en 2014.

L'entreprise collabore également avec de nombreux créateurs pour enrichir ses gammes en échange du versement d'une commission indexée sur le chiffre d'affaires généré par les produits. La collection Wood Tang lancée en janvier 2015 a par exemple été élaborée avec Thomas Mandorla et Louis Aspar ; ou encore la collection Plugin (2013) avec M Pokora.

⁷ Source : Société

Figure 3 : Visuel des gammes réalisées en partenariat⁸



Miliboo a par ailleurs créé son blog qui traite des dernières tendances mobilier et décoration, et qui permet aux clients de découvrir des objets insolites et des conseils pour le Do It Yourself.

Enfin, Miliboo travaille sur la personnalisation des modèles, offrant une nouvelle distinction dans le marché du meuble, avec notamment le lancement du concept Up to You dès 2010 (activité marginale dans le chiffre d'affaires généré par la Société).

- Concept Up to You : des meubles personnalisables

Cet espace donne au client la possibilité de devenir le designer de son meuble. Aujourd'hui, le client peut personnaliser son tabouret de bar, sa table à manger, son fauteuil de bureau, ou encore son plan de travail. Dans ce cadre, la Société a mis en place un partenariat avec un cuisiniste français (Groupe Fournier) qui est en charge de la fabrication des plateaux sur-mesure pour les tables et les plans de travail proposés dans la gamme (sites de fabrication en France d'où des délais de livraison courts même pour des produits personnalisés).

Sur le site Internet, l'espace Up to You est intuitif et facile à utiliser, il permet une conception en toute simplicité. La 3D est mise au service de la créativité du client qui constate en temps réel l'évolution de son modèle, qui choisit les formes, les matières et les couleurs. Chaque pièce réalisée est unique et correspond aux attentes du client.

⁸ Source : Société

Figure 4 : Visuel du concept Up To You sur le site Internet⁹

Bienvenue dans l'espace de création **up to you**



UN ESPACE
DE CRÉATION
**SIMPLE, RAPIDE,
ET LUDIQUE.**

JE CRÉE UN MEUBLE
UNIQUE
À PARTIR DE
39€

MES MEUBLES
PERSONNALISÉS
SONT EXPÉDIÉS SOUS
24H

JE CHANGE DE DÉCO
À TOUT MOMENT
À PARTIR DE
1€50

Choisissez le meuble que vous désirez créer :

up to you TABOURET DE BAR



Créer mon tabouret

Voir les créations

Plusieurs millions de possibilités

Offrez-vous le tabouret personnalisé dont vous rêvez, à partir de 39.9€. Choisissez les 6 pièces qui le composent, visualisez-le en temps réel, il est expédié sous 48h.

up to you FAUTEUILS DE BUREAU



Créer mon fauteuil

Voir les créations

Composez le fauteuil de vos rêves

en quelques clics ! Choisissez les 5 éléments qui le composent, votre fauteuil de bureau ergonomique est livré sous 48h, des millions de combinaisons sont possibles !

up to you TABLES NEW



Créer ma table

Voir les créations

Offrez-vous une table sur mesure

Choisissez la dimension et la couleur du plateau de fabrication 100% française parmi 31 coloris disponibles, sélectionnez des pieds en acier chromé parmi 8 formes différentes créées en exclusivité par Miliboo.com. En quelques clics vous créez votre table sur mesure, adaptée à votre intérieur grâce à up to you tables !

up to you PLAN DE TRAVAIL NEW



Créer mon plan de travail

Créez votre plan de travail sur mesure en exclusivité sur Miliboo.com. Parmi un large choix de 13 formes et 31 coloris, vous devenez le maître de vos envies. Après quelques clics et seulement deux semaines plus tard vous disposerez de votre plan de travail unique et fabriqué en France.

En boutique, le client personnalise ses tabourets de bar sur des écrans tactiles grandeur nature mais aussi son fauteuil de bureau, ou sa table à manger.

Figure 5 : Visuel du concept Up to You en boutique¹⁰



⁹ Source : Société

¹⁰ Source : Société

- Prochaine étape : le mobilier connecté

Miliboo propose de découvrir un prototype de canapé connecté, entièrement imaginé et conçu par l'enseigne. Equipé d'une télécommande universelle dans les accoudoirs, il permet de changer les chaînes de télévision, d'en modifier le son ou de diffuser une lumière tamisée. Posés sur l'accoudoir, les *smartphones* ou tablettes se rechargent instantanément par induction tandis que les iPhones s'intègrent dans un socle dédié à cet effet. Un système audio permet également de diffuser de la musique en *bluetooth* depuis un *smartphone*.

Avec l'application e-canapé et grâce aux capteurs de présence situés dans chaque coussin, l'utilisateur peut savoir si la position adoptée est ergonomique ou non et combien de temps il est resté assis. Enfin pour éviter les intrus, il est possible d'activer le mode « c'est mon canapé » : une alarme se déclenche dès qu'une personne non reconnue s'installe sur le canapé et l'application envoie automatiquement une notification push via les réseaux sociaux. Interconnectable avec une application sportive (montre, etc.), il indique le temps passé sur le canapé versus le temps passé à faire du sport.

Entre santé et interactions sociales, ce canapé connecté, entièrement imaginé et conçu par la Société, amorce la réflexion sur l'avenir du mobilier.

Figure 6 : Visuel du canapé connecté¹¹

LE CANAPÉ CONNECTÉ



La Société ambitionne de développer cette offre de mobilier connecté en intégrant des technologies existantes à des produits désignés par ses équipes. Pour exemples, une table basse dotée de chargeurs à induction, de support ordinateur avec prises intégrées, ou d'un chauffe tasse, ou un miroir affichant la météo. Les prototypes vont être présentés avant fin 2015 et les premiers lancements commerciaux sont envisagés pour début 2016.

Dans le cadre de ce projet du mobilier connecté, la Société a embauché un électronicien et a signé un partenariat avec l'Université de Savoie, qui a mis en place un laboratoire sur la thématique des objets connectés. Un chercheur de l'Université est détaché à plein temps auprès des équipes de Miliboo pour une période de 3 ans (en partie pris en charge par le Conseil Général).

¹¹ Source : Société

- Une fabrication sous contrôle et une solution logistique sur mesure

Dès son origine, Miliboo a opté pour une voie originale d'approvisionnement en maîtrisant de bout en bout la chaîne de production. De la conception du produit jusqu'à sa mise en vente sur le site, le processus peut prendre de quelques semaines jusqu'à 6 mois. Grâce à un cahier des charges strict, l'identification de chaque produit par un numéro de série unique (traçabilité à 100%), et la mise en place de contrôle (au cours de la fabrication et au niveau des produits finis), la Société s'assure de la qualité des produits proposés.

Afin de minimiser les coûts et de garder la maîtrise complète des produits, Miliboo travaille en direct avec un peu plus d'une cinquantaine de fabricants asiatiques (80% du sourcing) et européens (20%) qui ont pour certains un statut de sous-traitant et pour d'autres de réel partenaire dans les phases de conception et d'élaboration de nouveaux produits. Pour les produits les plus vendus, la Société s'assure d'avoir quand cela est possible deux sources d'approvisionnement (système de back-up) pour se prémunir d'une éventuelle défaillance d'un de ses fournisseurs asiatiques. Cette stratégie nécessite d'avoir une bonne connaissance des acteurs locaux, de leurs usines et de leurs compétences. Pour ce faire la Société a créé AGL Import Chine dès 2011. L'équipe compte à ce jour 8 personnes dotées de compétences en matière de sourcing, contrôle qualité, logistique et visuels produits.

Le transport est assuré par bateau pour les produits venant d'Asie (1 à 2 mois) et par la route pour les produits venant d'Europe. Ils sont ensuite entreposés chez un logisticien (prestation externalisée auprès de Greilsammer) situé dans la région de Marseille. Miliboo a fait le choix d'être le propriétaire de ses stocks de produits afin de répondre immédiatement à une commande : 24h à 72h en France et 3 à 5 jours dans les autres pays d'Europe où les produits sont distribués. Cette disponibilité immédiate de la plupart des produits proposés est un facteur déclencheur de l'achat chez les internautes, et constitue le plus souvent un facteur de différenciation par rapport aux concurrents.

Figure 7 : Visuel du site logistique ¹²



L'objectif de la Société est de disposer de 90% des produits en stock. Le prestataire de services utilise les outils informatiques développés par Miliboo pour la réception des produits et l'expédition des commandes (médaille d'argent des Trophées de l'e-commerce dans la catégorie back office et logistique obtenue en 2009). Au cours de l'exercice 2014-15 ce sont plus de 110 000 produits qui ont ainsi été expédiés. L'emballage et l'identification des produits sont en effet réalisés en amont chez le fabricant suivant un cahier des charges établi par les équipes Miliboo, permettant de garantir la qualité de l'emballage et donc son comportement pendant le transport, et une rapidité de traitement pour les opérations de logistique. Les entrées et sorties sont ainsi ajustées en temps réel, et les informations sur la disponibilité des produits sont remontées en direct sur le site internet de la Société et auprès des distributeurs partenaires (La Redoute, RueduCommerce, etc.).

¹² Source : Société

Les solutions développées en interne étant utilisées sur l'ensemble de la chaîne, la compatibilité des outils de front et de back office est ainsi parfaite. Ces solutions permettent à la fois de tracer les produits de bout en bout (y compris pour les services après-vente), d'optimiser les coûts liés à la réception et au stockage des produits et à la préparation des commandes, de gérer les achats (réassort) et de fournir des données à destination de la comptabilité mais également des données utilisées dans le cadre de l'analyse des ventes (panier moyen, rentabilité par produit, par fournisseur, etc.). Si les outils sont développés en interne, l'hébergement des serveurs et ainsi des données est externalisée auprès de Online.net (filiale hébergement d'Iliad). Le monitoring et la maintenance sont réalisés par une entreprise spécialisée dans l'infogérance de plateforme web haute disponibilité (Synalabs).

Figure 8 : Schéma de fonctionnement des outils de front et de back office¹³



6.2.2 Miliboo, historiquement un pure player de la vente de meubles par Internet

Pour distribuer ses produits, la Société a opté pour un canal dématérialisé via le lancement dès 2007 d'un portail internet : Miliboo.com, permettant de distribuer les produits en France. Le site a rapidement été décliné pour adresser les principaux pays d'Europe de l'Ouest, avec une première ouverture en Espagne dès 2007. Les produits Miliboo sont ainsi distribués dans 8 pays européens. L'ensemble des prestations restent cependant pilotées par les équipes basées au siège de la Société, en France.

Malgré cette présence historique à l'international, la France a encore représenté 85% de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2014-15. En effet, compte tenu du potentiel offert par son marché domestique, les efforts marketing de Miliboo ont essentiellement été concentrés sur la France, expliquant le maintien de sa prédominance dans l'activité. Pour les deux derniers pays ouverts, l'Angleterre et l'Allemagne, la Société a ouvert des sites Internet pour simplement s'assurer d'une antériorité dans les pays concernés, mais sans aucune action commerciale. Cependant le plan de transport européen mis en place permet déjà de livrer ces pays.

¹³ Source : Société

Figure 9 : Rythme de déploiement de la distribution par internet¹⁴

Ouverture	Pays	Adresse internet
2007		Miliboo.com Miliboo.es
2008		Miliboo.ch Miliboo.it Miliboo.be Miliboo.lu
2009		Miliboo.co.uk Miliboo.de

Après 18 mois de développements en interne, le site est désormais *100% responsive* : navigation optimale pour l'utilisateur quelle que soit sa gamme d'appareil (téléphone mobile, tablette, liseuse, ordinateur). Pour améliorer les performances de ses outils (mails, pages web, etc.), la Société a recours à des tests *A/B*. Ces tests consistent par exemple à mesurer sur un échantillon de visiteurs l'impact d'un changement de variable (emplacement d'un bouton, couleur, etc.) sur l'atteinte d'un objectif : clic, validation, remplissage de formulaire, etc. La version la plus efficace est ensuite utilisée sur la totalité des visiteurs.

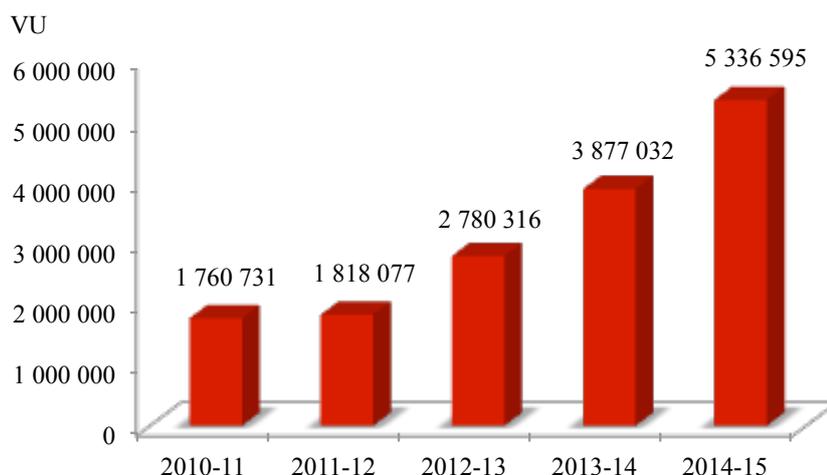
Compte tenu des outils développés et de la qualité de ses équipes, la Société a obtenu de nombreuses reconnaissances dans le milieu de l'e-commerce :

- 2009 : Médaille d'argent aux trophées du e-commerce dans la catégorie back office et logistique ;
- 2010 : Favor'i espoir Bronze du eCommerce décerné par Fevad (fédération des acteurs du e-commerce) ;
- 2011 : Deuxième prix des dirigeants de PME pour Guillaume Lachenal et Aline Buscemi décerné par Chef d'Entreprise Magazine ;
- 2014 : Médaille d'Or pour le prix des enseignes les plus connectées décernée dans le cadre de la Nuit du Commerce Connecté.

Au-delà de la reconnaissance des professionnels du secteur, grâce à l'extension de la gamme, à la qualité de l'offre produits et des services, et aux efforts marketing déployés, le succès est également au rendez-vous auprès des internautes. La fréquentation du site internet est en constante augmentation, pour atteindre plus de 5 millions de visiteurs uniques au cours du dernier exercice (+38% par rapport à 2013-14).

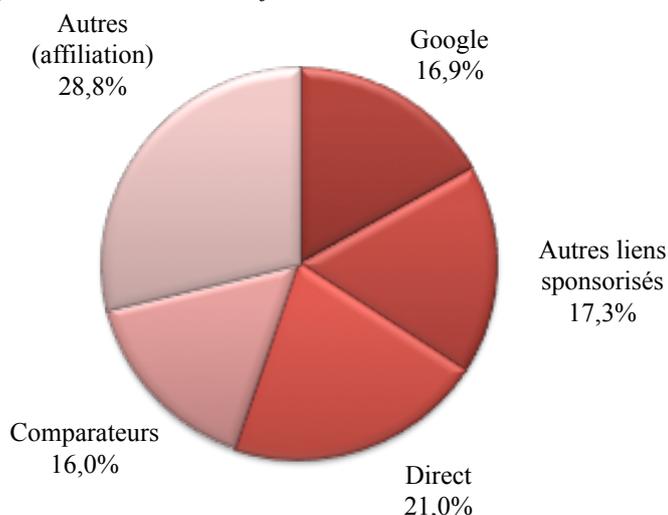
¹⁴ Source : Société

Figure 10 : Evolution du nombre de Visiteurs Uniques sur le site internet¹⁵



A fin avril 2015, la Société comptait plus de 190 000 clients dans sa base. Pour réaliser cette performance, la Société a recours à diverses sources pour l'acquisition de nouveaux clients. Les campagnes de web-marketing sont la voie de communication privilégiée : Google AdWords, référencement naturel, campagnes d'e-mailing, utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter et plateformes publicitaires liées, animations de blogs, campagnes de re-targeting, opérations de parrainages, etc. Grâce à cette stratégie multi-leviers les sources de génération de trafic sur le site sont variées, et la Société n'est pas exposée à un canal en particulier.

Figure 11 : Source de trafic sur le site internet en 2014-15¹⁶



6.2.3 Milibootik : une nouvelle expérience d'achat en boutique lancée en octobre 2014

En étant un des pionniers de la vente de meubles design sur internet, la Société a développé des outils solides en matière de sourcing, d'innovation produits, de traitement des commandes et d'expéditions. Conscients du potentiel de leurs outils et de leur offre, et pour pouvoir présenter des produits et des solutions toujours plus innovantes, les dirigeants ont décidé de passer d'un statut de pure player de la distribution de meubles sur internet, à un distributeur omnicanal avec l'ouverture de la première boutique physique au 100 rue Réaumur à Paris en octobre 2014.

¹⁵ Source : Google analytics

¹⁶ Source : Google analytics

Figure 12 : Visuels de la boutique du 100 rue Réaumur à Paris ¹⁷



La boutique s'étend sur 600 m² (4 vendeurs s'appuyant sur de nouveaux outils de vente), et permet de manière classique d'exposer certains produits également proposés sur le site internet, et offre aux clients de découvrir des technologies, qu'il connaît par ailleurs, mais qui sont encore rarement utilisées dans la vente de meubles en boutique. L'idée est ainsi de proposer aux visiteurs une nouvelle expérience avec le déploiement du concept de boutique connectée et de personnalisation de l'acte d'achat.

Dès son entrée dans le concept store, le visiteur est invité à télécharger l'application dédiée de Milibootik sur son smartphone ou sa tablette. Il se voit ainsi proposer une balade en boutique personnalisée selon ses besoins, ses attentes, mais également ses goûts (contemporain, industriel, etc.). Il peut scanner les articles qui l'intéressent, consulter l'ensemble des informations le concernant, et l'ajouter directement à son panier.

Miliboo propose également la Milicarte, une carte de fidélité intelligente qui embarque la technologie NFC (*Near Field Communication*, technologies de communication sans contact) via le RFID (*Radio Frequency IDentification*, méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés « radio-étiquettes »). Elle accompagne le client à chaque étape de son parcours (sur internet comme en boutique). Déposée sur les tablettes ou sur les kiosques tactiles installés dans la boutique, elle permet de se connecter à son profil, de bénéficier de réductions personnalisées et des points de fidélité.

La Société propose une immersion 3D aux visiteurs de la boutique grâce au concept HomeByMe basé sur une technologie développée par Dassault Systèmes : le client se rend en boutique avec les dimensions de sa maison, de son appartement ou de la pièce qu'il souhaite aménager. Sur le corner HomebyMe des ordinateurs sont à disposition pour lui permettre de créer son habitation en 3D avec l'aide du coach déco. Il peut laisser libre cours à son imagination en y intégrant des meubles Miliboo, puis, une fois son projet terminé, revêtir des lunettes en vision 3D qui lui permettent de s'immerger dans sa création. De retour à son domicile, il peut à nouveau consulter son projet et le modifier s'il le souhaite (compatible PC, Mac et iPad).

Enfin, la possibilité de voir et de tester le mobilier dans la boutique permet à Miliboo de présenter ses innovations produits comme le lancement en avant-première du canapé connecté. Les clients peuvent tester les options proposées : musique en *bluetooth*, chargeur de tablette et de téléphone, télécommande, lumière d'ambiance, etc., donner leurs impressions et ainsi permettre à Miliboo d'ajuster son offre dans le domaine du mobilier connecté.

¹⁷ Source : Société

Figure 13 : Milibootik, un parcours client unique et 100% personnalisé¹⁸

Application



Application dédiée Milibootik, disponible sur iPhone et Android : balade en boutique personnalisée. Le visiteur peut scanner les articles qui l'intéressent, consulter l'ensemble des informations et ajouter des produits à son panier.

Milicarte



La passerelle entre le site et la boutique sous forme de carte intelligente qui accompagne les clients à chaque étape de leur parcours. Déposée sur les kiosques tactiles installés dans la boutique, elle permet de se connecter automatiquement à son profil, d'accumuler des points de fidélité et de bénéficier de réductions personnalisées.

kiosques et tablettes tactiles



Catalogue web interactif en version améliorée, format grand écran, qui permet de visualiser les produits, accéder à leurs fiches techniques et vérifier s'ils sont en stocks ou exposés en boutique. Le client peut alerter un vendeur pour obtenir de l'aide ou un conseil déco. Identification client grâce à la Milicarte, et possibilité de finaliser le parcours d'achat (paiement en direct).

Technologie NFC et QR Code*



Le client peut scanner les articles qui l'intéressent, consulter l'ensemble des informations disponibles et les ajouter directement à son panier.

Ecran tactile Up to You



Personnalisation de tabourets, de sièges de bureau et de tables à manger au gré des envies du client et à taille réelle. La 3D est mise au service de la créativité du consommateur qui constate en temps réel l'évolution de son modèle, choix des formes, des matières et des couleurs. Chaque pièce réalisée est unique.

Immersion 3D



Le plan de l'appartement, de la maison, ou d'une pièce est recréé et décoré avec des produits Miliboo ou HomeByMe et balade virtuelle pour visualiser le rendu. Projet consultable et modifiable dans l'espace client.

*QR code : code-barres en deux dimensions constitué de modules noirs disposés dans un carré fond blanc

¹⁸ Source : Société

6.2.4 Le client au cœur de la stratégie

- Délais et modes de livraison

Grâce à la maîtrise de ses stocks, la Société s'engage à livrer dans les 24h à 72h qui suivent la commande en France et dans les 3 à 5 jours dans les autres pays d'Europe. Cette disponibilité des produits répond ainsi aux aspirations des consommateurs qui cherchent à disposer au plus vite de leurs achats.

Si le délai de livraison est supérieur à 4 semaines, l'attente est récompensée, le client bénéficie de 10% de réduction sur le prix de vente. Il peut par ailleurs choisir entre plusieurs transporteurs (Fedex, Mondial Relay, la Poste, Geodis) et les conditions de livraison sont adaptées à la commande et à l'environnement : un ou deux livreurs, rez-de-chaussée ou étage, etc.

Le client suit en temps réel la préparation de sa commande, de la fabrication à l'expédition. Une information systématique est communiquée en cas de retard.

Tout colis n'excédant pas 30 kg peut être retiré directement à la Milibootik à Paris. Le retrait à la boutique exonère dans ce cas des frais de transport mais allonge le délai de disponibilité du produit de 5 jours supplémentaires.

- Le service clients

Le service client est géré en interne et est basé au siège de la Société pour être au plus près des attentes clients. Il est composé de 4 personnes pour répondre aux questions et aux demandes formulées en direct, et de 4 personnes pour traiter le service après-vente.

Le numéro d'appel est gratuit (08 05 14 44 44 en France) et l'équipe est en mesure de répondre aux appels des clients en français, en anglais, en espagnol et en italien.

La garantie du satisfait ou remboursé : le client dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de la réception de son achat pour retourner le produit qui ne conviendrait pas. Les produits sont par ailleurs garantis deux ans.

Par ailleurs la Société propose un chat en ligne (activité sous-traitée) qui permet de répondre aux clients en langue française, et ce 7 jours par semaine et de 10h00 à 22h00.

- Le retour des produits

En cas de problème rencontré avec un produit ou sa livraison, le client peut ouvrir un dossier dans la catégorie « service après-vente » sur le site Internet. Sa requête sera traitée par les équipes présentes au siège social dans un délai de 48h à 72h. Certains dossiers pourront être résolus, comme une mauvaise lecture de la notice par exemple, sans avoir à retourner le produit. Si le problème persiste, en fonction des accords convenus le produit est retourné au siège de la Société (aux frais du client ou de Miliboo selon les cas), et il sera ou non remboursé.

Le taux d'ouverture de dossiers « service après-vente » pour dysfonctionnement produits a représenté moins de 3% des commandes au cours de l'exercice 2014-15, et in fine le taux de retour produits moins de 1%.

- Les modes de paiement

La Société propose différents moyens de paiement à ses clients :

- Par Carte bancaire : Carte Bleue nationale, Visa ou MasterCard ;
- Par virement bancaire ;
- Par Paypal ;
- Par 1euro.com : paiement au comptant, en 3x, 5x, 10x, 20x ou à partir de 15 € par mois, pour payer tous les achats inférieurs à 1 000 € (formule de crédit gérée par Cofidis) ;
- Par Facily Pay : paiement en 3x ou 4x par carte bancaire à partir de 100 € et jusqu'à 2 000 € d'achats (partenariat avec Oney Banque Accord).

- Les programmes de fidélité

La Société propose une carte de fidélité, tous les 10 € d'achat, le client cumule 1 point fidélité et chaque point offre 0,5 € de réduction sur le prochain achat. Un système de parrainage a également été mis en place et permet de parrainer jusqu'à 20 personnes en renseignant leurs coordonnées. Le filleul bénéficiera d'une réduction de 3% sur ses achats Miliboo, et le parrain gagnera des points fidélités (en fonction du montant des dépenses réalisées).

Au-delà des avantages pour les clients cette formule permet à Miliboo de qualifier et d'enrichir sa base de clients naturellement. Un mailing est en effet envoyé une à deux fois par semaine, et les messages sont personnalisés selon les remontées issues des outils de CRM (*Customer Relationship Management*) : sexe, âge, profession, fréquence des achats, montants, etc.

Enfin un Pack Sérénité est proposé aux clients leur permettant d'accéder à des services supplémentaires (service payant, indexé sur le montant de la commande passée).

Figure 14 : Comparaison des services du Pack Sérénité et des services classiques Miliboo¹⁹



Le pack Sérénité est un service proposé par Miliboo et qui vous **garantit de faire le bon choix au meilleur prix !**

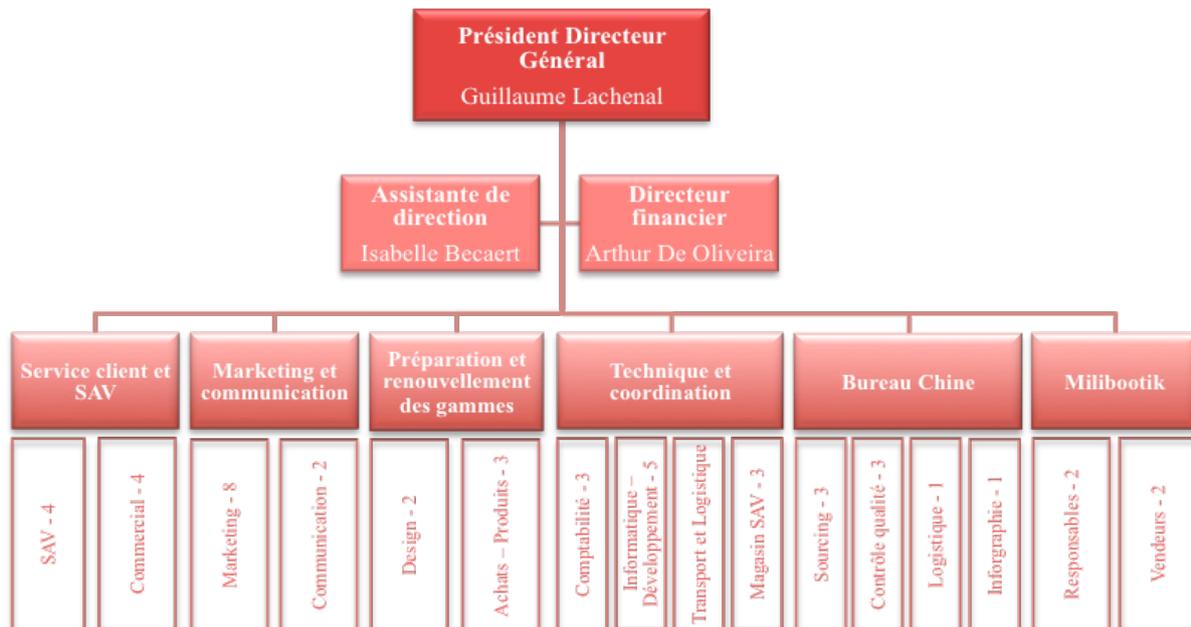
NOS SERVICES	SERVICES CLASSIQUE	
Délai de rétractation	14 jours	✓ 30 jours
Appel gratuit	✓ Oui	✓ Oui
Frais de retour	A la charge du client	✓ GRATUIT
Garantie	2 ans	✓ 3 ans
Traitement des dossiers	Classique	✓ Prioritaire

¹⁹ Source : Société

6.3 Présentation de l'organisation et des performances de la Société

6.3.1 Les équipes

Figure 15 : Organigramme opérationnel²⁰



Les équipes Miliboo peuvent être scindées en 6 grandes catégories : service client et services après-vente (8 personnes), marketing et communication (10), préparation et renouvellement des gammes (5), Technique et coordination (12), les équipes basées en Chine (8), et Milibootik (4). Au total la Société et ses filiales comptent à ce jour une cinquantaine de personnes dans ses effectifs.

Un responsable est désigné pour chaque sous-catégorie, soit une douzaine de cadres au total. Ces derniers sont en charge de la gestion des équipes et reportent directement au Président Directeur Général, Guillaume Lachenal fondateur de la Société. Dans le but de structurer ses fonctions support et de renforcer son équipe de management, la Société a récemment recruté une responsable produit, Anne-Claire De Villepin (arrivée en septembre dernier) et un directeur financier, Arthur De Oliveira (arrivé en octobre).

Présentation des managers clés de la Société²¹ :

- **Guillaume Lachenal – Fondateur et Président Directeur Général**



Entrepreneur dans l'âme, Guillaume Lachenal créé en 1997 Net Work Communication, le premier fournisseur d'accès internet en Rhône Alpes, qu'il cédera en 2001. En 2002, il fonde la société Taptoo dans le reconditionnement de matériel informatique, fusionnée par la suite avec AGL Import. En 2005 il se lance dans l'aventure AGL Import avec la mise en place d'une structure logistique de fabrication et d'acheminement de meubles, qui débouchera en 2007 sur l'ouverture du site internet Miliboo.com pour offrir un canal de distribution interne aux produits de la Société.

²⁰ Source : Société, filiales chinoise et Miliboutique incluses

²¹ Source : Société

- **Arthur De Oliveira – Directeur financier**



Arthur De Oliveira a débuté sa carrière en audit chez PriceWaterhouseCoopers. Il intègre en 2003 la direction financière Europe de Billabong International (cotée à l'ASX). Il crée puis pilote le contrôle de gestion Europe et œuvre au lancement en Europe de Surfstitch.com (Online Retailer of the Year 2012 en Australie, coté depuis 2014). Il est impliqué dans le déploiement d'un ERP, et participe par ailleurs aux projets de fusions, acquisitions, et à l'exécution de la stratégie de retournement initiée par les fonds Centerbridge et Oaktree Capital.

- **Directions opérationnelles**

Directrice produits : Anne-Claire De Villepin

Après une formation en école de commerce (Neoma Business School à Rouen), Anne-Claire intègre le département prêt-à-porter femme au BHV et aux Galeries Lafayette en tant que manager (construction et gestion des budgets achat et relation fournisseurs). Elle a passé une partie de sa carrière au sein du Groupe Carrefour, d'abord en France puis à l'étranger (Inde), en tant que chef de produits acheteuses pour la marque Tex, puis pour la marque Carrefour en tant que responsable du sourcing Maison, et enfin en tant que responsable marketing et achats internationaux (optimisation du sourcing). En 2009 elle a intégré les équipes Conforama en Suisse en tant que directrice de la stratégie : achats, product management, marketing, vente et développement commercial de la catégorie décoration de l'enseigne. Elle a rejoint Miliboo en septembre 2015.

Responsable commerciale : Anna Violet

Après plusieurs années dans les services commerciaux de sociétés de secteurs variés (chimie agroalimentaires, etc.), Anna Viollet a été recrutée en tant que responsable du service commercial chez Miliboo en juin 2009 : accueil téléphonique, enregistrement et suivi des commandes, relances clients, traitement des mails, gestion des informations de retard. D'origine italienne, Anna a par ailleurs participé à l'élaboration des supports et de l'accueil clients en langue italienne.

Responsable Service après ventes : Laetitia Liengme

Après des études dans le domaine tertiaire (services) Laetitia a progressivement évolué au sein d'une grande enseigne de logistique et transport en tant que préparatrice de commande puis gestionnaire de stock durant 2 ans. Elle a rejoint les équipes Miliboo en 2007 au sein du service commercial. En 2009, elle a pris la tête du département service après-vente.

Responsable marketing : Claire Tang

Diplômée en marketing et communication, Claire Tang a commencé sa carrière au sein de la société Fournier, dans la réalisation et le suivi de la communication dans les magasins Mobalpa, la refonte du site internet perene.com et dans la gestion de la communication online pour les sites mobalpa.com, perene.com et socooc.com. Elle a par la suite occupé un poste de responsable des partenariats chez Achat Design (campagnes d'affiliation, animation de la marque sur les réseaux sociaux, mise en ligne de nouveaux produits, création et gestion des campagnes de mailings. Elle a rejoint les équipes Miliboo en décembre 2010 en tant que trafic manager, elle occupe le poste de responsable Marketing depuis août 2013.

Responsable communication : Fanny Giraud

Au cours de ses 7 années passées en tant que responsable de l'information et de la communication de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires), Fanny a été en charge de l'élaboration et de la gestion du site Internet, des relations presse de l'Autorité y compris la rédaction des documents, du rapport annuel et de sa diffusion au Gouvernement et au Parlement, de l'organisation et de la gestion des contacts avec les autres pays européens, et de l'élaboration et la mise à jour d'un fonds documentaire. Elle a rejoint Miliboo en tant que chargée de la communication produits en 2009.

Au-delà des recrutements prévus pour accompagner la croissance de l'activité en France et renforcer l'innovation produits (mobilier connecté), les effectifs dédiés à l'international devraient être renforcés et de nouvelles équipes devraient être créées pour adresser les marchés anglais (basée au siège social) et américains (équipe locale), et ce dès 2015-16. Par ailleurs dans le cadre du développement du réseau Milibootik, les équipes de vente en boutique devraient également être étoffées (prochaine ouverture prévue à horizon 2016-17, environ 4 vendeurs par boutique). Si les projets envisagés sont menés à bien, au global les effectifs de la Société pourraient doubler au cours de trois prochaines années.

6.3.2 La couverture géographique

Grâce à la distribution via Internet, la Société a pu adresser dès 2007 des marchés hors de France. Miliboo est ainsi commercialement présente dans 8 pays : France, Espagne, Italie, Suisse, Luxembourg, Belgique, Allemagne et Angleterre. Les ventes hors de France, qui ont représenté 15% de l'activité au cours de l'exercice 2014-15, sont traitées depuis la France, que ce soit en termes commerciaux ou logistiques. La majorité des équipes de la Société sont donc basées sur le territoire français, hormis les salariés de la filiale chinoise en charge du sourcing et des contrôles qualité (8 personnes).

Figure 16 : Marchés adressés à ce jour²²



Compte tenu des développements prévus à l'international, la Société envisage de mettre en place une équipe aux Etats-Unis. Les autres pays européens, y compris l'Angleterre, devraient rester adressés depuis la France avec la création d'équipes dédiées.

Le stockage est réalisé à ce jour sur un seul site, la Société envisage la possibilité recourir à un deuxième prestataire dans la région notamment pour des raisons de diversification des risques, et dès que le niveau de l'activité le justifiera une implantation ailleurs en Europe pourrait venir compléter le dispositif.

La Société a déménagé son siège social au début de l'année 2015 pour anticiper les développements des prochaines années, et ainsi pouvoir accueillir de nouveaux collaborateurs.

²² Source : Société

- Projets de développements dans les pays anglo-saxons

Compte tenu de la taille des marchés anglais et américains, des habitudes d'achat sur Internet, et de l'attrait des consommateurs pour les meubles design, les dirigeants de Miliboo ont très tôt identifié ces deux zones comme des axes de développement prioritaires pour la Société.

Disposant désormais d'une gamme fournie, qui s'adresse à un large panel de clientèle, maîtrisant les phases de sourcing, d'approvisionnement, de stockage et de livraison hors des frontières françaises, les dirigeants ont ainsi décidé de lancer ces pays au cours de prochaines années. Les outils techniques, du type site internet, traduction et adaptation des fiche produits, etc., existent déjà en langue anglaise mais seront améliorés et étoffés. Ils serviront de base commune aux équipes des deux pays.

Grâce à la proximité géographique de l'Angleterre, la Société envisage dans un premier temps, comme elle l'a déjà fait pour les autres pays européens, d'adresser le marché local avec des équipes dédiées basées au siège de la Société en France. Les premiers recrutements et l'offensive commerciale sont prévus pour fin 2015-16. A noter que sur le marché du meuble, les contraintes réglementaires sont plus strictes en Angleterre en matière d'inflammabilité des produits notamment. Certains produits de la gamme Miliboo auront à subir quelques ajustements avant de pouvoir y être commercialisés, au sein de la gamme canapés notamment.

Pour les Etats-Unis, compte tenu de l'éloignement géographique et des problématiques de décalage horaire, une équipe locale devrait être mise en place. Pour limiter les risques, la commercialisation des produits devrait être réalisée dans un premier temps via des places de marchés moyennant le versement d'une quote-part du chiffre d'affaires réalisé. Les équipes locales seront en charge de référencer les produits et les sites de la Société auprès de ces places de marchés, de piloter les approvisionnements issus des fournisseurs Miliboo (Asie et Europe) en ayant recours à un ou plusieurs sous-traitants pour le transport et la logistique. Les premiers recrutements sont prévus pour la fin de l'exercice 2015-16.

- Poursuite des développements dans les pays européens

Les deux premiers pays hors de France sont aujourd'hui l'Espagne et l'Italie. La Société dispose également d'une présence commerciale en Belgique, en Suisse, au Luxembourg et en Allemagne. Après une phase centrée sur la mise en place d'une activité solide sur son marché domestique, la Société envisage désormais de consacrer davantage de dépenses marketing hors de France, ce qui devrait permettre d'alimenter la croissance de l'activité réalisée à l'export. La gestion de l'activité dans les pays européens restera pilotée depuis le siège social.

- Développement du réseau Milibootik

La première boutique physique a ouvert à Paris en octobre 2014. A ce jour, cette dernière remplit les attentes de la Société en termes de performances opérationnelles, de déploiement d'outils novateurs en matière d'achat en boutique, et de présentation produits.

Convaincus du potentiel de cette formule, notamment en matière de ventes croisées, la Société envisage de dupliquer le concept, à d'autres grandes villes en France dans un premier temps, et à terme dans les principaux pays où la Société sera présente via la vente par internet.

La stratégie n'est pas de créer un réseau de boutiques à part entière mais de proposer une nouvelle expérience d'achat à une majorité de clients de la plateforme Miliboo.com. La Société cible seulement de l'ordre de 4 à 5 boutiques sur le territoire national. La prochaine ouverture est prévue au cours de l'exercice 2016-17, et la Société ambitionne par la suite d'ouvrir une à deux boutiques par an.

6.3.3 Une activité en forte hausse

- Une progression régulière : CA multiplié par deux au cours des deux dernières années

Grâce au succès rencontré sur son marché domestique, et à une croissance tout aussi forte à l'international, Miliboo a enregistré une croissance dynamique et régulière de son activité au cours des 5 dernières années : doublement des ventes tout les deux ans sur la période 2010-11 / 2014-15. Les performances ont été tirées par une hausse de la fréquentation du site internet, en parallèle à un maintien du taux d'inscription et de transformation, et à une hausse constante du panier moyen (effet enrichissement de gamme et montée en gamme).

Figure 17 : Performances historiques d'activité²³

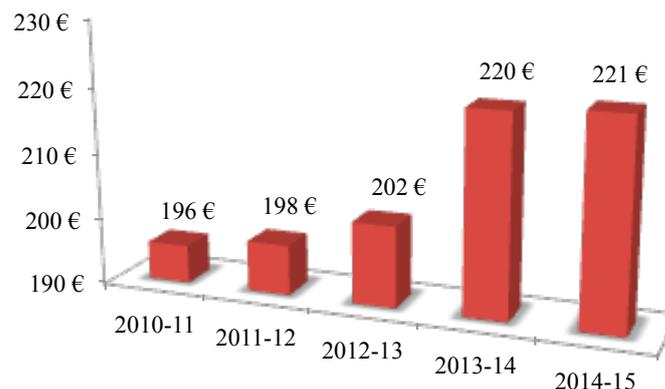


*données non auditées

- Un panier moyen en hausse continue

Grâce à une gamme de plus en plus fournie et à un mix produit plus favorable, Miliboo a enregistré une progression régulière de son panier moyen. Au cours de l'exercice 2014-15 il s'est établi à 221 €.

Figure 18 : Evolution du panier moyen (données non auditées)²⁴



²³ Source : Société

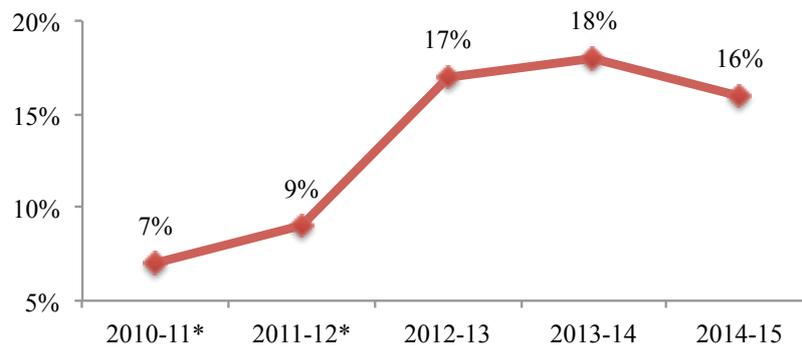
²⁴ Source : Société

- Une distribution maîtrisée

C'est en grande partie grâce aux moyens déployés par la Société elle-même que l'activité a été portée au cours des dernières années. Le poids des sites de distribution partenaires, les places de marché (La Redoute, RueduCommerce, CDiscount), s'est en effet stabilisé dans la fourchette 15 à 20% du CA global. Le recours à des partenaires extérieurs pour diffuser ses produits permet d'apporter du chiffre d'affaires additionnel et de gagner en visibilité (trafic important sur les sites des places de marchés).

Cependant la Société vise à rester maîtresse de la distribution de ses produits et n'envisage pas de recourir davantage à ce mode de distribution à l'avenir. Par ailleurs la Société, n'accepte de proposer qu'une partie de son catalogue de produits sur des plateformes tiers, à condition que ces produits soient vendus sous la marque Miliboo et que la Société puisse identifier le client final.

Figure 19 : Evolution du poids des places de marché dans le CA global²⁵



*données non auditées

La hausse de l'activité générée par la Société trouve ainsi essentiellement sa source dans les montants consacrés aux dépenses marketing et commerciales, et dans le succès des outils et des campagnes déployés. Cependant le maître mot en matière de gestion reste la maîtrise des dépenses, les dépenses marketing ont certes cru, mais dans des proportions comparables à l'évolution de l'activité, ce qui ajouté à une politique d'achat rigoureuse a permis à la Société d'améliorer ses performances opérationnelles en parallèle à la forte croissance de son activité.

6.3.4 Des dépenses maîtrisées

Les principaux postes de coûts résident dans les achats de produits, les charges externes (essentiellement les dépenses marketing et commerciales) et les frais de personnel. Tous trois font ainsi l'objet d'une gestion rigoureuse.

- Une politique d'achats centralisée

Quel que soit le mode de sourcing et le canal de distribution, la Société vise en moyenne une marge brute commerciale de l'ordre de 50 à 60%.

A noter que du fait de sa politique de sourcing, la grande majorité des achats de la Société sont réalisés en dollar. Grâce aux effets volumes générés par la croissance de l'activité et les négociations tarifaires obtenues auprès des fournisseurs, le niveau de MB/CA a été maintenu au cours de l'exercice 2014-15, et ce malgré une évolution défavorable des taux de change. Pour se préserver au mieux des effets liés aux variations de devises la Société a mis en place un système de couvertures basé sur des outils d'achat à terme (l'objectif est de couvrir de l'ordre de 50% des achats).

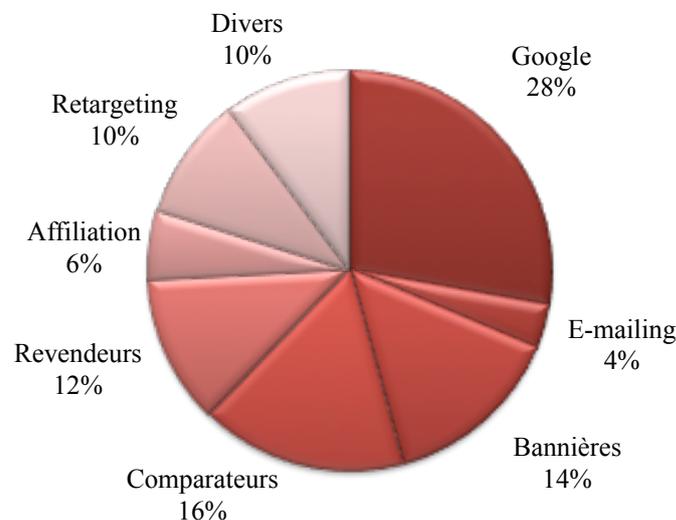
²⁵ Source : Société

- Les dépenses marketing

Le marketing et la communication sont gérés en interne par une équipe de 10 personnes. Jusqu'à ce jour, les campagnes marketing ont été essentiellement faites sur Internet. Les actions de relations publiques ont été centrées sur la présentation des produits dans les journaux de décoration ou dans certaines émissions de télévision du type D&CO sur M6 permettant de limiter le poids du budget marketing *offline*.

Pour le segment *online*, le budget est essentiellement consacré aux moteurs de recherche (Google), suivis par les comparateurs de prix (Le Guide, Achetez facile, Twenga, etc.), les bannières et les revendeurs (La Redoute, RueDuCommerce, CDiscount, etc.). Au sein de ce segment du marketing et de la communication en ligne, la Société s'appuie sur une cinquantaine de prestataires spécialisés dans les plateformes d'affiliations (Net Affiliation), le retargeting (Criteo), les outils de management de la relation clients (Makazi), les routeurs d'emailing (Teradata), les agrégateurs de flux (Lengow), les moteurs de recommandation produit (Netwave), les moteurs de recherche interne (factFinder), etc.

Figure 20 : Répartition du budget marketing 2014-15 par destination²⁶



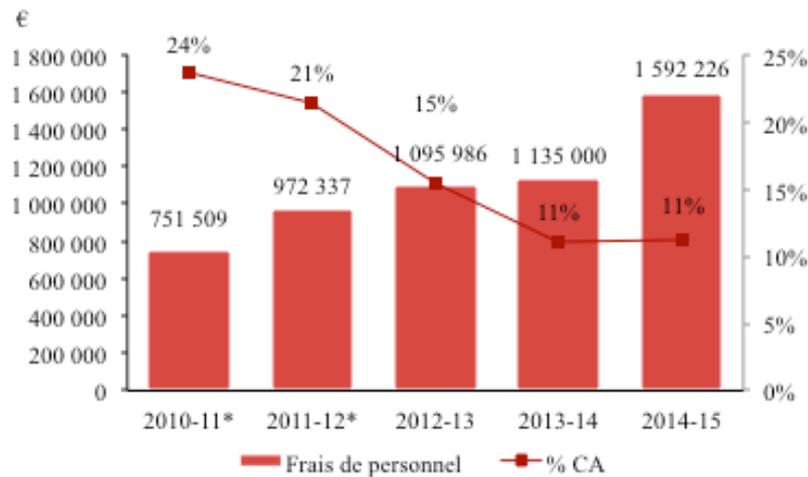
Grâce à la croissance de son activité et aux moyens additionnels qui peuvent être ainsi dégagés, la Société envisage d'investir davantage sur la notoriété de la marque à l'international. Par ailleurs les moyens consacrés aux modes de communication Offline pourraient également être développés via des campagnes d'affichages dans les transports publics (métro, abribus, etc.), des spots publicitaires à la télévision ou encore à la radio par exemples. L'objectif est cependant de rester dans la fourchette 20-25% du CA pour le budget marketing, ce qui permet d'améliorer la visibilité de la marque et ainsi de gagner de nouveaux clients pour alimenter la croissance de l'activité tout en préservant la rentabilité de la Société.

- Les frais de personnel

Pour accompagner sa croissance, la Société renforce régulièrement ses effectifs, notamment au sein des équipes de sourcing et de marketing. Cependant grâce aux effets de levier, les effectifs croissent moins vite que l'activité ce qui a permis de réduire significativement le poids des frais de personnels, qui s'élevaient à 11% du CA en 2014-15 comparé à 24% en 2010-11 (non audité).

²⁶ Source : Société

Figure 21 : Evolution du poste frais de personnel et son poids comparé au chiffre d'affaires²⁷



*données non auditées

Au cours de l'exercice 2014-15, la Société a accéléré ses recrutements (+41% de frais de personnels comparé à +5% l'exercice précédent), pour accompagner l'ouverture de Milibootik (4 personnes) et renforcer les fonctions support (informatique, SAV, transport) dans l'optique d'une poursuite de la forte croissance de l'activité. Les effectifs moyens de la Société sont ainsi passés de 28 personnes au cours de l'exercice 2013-14 à 35 personnes pour l'exercice 2014-15.

Depuis la Société a poursuivi ses efforts en matière de recrutements avec le renforcement des équipes de management : recrutement d'une responsable produit, Anne-Claire De Villepin, (ex-Carrefour et Conforama) et d'un directeur financier, en octobre. La prochaine étape sera de renforcer les équipes dédiées au développement à l'international au siège social de la Société (à destination de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie, etc.) mais également de constituer une équipe basée aux Etats-Unis pour adresser le marché local (manager, responsable logistique et commerciaux pour démarcher les places de marché). Les recrutements seront opérés en parallèle de la croissance de l'activité pour contenir le poids des frais associés.

En seulement 10 ans d'existence, dans un contexte de marché mature, Miliboo, grâce à la pertinence de sa stratégie e-commerce, a installé une nouvelle marque de meubles dans le paysage français. La Société ambitionne désormais de déployer le modèle à l'international, de devenir un moteur de l'innovation dans l'univers du mobilier connecté et de proposer une nouvelle expérience d'achats en magasin avec le concept Milibootik.

²⁷ Source : Société

6.4 L'environnement de marché

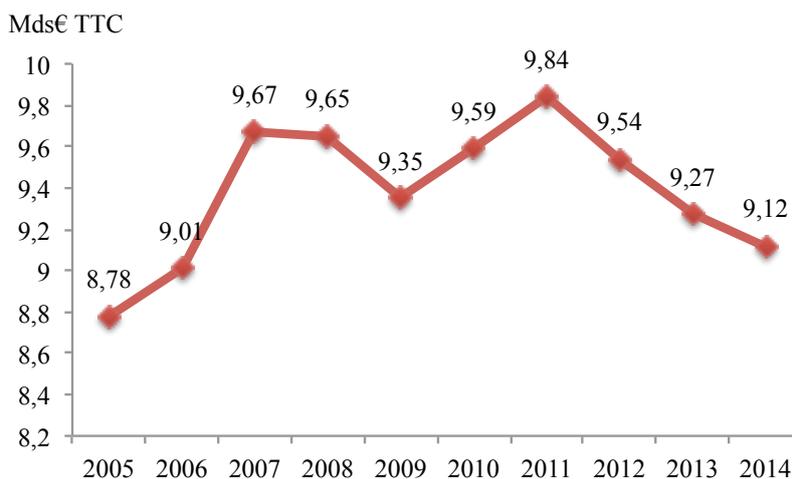
6.4.1 Le marché du meuble en France : premiers signes de reprise en 2015 après 3 années difficiles²⁸

Comme la plupart des biens de consommation, les achats de meubles sont soumis aux aléas conjoncturels. Dans un contexte de conjoncture dégradée combinée à une chute du marché de l'immobilier, les ventes de meubles ont ainsi enregistré une forte baisse en France au cours des trois dernières années (-2,5% par an en moyenne en valeur), marché domestique de la Société représentant encore 85% de son activité. Depuis le début de l'année 2015 cependant, la tendance semble s'être inversée.

Avec un marché à 9,12 Mds€ TTC en 2014, en recul de 1,5% par rapport à l'année précédente, le segment du meuble en France signalait sa troisième année de baisse consécutive, s'approchant des niveaux de 2006. Le recul est plus important encore en volume car les ventes TTC incluent l'impact de l'éco-contribution mise en place à partir du 1^{er} mai 2013 (destinée à financer la collecte, le tri et le traitement des meubles arrivant en fin de vie, le coût global était alors estimé à 300 M€²⁹, impliquant un renchérissement des biens pour le client final), et la hausse de la TVA opérée en janvier 2014.

Malgré ce contexte peu porteur, les ventes de Miliboo en France sont passées durant la période de 4 M€ (exercice 2010-11 non audité) à 12,1 M€ (exercice 2014-15), soit x3.

Figure 22 : Evolution du marché du meuble en France depuis la création de la Société

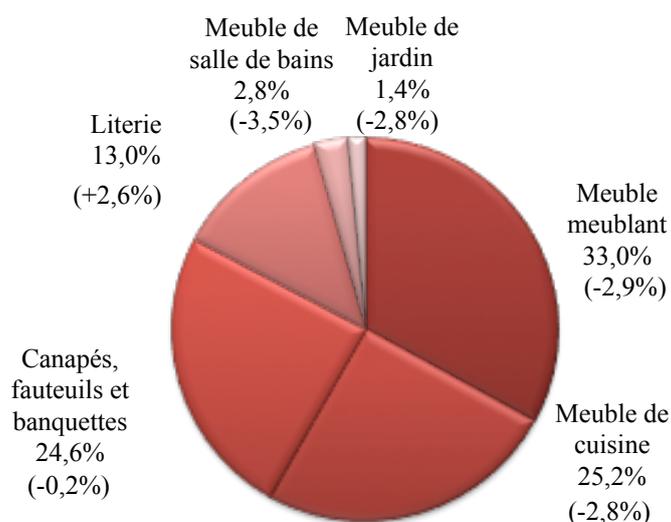


Hormis le segment Literie (en hausse de 2,6% en 2014), l'ensemble des familles de produits ont été sous pression en 2014, les meubles de salles de bain (-3,5%) et les meubles de jardin (-3,0%) enregistrant les plus fortes baisses. Les segments les plus importants restent les Meubles meublants (33% du marché en valeur), les meubles de cuisine (25,2%) et les Canapés, fauteuils et banquettes (24,6%).

²⁸ Source : IPEA (Institut de Prospective et d'Etude de l'Ameublement)

²⁹ Source : <http://www.lefigaro.fr/societes/2013/05/02/20005-20130502ARTFIG00506-une-nouvelle-eco-taxe-appliquee-aux-meubles.php>

Figure 23 : Structure du marché du meuble en valeur en France en 2014
(évolution en valeur par rapport à 2013)



Par canal de distribution, les spécialistes de la cuisine et les grandes surfaces de bricolage ont mieux tiré leur épingle du jeu au cours de l'année 2014. Les artisans, les acteurs de la vente à distance (forte concurrence sur les prix) et les segments milieu et haut de gammes sont les segments les plus touchés. Le premier réseau reste cependant la Grande distribution qui représente la moitié du marché en valeur.

Figure 24 : Marché du meuble en valeur en France en 2014 par circuit de distribution

Circuit de distribution	CA Mds€ (TTC)	Part de marché	Evolution 2014/2013
Grande distribution ameublement	4,6	50,4%	-0,5%
Spécialistes cuisine	1,11	12,1%	0,7%
Ameublement milieu de gamme	0,98	10,7%	-4,9%
Grande surface de bricolage	0,38	4,2%	-0,4%
Ameublement haut de gamme	0,36	3,9%	-4,3%
Artisans	0,34	3,8%	-8,0%
Vente à distance	0,32	3,5%	-5,4%
Hypermarchés	0,11	1,2%	-2,8%
Grands magasins	0,04	0,5%	-0,6%
Autres	0,88	9,7%	-1,1%
Total	9,12	100,0%	-1,5%

Dans ce contexte difficile, le marché a continué à se concentrer la disparition de nombreux acteurs, même de taille importante notamment celle du N°4 du secteur jusqu'en 2014 : le groupe Mobilier Européen (Fly, Atlas et Crozatier) désormais démantelé, et le rapprochement de certains réseaux. Les trois premiers acteurs représentent ainsi quasiment la moitié du marché du meuble³⁰ : N°1 Ikea avec 17,75% du marché, suivi par Conforama avec 15,67% et But avec 12,38% (dont reprise de magasins Sesame et Maga).

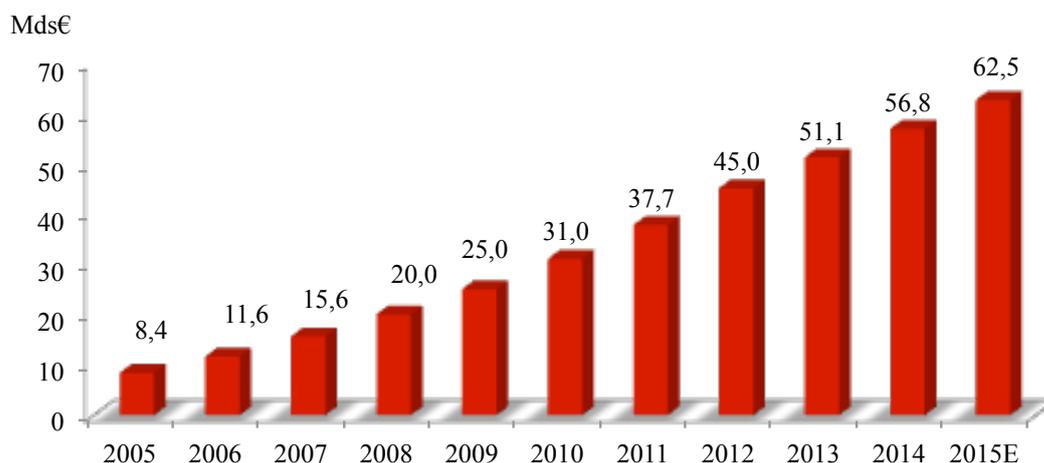
³⁰ Source : http://www.lesechos.fr/journal20150213/lec2_industrie_et_services/0204155159864-la-baisse-du-marche-du-meuble-favorise-la-concentration-1092945.php?RdjvtjiVOLAKxfCy.99

Depuis le début de l'année 2015, la tendance semble s'inverser avec un marché qui repart en croissance. A la fin du premier semestre de l'année civile la hausse du marché du meuble atteignait +2,1%³¹. La meilleure orientation du principal marché de la Société pourrait contribuer à porter les ventes de l'exercice en cours.

6.4.2 Le e-commerce en France : un succès qui ne se dément pas

- Un marché en croissance à deux chiffres³²

Figure 25 : Evolution du chiffre d'affaires du e-commerce en France



Le succès des ventes de biens et de services via le net ne se dément pas avec un chiffre d'affaires qui devrait septupler au cours de la décennie 2005-2015E. Compte tenu de la taille du marché actuelle, la croissance tend à se ralentir, mais elle devrait rester à deux chiffres dans les prévisions de marché de la FEVAD pour 2015 (Fédération de E-commerce et de la Vente à Distance) : +10% attendu. Grâce à un rebond confirmé de la croissance du marché du e-commerce au cours du 2^{ème} trimestre de 2015, à +16% après +13,7% au 1^{er} trimestre, la meilleure performance trimestrielle depuis 3 ans, la Fevad a d'ores et déjà indiqué que cette prévision pourrait être dépassée.

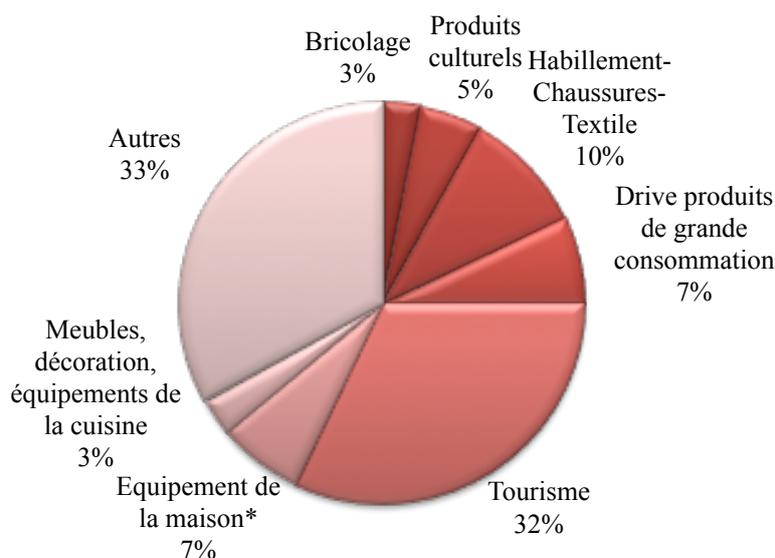
Le secteur bénéficie notamment des nouveaux usages liés à la mobilité : plus besoin d'être face à un ordinateur pour pouvoir acheter en ligne, grâce aux Smartphones et tablettes dotés d'un accès à Internet. Ce segment de marché appelé M-commerce, M pour Mobilité, qui ne représentait que 2% du marché du e-commerce en France en 2012 avec environ 1 Md€ de chiffre d'affaires, a atteint 7% du segment en 2014 (chiffre d'affaires à 4 Mds€), et il devrait représenter 10% du marché en 2015 (chiffre d'affaires attendu à 6,4 Mds €).

Malgré cette forte croissance le poids du e-commerce ne représente que 9% du commerce de détail hors alimentaire, et 6% du commerce de détail en général, laissant encore une belle marge de progression pour ce segment de distribution. En effet si les consommateurs ont désormais pour habitude d'utiliser Internet pour leurs loisirs (Tourisme) ou les achats de textiles et de chaussures par exemples, de nombreux secteurs sont encore peu représentés dans la vente en ligne. A titre d'illustration, le segment Meubles, décoration, équipements de la cuisine n'a pesé que 3% du marché du e-commerce en France en 2014.

³¹ Source : IPEA

³² Source : Fevad, chiffres clés 2015 du marché du e commerce

Figure 26 : E-commerce en France par secteur en 2014³³



* Télécom, informatique, électroménager

- Une bipolarisation du marché³⁴

Dans un contexte de marché aussi porteur, de nombreux acteurs se sont lancés dans le segment du e-commerce. On recensait en France 164 200 sites marchands actifs début 2015, un nombre plus que décuplé dans la période 2005-2015 (14 500 sites actifs en 2005). Ramené au chiffre d'affaires 2014 du secteur, cela conduit à un chiffre d'affaires moyen de 345 920 € par site, mais cela cache en réalité des écarts très importants. En effet, 96,2% des sites recensés ont réalisés moins de 1 M€ de chiffre d'affaires en 2014 pesant 11% du marché en valeur (soit moins de 40 000 € en moyenne). A l'opposé, 0,5% des sites seulement ont généré plus de 10 M€ de chiffre d'affaires, mais ils ont représenté 70% du marché. S'il est aisé de lancer un site de e-commerce, il est plus difficile de générer du chiffre d'affaires conséquent (plus de 1 M€).

En termes de fréquentation, les deux premières places du marché français des sites de e-commerce sont occupées par les places de marché : Amazon et CDiscount. Le premier e-commerçant indépendant vient en troisième position avec la Fnac.

Figure 27 : Top 5 des sites de e-commerce en France en nombre de visites³⁵

Site	Visiteurs uniques moyens par mois	Visiteurs uniques moyens par jour
1. Amazon	16 832 000	1 878 000
2. CDiscount	10 501 000	868 000
3. Fnac	8 847 000	676 000
4. eBay	7 989 000	969 000
5. Voyages-Snecf	6 768 000	488 000

³³ Sources : Fevad avec Fédération Française de la Chaussure, FJP-NPD, GfK, IFM, Insee, Kantar Worldpanel, PhoCusWright/L'Echo touristique, Nielsen, UNIBAL-CREDOC |

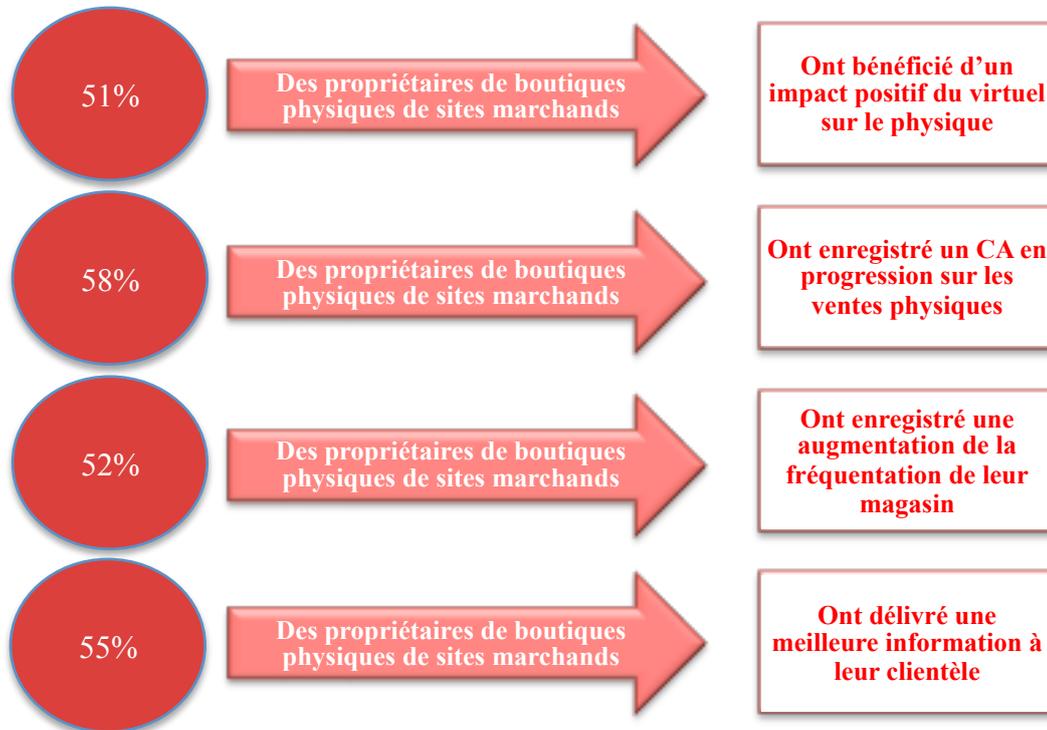
³⁴ Source : Fevad ICE

³⁵ Source : Médiamétrie//NetRatings - catégorie créée spécialement pour la Fevad - tous lieux de connexion - applications internet exclues - France - moyenne mensuelle des mois de janvier à mars 2015

- Une stratégie majoritairement multicanal

Les trois quarts des acteurs de la vente en ligne ne sont pas des *pure players*, et disposent également de leurs propres points de ventes physiques (magasin, hôtel, guichet) témoignant d'une stratégie de distribution multicanal. En effet pour 86% d'entre eux, la vente Internet a complété une activité de commercialisation déjà existante³⁶, la plupart des acteurs de marché étant convaincus de l'impact positif d'avoir un site Internet en support des points de ventes physiques (potentiel cross-selling).

Figure 28 : Résultat d'une étude de l'impact du web sur les magasins³⁷



Un récent sondage réalisé auprès de l'expérience d'achat de 1881 clients d'un magasin d'ameublement vient renforcer ce sentiment³⁸ : 60% des clients de magasins d'ameublement consultent des sites Internet avant de se déplacer en magasin. 43% des personnes interrogées qui ont consulté les sites Internet au préalable vont acheter les produits qu'elles étaient venues chercher, c'est deux fois plus que les personnes n'ayant pas surfé auparavant. Par ailleurs 18% des clients qui ont consulté un site avant vont aussi réaliser un achat qui n'était pas prévu, c'est 1,6 fois plus que les personnes qui n'ont pas consulté Internet au préalable.

La vente sur Internet s'inscrit ainsi comme une stratégie pour étendre sa clientèle plutôt que de fournir un nouvel outil rentable de distribution. En effet le poids des ventes réalisées par Internet reste encore marginal au sein de l'activité des sociétés en général, ne permettant pas d'atteindre une rentabilité positive. Le canal Internet a représenté 6,3% des ventes en France en 2013 pour les sociétés présentes dans segment B to C : 4,8% dans le commerce (Business to Consumer, ventes aux consommateurs), dont 7,9% dans le commerce de détail et 11,3% dans les services³⁹.

³⁶ Source : Insee, enquête TIC 2014, toutes les entreprises, sauf secteur financier, 10 personnes employées ou plus

³⁷ Source : Étude Oxatis - KPMG : Le profil du e-commerçant en 2015 Spécial TPE/PME

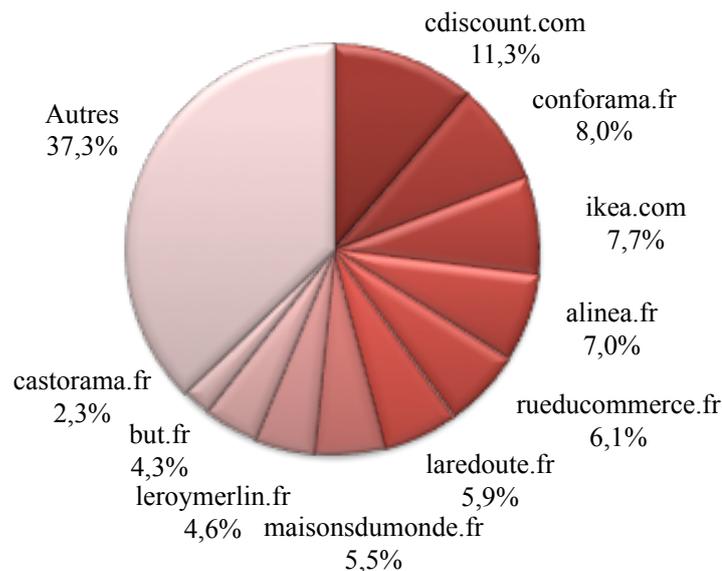
³⁸ Source : Étude ObSoCo-IPEA menée entre le 16 avril et le 1^{er} mai 2015

³⁹ Source : Insee, enquête TIC 2014, toutes les entreprises, sauf secteur financier, 10 personnes employées ou plus

- Focus sur le e-commerce-segment maison en France, un univers très éclaté⁴⁰

Compte tenu de la relative petite taille du e-commerce dans la catégorie Meubles, décoration, équipements de la cuisine (1,7 Md€ de CA en 2014), la Fevad n'a distingué ce segment de marché qu'à partir de 2014 dans ces analyses. Selon une étude publiée par l'IPEA en 2014, ce segment est dominé par des généralistes, mais avec de grandes disparités entre la fréquentation des sites (Top 3 : cdiscount.com, conforama.fr et ikea.com) et ceux générant les ventes les plus importantes (Top 3 : cdiscount.com, darty.com et laredoute.fr). Il est d'autant plus difficile à analyser que les données des certaines grandes places de marché telles que Amazon ne sont pas disponibles par canal de distribution.

Figure 29 : Classement des sites Internet par trafic sur le segment Maison en France
Part des sites parmi les requêtes abouties (total 200 premiers sites)



En termes de fréquentations, le top 10 est constitué de généralistes (Cdiscount, Ruedocommerce, La Redoute), des grands spécialistes de la distribution en magasin (Conforama, Ikea, Alinea) et des grandes surfaces de bricolages (Castorama, But et Leroy Merlin). Pour déterminer un classement des sites de e-commerce de la maison en valeur, l'IPEA a appliqué un taux de conversion moyen de 1,5% à la fréquentation des sites (par des visiteurs du site internet qui achètent sur le site), publié par le baromètre Google-Kantar Media Compete France.

Le classement obtenu en termes d'activités fait ressortir un top 5 (estimation chiffres 2013) occupé par des généralistes (pure players Internet ou multicanaux) : Cdiscount, Darty, La Redoute, Boulanger et 3 Suisses, les acteurs historiques de la vente à distance étant plutôt bien classés. Le premier vrai spécialiste du meuble apparaît en 6ème position avec Conforama. Maisonsdumonde arrive en 7ème position, ce qui illustrerait le premier succès sur Internet d'un acteur historique de la distribution de meubles en magasin. En effet, ce canal de distribution aurait représenté 25% de son activité de 2013, comparé à 6% pour Conforama ou encore 3% pour Ikea (équivalent de l'activité d'un petit magasin) ce dernier ayant pris le virage de l'internet assez tardivement et pariant toujours sur sa stratégie magasin.

⁴⁰ Source : IPEA

Figure 30 : Classement et évaluation du CA internet des acteurs du marché de la maison

Enseigne	Offre	CA global 2013	CA maison France estimé	Activité e-commerce maison France estimé		Modèle de distribution
		M€	M€	M€	% CA	
1. Cdiscount	Généraliste	1 600	360	360	22,5%	Pure player
2. Darty	Electrodomestique, cuisine équipée	2 700	2 700	324	12,0%	Multicanal, place de marché
3. Laredoute	Généraliste de la vente à distance	1 000	330	270	85,0%	Pure player, place de marché
4. Boulanger	Electrodomestique, cuisine équipée	2 000	2 000	200	10%	Multicanal
5. 3 Suisses	Généraliste	210	210	170	80%	Pure player, place de marché
6. Conforama	Grande surface meuble déco électrodomestique	2 500	2 500	150	6%	Multicanal
7. Maisonsdumonde	Moyennes surfaces maison et déco	600	600	150	25%	Multicanal
8. Mistergooddeal	Electrodomestique	121	121	121	100%	Pure player
9. Ubaldi	Electrodomestique et mobilier	200	200	120	60%	Multicanal
10. But	Electrodomestique, cuisine	1 800	1 800	63	3,5%	Multicanal
11. Vente-unique	Meuble, déco, bricolage literie, électroménager	57	57	57	100%	Pure player
12. Becquet	Spécialiste textile	85	85	51	60%	Multicanal
13. Ikea	Grande surface meuble déco	2 500	2 500	50	2%	Multicanal
14. Delamaison	Mobilier et déco	45	25	45	100%	Pure player
15. Camif	Mobilier, literie, électroménager	30	30	30	100%	Meuble
16. Le-jardin-de-catherine	Equipement et outillage de jardin	23	23	23	100%	Pure player
17. Françoesaget	Textile de maison	90	90	22	24%	Catalogue et site internet
18. Madeindesign	Meuble déco	20	20	20	100%	Pure player
19. Castorama	Grande surface de bricolage	2 800	2 800	20	1%	Multicanal
20. Linvosges	Spécialiste textile	77	77	15	20%	Multicanal
21. Alinea	Meuble et déco	504	504	15	3%	Multicanal
22. Leroymerlin	Bricolage et déco	5 500	5 500	15	<1%	Multicanal
23. Alicesgarden	Mobilier de jardin	14	14	14	100%	Pure player
24. Matelsom	Literie	10	10	10	100%	Pure player
25. Miliboo*	Meubles déco tendance	10,3	9,3	9,3	100%	Pure player
26. Achatdesign	Meubles design	10	10	8	90%	Multicanal
27. Fly	Meuble et déco	600	600	6	1%	Multicanal
28. Uaredesign	Mobilier design	3,5	3,5	3,5	100%	Pure player
29. Monsieurbricolage	Bricolage et déco	2 250	2 250	2	<1%	Multicanal

* données et renseignements de l'étude publiée par l'IPEA retraitées par les chiffres réels pour Miliboo (clôture comptable de fin avril 2014). En caractères bleus figurent les concurrents directs de Miliboo

Au sein de ce panel plutôt large recensé par l'Ipea, Miliboo se situerait ainsi à la 25ème position du secteur du e-commerce de la vente de meubles en France en 2013, illustrant le caractère fragmenté de ce secteur. Si l'on restreignait l'analyse aux sociétés considérées comme directement concurrentes (vente de meubles designs à prix attractifs sur Internet), Miliboo, sur la base des chiffres de 2013, se classerait dans le top 5 sur le marché français (derrière Maisonsdumonde, Vente-unique, Delamaison, Madeindesign). Cependant le e-commerce est un segment qui évolue très rapidement, depuis cette étude certaines sociétés sont apparues en force sur le marché comme le spécialiste britannique du secteur : Made.com.

- Panel de la concurrence directe des sites spécialisés

Dans l'univers du e-commerce aux côtés des distributeurs traditionnels ou des VADistes (sociétés de vente à distance) qui ont lancé leurs propres sites Internet, un certain nombre d'acteurs pure players du e-commerce ont su tirer leur épingle du jeu dans ce segment en plein essor. Un noyau de sociétés Internet a ainsi émergé dans le segment de la vente de meubles designs aux côtés de Miliboo.

Certains sont de simple revendeurs de produits élaborés par d'autres, voire sourcés uniquement auprès de grossistes (madeindesign ou delamaison), d'autres comme Miliboo ont fait le choix de la création originale en interne ou via le partenariat avec des designers (made ou achatdesing).

Autre facteur de différenciation : la gestion des stocks. La disponibilité des produits est souvent un facteur essentiel des achats sur Internet, certains ont fait le choix de stocker le moins possible de manière à optimiser leur performance financière, mais impliquant des délais de livraisons de plusieurs semaines, les produits étant sourcés majoritairement en Asie ou en Europe de l'Est (Made, rendezvousdéco par exemples). D'autres comme Miliboo ont fait le choix de proposer sur leur site une majorité de produits disponibles en stocks proches des lieux de livraison, permettant de proposer une livraison au client final en quelques jours.

Figure 31 : Classification des enseignes identifiées comme concurrentes de Miliboo en France⁴¹



⁴¹ Source : Société

Si les acteurs du e-commerce sont nombreux, ceux qui arrivent à y générer un chiffre d'affaires conséquent, mais surtout à dégager des performances financières leur permettant de perdurer, sont moins nombreux. Le marché est certes en forte hausse mais les distributeurs doivent faire face à des pressions sur les prix, au poids des stocks, à des services après-vente parfois coûteux, une récurrence faible, un délai de transformations long, ou encore des coûts d'acquisitions clients importants. Certains acteurs tels que l'Usine à Design (lancé en 2009 et liquidée en 2013 faute de repreneur), So Factory (mise en liquidation judiciaire en janvier 2015, et repris par le groupe Shopinvest à la tête de 8 sites internet) ou encore Achatdesign (repris par Keria luminaires) ont ainsi connus de profondes difficultés.

La plupart des spécialistes encore présents sur le marché sont ceux qui ont été les premiers à se lancer (avant 2010), et si l'on s'intéresse aux sites restés indépendants des grands groupes, ils ne sont qu'une poignée à avoir franchi le cap des 10 M€ de CA. Miliboo se situerait ainsi à la 6ème place sur son marché historique.

Figure 32 : Classification des enseignes identifiées comme concurrentes de Miliboo⁴²

Enseigne	Création et origine	Positionnement	Zone d'activité	Délais de livraison*	Boutiques	CA (M€)
1. Maisons du monde	1996 France 2006 pour le site Internet	Enseigne de distribution (magasin, catalogue et Internet) spécialisée dans la décoration et l'équipement de la maison	France Espagne Portugal Italie Angleterre Suisse Benelux Allemagne Autriche	15 jours ouvrés pour les articles en stock. Plusieurs semaines pour les autres	220 dans toutes l'Europe	600 M€ en 2013 dont 150 M€ pour le site Internet
2. Made	2009 Angleterre	Concepteur et fabricant de mobilier design à prix abordable	Angleterre France Allemagne Italie Benelux	Fabrication en flux tendus, d'où plusieurs semaines avant la livraison	-	60 M€ en 2014 dont 75% en Angleterre et 15% en France
3. Vente Unique	2005 France. Propriété de Cafom (franchisé Habitat et Darty)	Mobilier à prix discount sur Internet	France Allemagne Espagne Belgique Autriche Suisse Luxembourg	24h pour certains produits en promotion. Sous 10 jours pour les produits en stocks. Plusieurs semaines pour les autres	-	57,3 M€ (clôture au 30 septembre 2014)
4. Delamaison	2005 France. Détenu par Adeo depuis 2012 (Leroy Merlin)	Décoration et équipement de la maison sur Internet	France	Quelques jours pour les produits en stocks. Plusieurs semaines pour les autres	-	45 M€ en 2013
5. Made in design	1999 France	Mobilier design, luminaires et décoration. Distribution de marques et de designers tiers	France Angleterre Allemagne Italie	Quelques jours pour les produits en stocks. Plusieurs semaines pour les autres	-	20 M€ en 2013

⁴² Sources : sites internet des sociétés, Factset, IPEA, Le Figaro, Societe.com

Enseigne	Création et origine	Positionnement	Zone d'activité	Délais de livraison*	Boutiques	CA (M€)
6. Miliboo	2005 France 2007 pour le site Internet	Concepteur et distributeur de meubles de qualité, élégants et faciles à vivre	France Italie Espagne Belgique Suisse Allemagne Luxembourg Angleterre	24h à 72h pour les produits en stock. Plusieurs semaines pour les autres	1 à Paris	14,2 M€ (clôture au 30 avril 2015)
7. Achatdesign	2006 France. Repris par Keria luminaires en juillet 2015	Créateur, éditeur et distributeur de mobilier design contemporain	France Belgique Pays-Bas	Quelques jours pour les produits en stocks. Plusieurs semaines pour les autres	-	8 M€ en 2013
8. So factory	2007 France repris par Shopinvest	Sélection déco et meubles design à prix discount	France	Quelques jours pour les produits en stocks. Plusieurs semaines pour les autres	3 en France : région parisienne, Grenoble et Lyon	6 M€ en 2014
9. Uaredesign	2008 France	Distributeur de mobilier design	France	Plusieurs semaines	1 en région parisienne	3,5 M€ en 2013
10. Rendez-vous déco	2010 France	Mobilier design à prix d'usine.	France Belgique	Quelques jours pour les produits en stocks. Plusieurs semaines pour les autres	-	2,4 M€
Home 24	2009 Allemagne (Groupe Rocket internet)	Sélection d'articles design de qualité au meilleur prix auprès de grandes marques et avec des fournisseurs exclusifs	Allemagne Autriche Pays-Bas Belgique Suisse Italie France Brésil (marque Mobly)	De deux à plusieurs semaines	-	160,1 M€ de 2014 mais faible présence en France
Atylia	2004 France	Offre de produits design de fabrication européenne. Relation directe avec les fabricants permettant de proposer des prix abordables	France	24h à 48h, voire quelques jours pour les produits en stock. Plusieurs semaines pour les autres	-	Nc
Drawer	2011 France	Le design pour tous : rendre accessibles et fonctionnels des meubles tendances sans qu'on les retrouve chez son voisin	France	Quelques jours pour les produits en stocks. Plusieurs semaines pour les autres	-	Nc

Enseigne	Création et origine	Positionnement	Zone d'activité	Délais de livraison*	Boutiques	CA (M€)
Mon CornerDéco	France	Vente en ligne de meubles et décorations pour la maison et le jardin	France	24h à 48h, voire quelques jours pour les produits en stock. Plusieurs semaines pour les autres	-	Nc

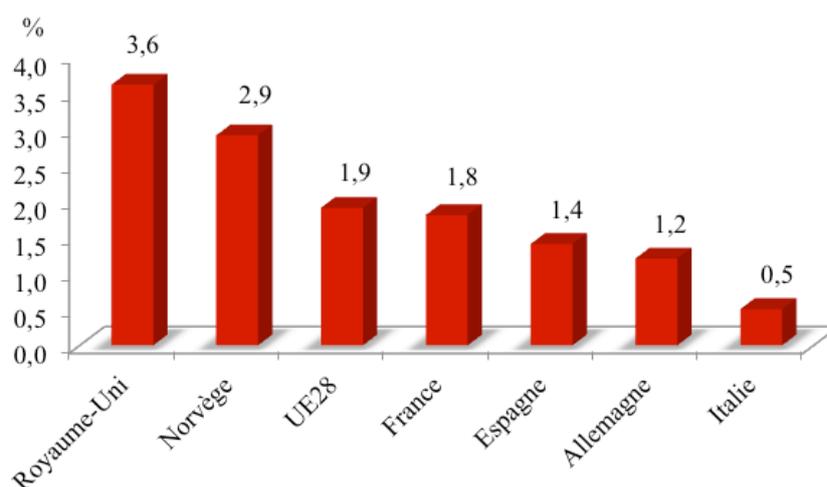
* Affichés dans les conditions générales de ventes des sites, ou test effectué sur les sites internet pour l'achat d'un canapé comme indiqué en stock ou non

6.4.3 Les marchés étrangers

Les sites de e-commerce étant aisément accessibles depuis l'étranger (avec ou sans version en langue locale), la moitié des acteurs de la vente en ligne avaient reçu des commandes de clients localisés à l'étranger en 2013. Cependant ces ventes ne dépassent 5% du montant des ventes web que pour un quart des acteurs. Ce sont surtout les acteurs plus anciens qui développent une stratégie en direction de l'étranger, celle-ci est même un des deux principaux vecteurs de croissance de la vente web pour 21% des sociétés ayant débuté leur activité en ligne avant 2009, contre 7% des sociétés ayant débuté en 2012 ou après.⁴³

Pour les acteurs français du e-commerce, une fois l'activité sur le marché domestique bien installée, se tourner vers l'international devient un facteur clé de succès, d'autant que certains marchés sont plus ouverts aux achats en ligne. En effet, en 2013, internet a représenté 1,8% des ventes pour le segment B to C en France légèrement en deçà de la moyenne européenne à 1,9% (Europe à 28), loin derrière le Royaume Uni (3,6%) ou la Norvège (2,9%).⁴⁴

Figure 33 : Poids d'internet dans les ventes B to C des entreprises européennes en 2013⁴⁵



⁴³ Source : Insee, étude « Les acteurs de la vente en ligne en 2014 », mai 2015

⁴⁴ Source : Insee, Eurostat enquête TIC 2014, toutes les entreprises, sauf secteurs agricole financier et assurance, 10 personnes employées ou plus

⁴⁵ Source : Insee, Eurostat enquête TIC 2014, toutes les entreprises, sauf secteurs agricole financier et assurance, 10 personnes employées ou plus

Ramené à la taille du marché local, le premier marché du e-commerce en Europe est ainsi au Royaume-Uni : avec 127,2 Mds€ en 2014 et une croissance encore attendue à +13% pour 2015, loin devant l'Allemagne, 71,2 Mds, et la France, 56,8 Mds€.⁴⁶

Figure 34 : Top 5 des pays européens, CA e-commerce B to C⁴⁷

Pays	2014 (Mds€)	2015E (Mds€)	Variation
1. Royaume-Uni	127,2	143,9	13%
2. Allemagne	71,2	80,0	12%
3. France	56,8	62,4	10%
4. Russie	18,8	23,0	22%
5. Espagne	16,9	19,0	12%

A l'échelon mondial, le premier marché du e-commerce est la Chine, suivi des Etats-Unis. La France arrive au 6^{ème} rang. Avec ses projets de pénétration des pays anglo-saxons, Miliboo s'attaque ainsi aux deuxième et troisième marchés sur la scène internationale.

Figure 35 : Top 5 des pays⁴⁸

Pays	2014 (Mds€)
1. Chine	405*
2. Etats-Unis	363
3. Royaume-Uni	127
4. Japon	102
5. Allemagne	71

* B to C et C to C

⁴⁶ Source : E-commerce Europe

⁴⁷ Source : E-commerce Europe

⁴⁸ Source : E-commerce Europe

7. ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique



Les pourcentages de droit de vote correspondent aux pourcentages de détention.

7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

Miliboo SA (anciennement dénommée AGL Import, changement de dénomination sociale décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2015) est la société mère qui fait l'objet du projet d'introduction en Bourse. Elle supporte l'activité historique de la Société, l'import-export de marchandises, la vente et la distribution de biens.

Miliboutique SASU est une société française de commercialisation en France ou à l'étranger de biens mobiliers, de décoration et d'équipements divers. La Société a mis en place un contrat d'agent commercial le 1^{er} septembre 2014 avec sa filiale qui n'emploie que les salariés de la boutique. L'activité, les équipements, le matériel, etc., sont intégrés dans Miliboo SA. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Il prévoit le paiement d'une somme fixe de 10 000 € HT mensuels complétée d'une somme variable calculée sur le chiffre d'affaires réalisé dans la boutique : 5% de la marge brute hors taxes et hors frais de port sur les clients anciens ou récurrents, ou 8% de la marge brute hors taxes et hors frais de port sur les nouveaux clients.

AGL Import Chine WOFE est une société chinoise basée à Hangzhou qui exerce une activité de grossiste, d'importation et d'exportation de produits et d'équipements pour la maison, de produits sanitaires, de produits électroniques, et de produits destinés à l'énergie solaire. Elle peut également exercer une activité de conseil. En termes opérationnels, les équipes locales sont en charge du sourcing, du référencement fournisseur et des contrôles qualités.

AGL Immobilier SCI est une société immobilière française créée en 2014 qui a vocation à acheter des terrains ou bien immobiliers, ou édifier des constructions en vue de location, propriété, gestion, administration et exploitation par bail. Cette structure porte le foncier et les locaux du siège social de la Société, doté de capitaux propres de 2 442 € et d'une dette de 1 955 K€ à fin avril 2015 (dont 541 K€ de compte courant avancé par la Société). Le solde de son capital est détenu par Guillaume Lachenal (Président) et Aline Buscemi-Lachenal (administrateur).

7.3 Principaux flux intra-groupe

La Société a reçu un produit locatif de la part de AGL Production pour la sous-location d'une partie de bâtiment à Pringy à hauteur de 12 600 € au titre des exercices 2012-13 et 2013-14, et de 12 040 € au titre de 2014-15 (déménagement sur le nouveau site en mars 2015).

La Société a conclu un accord de sous-traitance avec la société AGL Production (fabrication et conception de meubles). La charge totale s'est élevée à 105 000 € au titre de l'exercice 2012-13, de 126 000 € pour 2013-14, et de 74 533 € pour 2014-15.

AGL Production a arrêté toute activité en avril 2015, la société est en cours liquidation amiable. Les précédents flux n'ont donc plus cours à la date du document de base.

La Société a conclu avec AGL Import Chine des accords de fourniture de prestations (contrôle qualité et sourcing) et de mise à disposition de matériel. La charge totale s'est élevée à 231 162 € au titre de l'exercice 2012-13, de 260 511 € pour 2013-14, et de 422 805 € pour 2014-15.

La Société a consenti des avances en compte courant à destination de ses filiales (non rémunérées, à l'exception du compte courant ouvert au nom de la SCI AGL Immobilier).

- Solde compte courant ouvert au nom de la SARL AGL Production (détenue à 100%) : débiteur de 10 515 € au titre de l'exercice 2012-13, débiteur de 10 840 € pour 2013-14, et de 101 824 K€ déprécié à 100% pour 2014-15 ;
- Solde compte courant ouvert au nom de la SCI AGL Immobilier (détenue à 67%) : débiteur de 27 819 € pour 2013-14, et de 541 380 € pour 2014-15 ;
- Solde compte courant ouvert au nom la SASU Miliboutique (détenue à 100%) : débiteur de 643 € au titres des exercices 2012-13 et 2013-14, et de 0 € pour 2014-15 (compte soldé) ;
- Solde compte courant ouvert au nom de AGL Import Chine (détenue à 100%) : créditeur de 43 813 € pour 2012-13, de 14 690 € pour 2013-14, et de 67 191 € pour 2014-15.

Miliboo a par ailleurs consenti à un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la SASU Miliboutique pour un montant de 1 883 €. Cette clause n'a pas reçu application au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015.

Enfin, un abandon de créance de Miliboo sur la SCI AGL Immobilier a été consenti pour 34 000 € au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif des propriétés immobilières

La Société loue à la SCI AGL Immobilier dont elle détient 67% du capital, un bâtiment à usage industriel et commercial, situé au 17, rue Mira, Parc Altaïs, 74 160 Chavanod, comprenant une surface de bureaux de 767 m² sur deux niveaux, un atelier de 1 012,5 m² sur deux niveaux, un entrepôt de stockage de 541 m² sur un seul niveau, un quai niveleur avec porte sectionnelle et une porte sectionnelle extérieure, et construit sur un terrain d'une surface de 7 588 m². Le bail a été consenti à partir du 16 mars 2015 et pour une durée ferme de 12 années, soit jusqu'au 15 mars 2027.

La Société loue à des tiers des locaux pour son activité :

- 100, rue Réaumur 75 002 Paris : locaux destinés à la vente de meubles, d'articles de décoration et d'équipement de la maison situés au rez-de-chaussée sur une surface de 229,8 m² (lot 4), au 1^{er} étage sur une surface de 344,1 m² (lot 10), et la quote part des parties communes d'une surface de 46,1 m² correspondant aux deux précédents lots, au sein d'un immeuble élevé sur 8 niveaux en infrastructure et huit niveaux en superstructure (R+7). Le bail a pris effet à compter du 1^{er} juin 2014 et pour une durée de 10 années, soit jusqu'au 31 mai 2024. La Société a d'ores et déjà renoncé à sa faculté de donner congé à la fin de l'expiration de la première période triennale, l'engageant ainsi sur une durée minimale de 6 ans ;
- 100, rue Réaumur 75 002 Pars : deux emplacements à usage de stationnement pour véhicules. Le bail a pris effet le 3 septembre 2014 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction ;
- Un appartement à Paris situé au 21, rue du Pont aux choux 75 003 Paris : un studio meublé de 28 m² au deuxième étage d'un immeuble, et destiné à l'hébergement des salariés de la Société lors de leurs déplacement en région parisienne. Le bail a été conclu pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2015 (soit jusqu'au 1^{er} octobre 2016), renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois ;
- 250, Middle Zhonghe Road, Shangcheng District, Hangzhou City (Chine). Locaux à usage de bureaux situés au 12^{ème} étage du Reformation Monthly Magazine Building, sur une surface de 250 m². Bail annuel débuté le 15 décembre 2014 et qui s'achèvera le 12 décembre 2015.

8.2 Questions environnementales

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus du rapport d'audit sur les comptes pour les exercices clos au 30 avril 2013, 30 avril 2014 et 30 avril 2015, dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société, les notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 20 et toute autre information financière figurant dans le présent document de base.

9.1 Présentation générale

9.1.1 Introduction

Créée en 2005 sous le nom d'AGL Import et spécialisée dans l'import-export de meubles, la Société est désormais associée à la marque Miliboo et identifiée comme un distributeur de meubles tendances. La marque qui est apposée sur les produits développés a servi dès 2007 de dénominateur commun au lancement des sites Internet qui commercialisent les produits dans 8 pays européens à ce jour (Miliboo.es, Miliboo.it, Miliboo.be, etc.). Depuis octobre 2014, elle s'affiche également sur l'enseigne de la boutique ouverte à Paris, au 100 rue Réaumur.

Initiée autour des tabourets de bar, la gamme s'est progressivement enrichie au cours des années. Le catalogue de produits compte désormais plus de 2 500 références, permettant d'adresser la plupart des pièces de la maison. Grâce à un positionnement designer/concepteur/distributeur, la Société propose des collections originales et en renouvellement constant. Les produits sont vendus sous les marques Miliboo et Enzo Fratelli, via un réseau de distribution propre (site web essentiellement) et des places de marché.

Si la Société a fait le choix d'externaliser la totalité de la fabrication (sourcing en Asie et Europe de l'Est) et le traitement logistique des produits (entrepôt et transport), elle a conservé la maîtrise de la chaîne de valeur grâce à des approvisionnements réalisés quasi exclusivement en direct auprès des fabricants sur la base sur un cahier des charges très strict (du design à l'emballage des produits), et grâce à l'implantation d'une équipe en Asie chargées des achats et des contrôles qualités via l'identification des produits par un code unique (100% de traçabilité), et via le développement en interne d'un outil logiciel utilisé par les acteurs de la chaîne (y compris le logisticien). Le maître mot est de proposer aux clients des produits faciles à vivre et contemporains, de qualité, et à prix attractifs.

Initialement un pure player de la distribution via Internet, la Société a fait le choix d'ouvrir une boutique à Paris en 2014 en affichant plusieurs ambitions : exposer une partie du catalogue pour déclencher des ventes (cross-selling avec le site Internet), présenter des produits novateurs et recueillir le retour des clients (canapé connecté), offrir une nouvelle expérience d'achats aux consommateurs (flash code, tablettes tactiles, kiosques tactiles, etc.), et enfin proposer l'accès à de nouvelles technologies (meubler personnalisé, concept Home by me, vision 3D, etc.). Après un peu plus d'un an, les dirigeants sont convaincus du succès de la formule, et envisagent l'ouverture de quelques autres boutiques dans les grandes villes françaises et à terme dans les principaux pays européens, dès l'atteinte d'un niveau d'activité jugé comme suffisant.

L'ouverture à l'international a fait partie du carnet de route initial, avec un site Internet en espagnol ouvert dès 2007. Cependant porté par le dynamisme de l'activité sur son marché domestique, et compte tenu des arbitrages nécessaires en matière de dépenses marketing, la France a encore représenté 85% des ventes en 2014-15. Forts de leurs succès en France et compte tenu des premiers développements prometteurs hors de leurs frontières, les dirigeants ambitionnent pour les années à venir de se focaliser sur l'activité à l'international, au niveau des dépenses marketing notamment. En termes opérationnels, pour l'Europe, les équipes devraient rester centralisées au siège de la Société avec des pôles dédiés par pays cible (Royaume-Uni, Espagne, Italie, pays francophones).

Au-delà de l'Europe, la Société ambitionne d'adresser le marché Nord-américain, en s'appuyant sur les outils développés pour adresser le marché anglais, et en recourant à une commercialisation exclusivement via des places de marché dans un premier temps. La logistique et le transport devraient être confiés à des partenaires. Les moyens propres devraient ainsi se limiter au recrutement de quelques personnes localement pour adresser le marché (commerciaux, responsable logistique et fonctions support). L'ambition est de fournir les relais de croissance futurs pour la Société.

Si les résultats sont parvenus à l'équilibre au cours de l'exercice 2013-14, compte tenu du poids des dépenses non-opérationnelles supportées en 2014-15, avec l'ouverture de la boutique à Paris et le déménagement du siège social notamment, la Société a constaté une perte opérationnelle. Malgré la forte croissance de l'activité, compte tenu des projets envisagés, comme en historique (levées de fonds réalisées en 2011 et 2013), la Société devrait avoir recours à des solutions extérieures pour financer ses développements futurs.

9.1.2 Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats

L'activité de la Société est influencée par le nombre de visiteurs sur son site Internet et dans sa boutique, de leur taux d'inscription (part des clients créant un compte client) et de conversion (part des clients ayant créé un compte qui commandent un ou plusieurs produits), et du panier moyen (dépense moyenne par commande).

En amont, la fréquentation des visiteurs est tirée par les dépenses marketing et l'efficacité des campagnes qui en découlent. Le budget marketing est décidé sur une base annuelle, et est ajusté en cours d'année en fonction des retours sur les campagnes lancées, des coûts de recrutement des nouveaux clients, et du niveau d'activité généré. Compte tenu des volontés de développement notamment à l'international l'enveloppe des dépenses marketing qui a représenté au total 3,1 M€ (en incluant les commissions sur ventes partenaires de 0,5 M€) au cours de l'exercice 2014-15 devrait augmenter au cours des années à venir (comparées à 1,9 M€ en 2013-14 et 1,4 M€ en 2012-13).

La fabrication des produits étant totalement externalisée, la marge commerciale dégagée sur la vente de produits dépend du prix de vente et du prix d'achat du produit fini, lui-même influencé par des négociations réalisées par les équipes achat (fonction du cahier des charges, des minimums et des volumes commandés in fine, etc.) mais également par des effets de devises la grande majorité des achats (importations venant d'Asie essentiellement) étant libellée en dollar américain (plus de 80%). La Société cible un niveau de marge commerciale brute cible et ajuste son prix de vente en fonction de son prix d'achat du produit ramené en euros. En cas de variation rapide des devises, et compte tenu du temps nécessaire pour ajuster le prix de vente final, la marge commerciale de la Société se trouve ponctuellement favorisée en cas de hausse de l'euro et pénalisée en cas de baisse (cas de l'exercice 2014-15). Pour se prémunir de ces effets, la Société ambitionne de couvrir via des procédés d'achat à terme une partie de ses achats libellés en devises étrangères (50% ciblé).

Grâce au modèle de distribution choisie, très majoritairement via de la distribution par Internet, la croissance des frais de personnel est en général moindre que la croissance de l'activité, offrant un levier en terme l'amélioration des résultats.

En termes de structure, le déménagement dans un nouveau siège social début 2015 a eu un impact sur la fin de l'année fiscale 2014-15, et aura un impact en année pleine en 2015-16. Par ailleurs, depuis, la Société a procédé au renforcement de son équipe de management avec la création d'un poste responsable produits et d'un poste de directeur financier, respectivement en septembre 2015 et octobre 2015. Ces efforts de structuration des fonctions support devraient permettre d'accompagner la croissance attendue pour les mois à venir.

9.2 Présentation et analyse des comptes d'exploitation

9.2.1 Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Données auditées en K€	Exercice 2012-13 12 mois	Exercice 2013-14 12 mois	Exercice 2014-15 12 mois
Ventes de marchandises	6 309	8 873	12 433
Refacturations transporteurs	28	139	143
Ports sur ventes refacturés	781	1 185	1 526
Refacturation diverses	13	90	62
Total Chiffre d'affaires	7 130	10 287	14 165
Production immobilisée	185	162	323
Autres produits	43	79	51
Total Autres produits de l'activité	228	241	374
Total Produits des activités ordinaires	7 359	10 527	14 540

Le chiffre d'affaires, s'est élevé à 14 165 K€ en 2014-15 (+38%), comparé à 10 287 K€ en 2013-14 (+44%), et 7 130 K€ en 2012-13, essentiellement grâce à la croissance du portefeuille clients et à une hausse du panier moyen. La reconnaissance du chiffre d'affaires a lieu lors du transfert des risques et de propriété, à savoir lors de la remise du bien au transporteur. Il est principalement constitué :

- des ventes de marchandises ;
- de la refacturation de frais de transport et de ports sur vente ;
- et de diverses refacturations.

Les Ventes de marchandises par zone géographique pour les trois exercices présentés sont les suivants :

Données auditées en K€	Exercice 2012-13 12 mois	Exercice 2013-14 12 mois	Exercice 2014-15 12 mois
France	5 607	8 072	10 597
UE	654	755	1 717
Export	48	46	119
Total ventes de marchandises	6 309	8 873	12 433

9.2.2 Charges d'exploitation par nature

Les dépenses d'exploitation enregistrées en charge au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Achats et variations de stocks	3 025	4 143	5 754
Charges externes	3 511	4 837	7 355
Dont transport de biens, frais de stockage et divers	1 467	2 021	2 739
Charges de personnel	1 096	1 135	1 592
Impôts, taxes et versements assimilés	41	55	67
Amortissements et provisions	267	294	448
Autres charges d'exploitation	51	23	30
Total charges d'exploitation	7 991	10 488	15 247

Les dépenses d'exploitation sont constituées :

- des achats et variations de stocks : 3 025 K€ pour 2012-13, 4 143 K€ pour 2013-14 et 5 754 K€ pour 2014-15. Ils sont composés de l'achat des produits d'ameublement vendus par la Société et de matières premières. Ils suivent l'évolution du poste ventes de marchandises : +39% en 2014-15 pour des ventes de marchandise à +40% et +37% en 2013-14 pour +41% ;
- de charges externes : les frais de sous-traitance, des loyers et charges locatives, des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants, des coûts de prospection, des études de marché, du marketing, etc., en forte hausse au cours des dernières années compte tenu de la structuration de la Société, et des efforts portés sur l'acquisition de nouveaux clients (dépenses marketing). S'y ajoute pour 2014-15 le poids du déménagement dans le nouveau siège social et l'ouverture de la Milibootik, soit une hausse des charges externe de 52% en 2014-15 après +38% en 2013-14. Leur détail est présenté en note 5.3 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base;
- des frais de personnel, qui ont augmenté de 40% en 2014-15 et de 4% en 2013-14, causé par la hausse des effectifs (+33% en moyenne en 2014-15), et des effets mix (intégration de profils de haut niveau);
- des impôts et taxes ;
- des amortissements d'immobilisations incorporelles (191 K€ pour 2012-13, 220 K€ pour 2013-14 et 169 K€ pour 2014-15), et corporelles (36 K€ pour 2012-13, 54 K€ pour 2013-14 et 76 K€ pour 2014-15), et des provisions (40 K€ pour 2012-13, 20 K€ pour 2013-14 et 203 K€ pour 2014-15. Les provisions au 30 avril 2015 correspondant à la créance détenue sur AGL Production, filiale spécialisée dans le prototypage et la fabrication de meubles qui a cessé son activité en avril 2015 (102 K€), des dépréciations de stocks (50 K€), aux points fidélités et bons de réduction (31 K€), à la garantie donnée aux clients de la possibilité de se rétracter sous 14 jours (10 K€), et à des dépréciations de dépôts et cautionnements (10 K€) ;
- et divers charges d'exploitation.

9.2.3 Formation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation dégagé au cours des trois derniers exercices a évolué comme suit :

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Total produits d'exploitation	7 359	10 527	14 540
Total charges d'exploitation	-7 991	-10 488	-15 247
Résultat d'exploitation	-632	40	-707

Malgré la croissance des revenus, compte tenu de la structuration de la Société (nouveau siège social, recrutements, ouverture de Milibootik à Paris) le résultat d'exploitation est redevenu négatif au cours de l'exercice 2014-15 pour atteindre -707 K€, après être passé légèrement positif en 2013-14 à 40 K€.

9.2.4 Formation du résultat net

9.2.4.1 Produits et charges financières

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Charges financières	-43	-38	-141
Charges d'intérêts	-22	-18	-32
Pertes de change	-19	-19	-106
Autres charges financières	-1	-1	-3
Produits financiers	44	42	61
Revenus sur équivalents de trésorerie	3	16	29
Gains de change	41	25	29
Autres revenus financiers	0	1	2
Total des produits et charges financiers	2	4	-80

Les charges financières nettes se sont élevées à 80 K€ en 2014-15, contre un produit financier net de 4 K€ en 2013-14 et 2 K€ en 2012-13. Leur détail est présenté en note 5.7 de l'annexe aux états financiers établis en normes françaises insérés au chapitre 20 du document de base.

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de trésorerie (dépôts bancaires). L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les revenus générés sont libellés en quasi-totalité en euros, et n'exposent donc pas la Société aux variations de devises.

Au 30 avril 2015, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt dans la mesure où la Société n'a contracté que des emprunts à taux fixe. L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les disponibilités constituées de dépôts bancaires.

9.2.4.2 Impôts sur les sociétés

La Société n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

La Société dispose au 30 avril 2015 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 2 861 K€. L'imputation de ce déficit est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 M€. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

9.2.4.3 Résultat exceptionnel

La Société a enregistré un résultat exceptionnel de -48 K€ en 2012-13 (divers litiges), de -1 K€ en 2013-14, et de -83 K€ en 2014-15. Au cours du dernier exercice les charges exceptionnelles correspondent essentiellement à un abandon de créances sur AGL Immobilier pour 34 K€, une provision pour litige pour 35 K€ (litige avec le designer Paulin) et une provision pour impôt dû par la filiale chinoise pour 25 K€.

9.2.4.4 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Données auditées	Exercice 2012-13 12 mois	Exercice 2013-14 12 mois	Exercice 2014-15 12 mois
Résultat net (en K€)	-676	44	-871
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	27 363	28 850	29 594
Résultat net par action (en €)	-24,70	1,52	-29,42

9.3 Présentation et analyse du bilan

Au 30 avril 2015, le total bilan s'élevait à 8 334 K€ comparé à 7 052 K€ au 30 avril 2014 et 5 379 K€ au 30 avril 2013.

9.3.1 Actifs non courants

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Immobilisations incorporelles	368	326	446
Immobilisation corporelles	162	145	543
Immobilisations financières	95	97	663
Total actifs nets non courants	625	568	1 652

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels, de dépôts de marques et brevets. Les logiciels sont en grande partie élaborés en interne, et correspondent à l'activation de frais de recherche et développement valorisés sur la base des heures passées (salaires bruts inclus charges sociales).

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées d'installations et agencements (boutique), de matériel de bureau et d'équipements informatique, et de divers matériels.

Au 30 avril 2015, les immobilisations financières sont principalement constituées de la créance consentie à la filiale AGL Immobilier qui supporte le foncier et les locaux du siège social (541 K€), de titres de participations sur les filiales (77 K€) et de dépôts de garantie versés pour les locaux (41 K€).

9.3.2 Actifs courants

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Stocks et encours	1 818	3 015	5 304
Clients et comptes rattachés	211	419	367
Autres actifs courants	229	320	581
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 496	2 729	430
Total actifs courants	4 754	6 484	6 683

Les stocks sont essentiellement constitués de produits d'ameublement et de matières premières et consommables. Leur évolution est donc en lien avec la croissance de ces activités.

Les créances clients se sont élevées à 367 K€ au cours de l'exercice 2014-15 comparées à 419 K€ en 2013-14. La Société permet un paiement en plusieurs fois à ses clients (en trois fois). Historiquement la Société finançait sur ces moyens propres ces décalages d'encaissement. Depuis l'exercice 2014-15 la Société a recours à un prestataire bancaire extérieur pour ce service, elle encaisse donc la totalité de la vente au moment de sa réalisation, ce qui justifie la baisse du poste créance clients malgré le dynamisme de l'activité.

Les autres actifs courants incluent :

- Des créances sociales et fiscales : 392 K€, 117 K€ et 114 K€ respectivement pour 2014-15, 2013-14 et 2012-13 ;
- Divers comptes débiteurs: 166 K€, 162 K€ et 90 K€ respectivement
- Les charges constatées d'avances : 81 K€, 17 K€ et 21 K€ respectivement ;
- De créances d'impôts: 44 K€, 23 K€ et 4 K€ respectivement.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent uniquement de dépôts bancaires à court terme. La variation de trésorerie au 30 avril 2015 s'explique principalement par un résultat opérationnel négatif, des investissements en immobilisations corporelles (équipement de la boutique) et financières (avance en compte courant pour AGL Immobilier qui supporte le nouveau siège social), et une forte hausse du BFR liée à la hausse des stocks nécessaire pour faire face à la croissance de l'activité (voir le tableau de flux de trésorerie présenté dans le chapitre 10 du document de base).

9.3.3 Capitaux propres

Données auditées en K€	Exercice 2012-13 12 mois	Exercice 2013-14 12 mois	Exercice 2014-15 12 mois
Capital social	274	289	296
Primes d'émission	5 161	5 721	6 013
Autres Réserves	-1 156	-1 832	-1 788
Résultat	-676	44	-871
Capitaux propres, part du groupe	3 603	4 221	3 651
Total des capitaux propres	3 603	4 221	3 651

Au 30 avril 2015, le capital social s'établit 295 940 €. Il est divisé en 29 594 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 10 €.

Ce nombre s'entend hors options de souscription octroyées aux salariés et se décompose de la façon suivante :

- 10 218 actions ordinaires ;
- 9 460 actions de préférence A ;
- 9 916 actions de préférence B.

Après un premier tour d'augmentation de capital en 2011 pour un montant total de 2,5 M€, la Société a réalisé un deuxième tour d'un montant de 4 M€ réalisée en plusieurs tranches entre 2013 et 2015.

Depuis sa création, la Société a mis un plan de rémunération dénoué en instruments de capitaux propres sous la forme de BSPCE attribués à un salarié. A la date du document de base il n'existe plus de tel instrument.

9.3.4 Dettes à plus d'un an

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Dettes financières à plus d'un an	116	792	886
Autres dettes à plus d'un an	0	0	0
Total dettes à plus d'un an	116	792	886

Les dettes financières à plus d'un an correspondent à des emprunts réalisés auprès des établissements de crédits qui servent à financer les équipements de la boutique, du siège social et des stocks.

9.3.5 Dettes à moins d'un an

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Provision	1	1	101
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 137	1 120	2 300
Dettes financières à moins d'un an	61	388	415
Autres dettes à moins d'un an	461	530	981
Total dettes à moins d'un an	1 660	2 039	3 797

Les autres dettes à moins d'un an sont constituées :

- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 670 K€, 319 K€, et 246 K€ respectivement pour 2014-15, 2013-14 et 2012-13 ;
- d'avances clients et d'avoirs à établir : 298 K€, 210 K€ et 214 K€ respectivement ;
- de comptes de régularisation : 12 K€, 1 K€, et 1 K€ respectivement.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Voir également les notes 5.18, 5.20 de l'annexe aux états financiers établis selon les normes françaises et figurant au chapitre 20 du présent document de base.

10.1 Information sur les capitaux, liquidités et sources de financement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts bancaires à court terme. Ces disponibilités et valeurs mobilières de placement servent à financer les activités de la Société. Au 30 avril 2015 la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Société s'élèvent à 430 K€.

L'analyse de l'endettement financier net se présente comme suit :

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Dépôts bancaires à court terme	2 496	2 729	430
SICAV monétaires	0	0	0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 496	2 729	430
Dettes financières à moins d'un an	61	388	415
Dettes financières à plus d'un an	116	792	886
Total dette financière	177	1 180	1 301
Endettement financier net	-2 320	-1 549	871

L'endettement financier net au 30 avril 2015 s'élève à 871 K€.

10.1.1 Financement par le capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 30 avril 2015.

Période	Montants bruts levés (K€)	Opération
2005-2010	155	Apport des fondateurs, incorporation de réserves et souscription de certains managers
2011	2 497	Levée de fonds réalisée auprès d'Auriga Partners en deux tranches successives : janvier et septembre
2013	3 700	Tranche 1 de la deuxième levée de fonds réalisée auprès d'Auriga Partners, Sigma Gestion et Naxicap Partners
2015	300	Tranche 2 de la deuxième levée de fonds réalisée auprès d'Auriga Partners, Sigma Gestion et Naxicap Partners
Total	6 652	

La Société a reçu depuis sa création un total de près de 6,7 M€ (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) au travers de l'apport des fondateurs et de quelques managers, et de deux levées de fonds réalisées en plusieurs tranches.

10.1.2 Financement par avances remboursables et subventions

Néant.

10.1.3 Financement par le Crédit d'Impôt Recherche

Néant.

10.1.4 Financement par emprunt

Le Société a eu recours à un crédit auprès d'Oseo (prêt à taux zéro obtenu en 2011 dans le cadre du projet innovant Up to you pour 126 K€) et à des crédits bancaires pour son financement. Ces crédits ont pour objet de financer les stocks, les travaux d'aménagement du nouveau siège social et ceux de la boutique (voir détail en section 4.6.7 du présent document de base).

Les crédits bancaires ont été contractés auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et de la banque Palatine, à taux fixe, sur des périodes de 3 à 5 ans avec des amortissements linéaires mensuels.

	En K€
Encaissement	0
Remboursement	-4
Variation des comptes courants	25
Total 2012-13	21
Encaissement	1 000
Remboursement	-101
Variation des comptes courants	104
Total 2013-14	1 003
Encaissement	476
Remboursement	-268
Variation des comptes courants	-86
Total 2014-15	122

10.1.5 Engagements hors bilan

- Crédit-bail

Pour les immobilisations financées par crédit-bail (outillage et matériel de transport), est évalué en hors bilan les redevances restant à payer et le prix d'achat résiduel du bien, soit respectivement 138 K€ et moins de 1 K€ à fin avril 2015.

- En matière de loyer immobilier

Dans le cadre son activité la Société loue des locaux : son siège social (221 400 € de loyer annuel hors taxes et hors charges), sa boutique et deux places de parking à Paris (160 000 € de loyer annuel hors taxes et hors charges, et 2 000 € de loyer annuel respectivement), et un appartement à Paris (18 000 € de loyer annuel). Au total, sur la durée d'engagement des baux, les loyers restant à payer s'élèvent à 4,3 M€.

- Engagements Credoc

Dans le cadre de son activité d'import-export de meubles, la Société a recours à des CREDOC (ou crédits documentaires) auprès de la BECM et de la banque Palatine pour limiter le risque de marchandise payée non livrée. A fin avril 2015, le montant des engagements Credoc import à vue s'élevait à 454 K\$.

- Engagements de retraite

La provision pour départ à la retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan. Elle s'élève à 91 K€ au 30 avril 2015 (inclues charges sociales).

- Covenants

Certains emprunts sont assortis de clauses par lesquelles la société s'engage à respecter certains ratios appelés « covenants ». En cas de non-conformité de ces ratios, la dette devient immédiatement exigible. Leur détail est présenté en note 5.24.5 de l'annexe aux comptes établis selon les normes françaises figurant au chapitre 20 du document de base. A fin avril 2015, la Société ne respectait pas un de ces covenant (Dette financière nette / EBE <3) mais a obtenu un waiver de la part de ses créanciers.

- Dettes garanties par des sûretés réelles

En novembre 2013, la Société a mis en place des lignes de crédit auprès de la BECM et de Banque Palatine, pour financer une partie de ses stocks de marchandises en introduisant une garantie sur ces stocks. Montant initial total : 1 100 K€, montant restant au 30 avril 2015 : 718 K€.

- SWAP de change

Le 24 avril 2015, la Société a souscrit un SWAP de change EUR/USD, maturité 28 juillet 2015, portant sur un nominal de 349 K€/380 K€ au taux de 1,0883%.

- Abandon en compte courant

La Société a procédé à un abandon de compte courant pour clause de retour à meilleure fortune à destination de la société Miliboutique pour un montant de 2 K€ et à destination de la société AGL Immobilier pour un montant de 34 K€.

10.2 Flux de trésorerie

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les exercices clos au 30 avril 2013, 30 avril 2014 et 30 avril 2015 s'est élevée à respectivement 958 K€, et 1 294 K€ et 1 700 K€. Les flux de trésorerie générés par l'activité sont détaillés dans le tableau ci-après :

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat net	-676	44	-871
Amortissement, provisions et plus ou moins-values de cession	262	249	492
Production immobilisée	-185	-162	-323
Capacité d'autofinancement	-599	131	-702
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-359	-1 426	-999
Flux de trésorerie généré par l'activité	-958	-1 294	-1 700

La hausse constante du Besoin en Fonds de Roulement provient essentiellement de l'évolution de stocks de marchandises qui suit la croissance de l'activité. Les principaux postes pour le calcul du Besoin en Fonds de Roulement sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Données auditées	Exercice	Exercice	Exercice
en K€	2012-13	2013-14	2014-15
	12 mois	12 mois	12 mois
Actif			
Stocks (bruts)	1 852	3 032	5 354
Clients et comptes rattachés	211	419	367
Autres créances	207	302	602
Comptes de régularisation	21	17	81
Passif			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 137	1 120	2 300
Dette fiscales et sociales	246	319	670
Autres dettes	214	210	298
Ecart de conversion passif	1	1	13

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 30 avril 2013, 2014 et 2015 s'est élevée respectivement à 118 K€, 51 K€ et 1 020 K€.

L'activité de la Société nécessite des investissements du type logiciels, équipement et mobilier de bureau, équipement et mobilier pour boutique. En 2014-15 les investissements incluent également la créance rattachée à la participation détenue dans AGL Immobilier (541 K€ en investissements financier).

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

La Société a procédé à plusieurs augmentations de capital depuis sa création en 2005 (voir. section 10.1.1), et a reçu le versement d'emprunts de la part d'Oseo, de Banque Palatine et de BECM (voir. section 10.1.2 du présent document de base). Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement au cours des trois derniers exercices figurent ci-dessous :

Opérations, en K€	Exercice 2012-13	Exercice 2013-14	Exercice 2014-15
Augmentation de capital	2 953	575	300
Souscription d'emprunts nette de remboursements	21	1 004	121
Total flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2 974	1 578	421

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Voir la note 5.18 de l'annexe aux comptes établis selon les normes françaises figurant au chapitre 20 du document de base.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant.

10.5 Sources de financement

Au 30 avril 2015, le montant de la trésorerie et équivalents de la Société était de 430 K€ pour une consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement (hors augmentations de capital et apport) de 2 720 K€ sur l'exercice 2014-15.

Sur la base des informations connues à la date du document de base, et sous réserve des facteurs de risque qui sont décrits en section 4.6.2 du présent document de base, l'augmentation de capital concomitante à l'admission des actions de la Société sur le marché d'Alternext Paris, a pour objectif de lever les fonds nécessaires à soutenir le développement de la Société tel que décrit au chapitre 6 du document de base.

11. INNOVATION, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 Politique d'innovation

Les innovations réalisées par la Société sont de deux natures : sur le design des produits et sur les technologies embarquées dans les produits (objets connectés).

En termes de design des produits, la Société emploie des designers et des infographistes en interne et a également recours à des designers externes (contrats de licence dans ce cas). Pour la partie plus technologique, la Société emploie un électronicien.

Pour ses salariés, la Société a mise en place des contrats de cession de droits patrimoniaux d'auteur. Ces derniers cèdent ainsi la propriété intellectuelle sur tout développement produit, informatique ou création graphique réalisé pour le compte de la Société. Miliboo est ainsi détenteur de tous les droits.

En matière d'objets connectés, la Société a présenté un premier produit avec le canapé, mais qui n'était pas commercialisé et qui intégrait essentiellement des technologies existantes. A l'avenir la Société ambitionne de concevoir des meubles intelligents qui intégreront une technologie propriétaire. Pour ce faire, la Société a noué un partenariat avec l'Université de Savoie Mont Blanc (voir paragraphe 11.2 ci-dessous). A ce stade cependant, la Société n'a pas encore réalisé d'innovation majeure qui impliquerait une politique de protection de ces innovations.

11.2 Protection de la propriété intellectuelle

11.2.1 Brevets et logiciels

La Société utilise pour son activité des progiciels développés en internes. Ces progiciels concernent principalement l'élaboration et le suivi des produits, la gestion des stocks et le reporting interne.

Comme indiqué aux notes 3.1 et 5.10 de l'annexe des comptes présentés au chapitre 20 du présent document de base, les frais de développement logiciel, correspondant aux coûts de personnel, sont en partie capitalisés. La valeur nette comptable de ces actifs s'élevait à 446 K€ au 30 avril 2015 soit 5,3% du total du bilan.

Ces progiciels ne sont pas susceptibles de faire l'objet de dépôts de brevets.

Par ailleurs, un chercheur électronicien va être mis à disposition de la Société dans le cadre d'un partenariat de trois ans avec l'Université de Savoie. Le contrat de partenariat avec l'Université est cependant en cours de négociation, notamment en ce qui concerne la propriété ou la copropriété des résultats.

11.2.2 Autres éléments de propriété intellectuelle

11.2.2.1 Le design des produits

Les dessins et modèles des produits designés en interne, et considérés comme innovants, font l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). La Société a déposé 179 dessins et modèles. Ce dépôt accorde un monopole d'exploitation sur le territoire français pour une durée minimale de 5 ans qui peut être prolongée par tranche de 5 ans, jusqu'à une période maximale de 25 ans. Hors de France, les modèles sont uniquement protégés par les règles de loyauté de la concurrence et, pour quelques pays, par le droit d'auteur, ce qui peut rendre la défense des modèles un peu plus complexe.

Dans le cadre des partenariats avec des designers externes, la Société a mis en place des contrats de licences incluant le versement d'une quote-part du chiffre d'affaires généré par les gammes de meubles concernées :

- Contrat de licence conclu en octobre 2013 et renouvelé en juillet 2014 puis juillet 2015 pour une période de 12 mois, avec M Pokora pour la collection Plugin – inspired By M Pokora. Territoires concernés : France, Dom-Tom, Belgique, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Italie et Espagne ;
- Contrat de licence conclu en janvier 2015 pour une durée de 3 ans avec Thomas Mandorla pour la collection Wood Tang. Territoires concernés : Union Européenne et Suisse.

11.2.2.2 Les marques, domaines et savoir faire

Dépôt de marques et logos :

La Société est propriétaires des marques suivantes, déposées auprès de l'INPI et bénéficiant à ce titre d'une protection en France :

- marque « Miliboo », déposée et enregistrée en juin 2014 (classes 4, 6, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 35, et 42) ;
- logo « Miliboo.com » déposé et enregistré en juin 2014 (classes 4, 6, 8, 9, 11, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 35, et 42)

miliboo^{com}

- marque « Miliboo.com » déposée et enregistrée en décembre 2006 et renouvelée en juin 2014 (classes 18 et 20). Demande de protection pour le Portugal, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et le Bénélux en Mai 2015, en cours d'instruction par l'OMPI puis les offices nationaux compétents ;
- marque « Up To You » déposée et enregistrée par Dominique David en août 2010 (classe 20), complétée en janvier 2011 (classes 11, 24), et rachetée par la Société en avril 2011 ;
- marque « Les meubles faciles à vivre » déposée et enregistrée en avril 2011 (classes 18, 20, 35) ;
- marque « prêt à composer » déposée et enregistrée en avril 2011 (classes 18, 20, 35) ;
- marque « XP38 » déposée et enregistrée en août 2009 (classe 20) ;
- marque « Enzo Fratelli » déposée et enregistrée en juin 2006 (classe 20).

Domaines :

La Société dispose aussi de noms de domaines déposés auprès de l'AFNIC (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) qui gère les dépôts de noms de domaine en .fr et de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers).

Nom de domaine	Date de création	Nom de domaine	Date de création
achat-canape.com	20/06/07	enzo-fratelli.com	08/11/05
achat-canapes-cuir.com	20/06/07	enzo-kid.com	06/10/08
achat-canapes.com	20/06/07	enzo-kids.com	06/10/08
achat-fauteuil-bureau.com	29/06/07	enzofratelli.com	08/11/05
agl-import.cn	12/08/09	enzofratelli.fr	01/12/06
agl-import.com	12/03/05	euro-links.fr	16/02/08
agl-import.es	21/05/07	fabriqueadesign.com	06/10/10
agl-import.eu	12/08/09	fabriqueadesign.fr	06/10/10
agl-import.fr	23/03/05	fast-backlinks.net	16/02/08
agl-import.net	12/03/05	fauteuil-cuir.com	13/03/09
agl.me	17/07/08	fauteuil-cuir.fr	01/08/07
aglimport.cn	12/08/09	fauteuil-homecinema.com	01/08/07
aglimport.com	29/04/05	fauteuils-cuir.com	20/07/08
aglimport.es	21/05/07	fauteuils-de-bureau.com	02/02/07
aglimport.eu	12/08/09	fauteuils-de-bureau.fr	05/02/07
aglimport.fr	22/05/07	fauteuils-de-bureaux.com	02/02/07
all-chairs.com	05/08/07	fauteuils-de-bureaux.fr	05/02/07
arcadeo.com	01/12/12	fauteuilsdebureau.com	19/01/10
arcadeo.fr	30/11/12	fauteuilsdebureau.fr	30/05/11
arcadeo.net	30/11/12	fauteuilsdebureaux.com	02/02/07
atypic-store.com	06/10/10	fauteuilsdebureaux.fr	02/02/07
atypic-store.fr	06/10/10	hop-to-u.com	12/03/10
bps.me	17/07/08	hop-to-u.fr	12/03/10
bureau.me	17/07/08	hop-to-yoo.com	12/03/10
bureaux.me	17/07/08	hop-to-yoo.fr	12/03/10
canape-club.fr	07/04/08	hop-to-you.fr	12/03/10
canape-cuir.eu	20/06/07	hop2u.com	12/03/10
canape-moderne.com	01/02/09	hop2u.fr	12/03/10
canape-modulable.com	31/08/11	hop2you.com	12/03/10
canape-modulable.fr	31/08/11	hop2you.fr	12/03/10
canape-modulaire.com	31/08/11	hoptoyoo.com	12/03/10
canape-modulaire.fr	31/08/11	hoptoyoo.fr	12/03/10
canape-personnalisable.com	31/08/11	hoptoyou.com	12/03/10
canape-personnalise.com	31/08/11	lampe-de-bureau.com	02/02/07
canape.me	17/07/08	lampe-de-bureau.fr	05/02/07
canapepersonnalisable.com	31/08/11	lampedebureau.fr	05/02/07
canapes-convertible.eu	25/05/07	lit-baldaquin.com	13/09/11
canapes-convertible.net	25/05/07	lit-baldaquin.fr	13/09/11
canapes-convertible.org	25/05/07	lit.me	17/07/08
chaise-bureau.fr	02/02/07	locafo.com	10/03/10
chaise-de-bureau.com	02/02/07	locafo.fr	10/03/10
chaise-de-cuisine.com	07/04/08	location-de-fauteuil.com	10/03/10
chaise.me	17/07/08	location-fauteuil.com	10/03/10
chaises-bureaux.fr	02/02/07	location-fauteuil.fr	10/03/10
chaises-de-bureaux.com	02/02/07	magazinedeco.com	31/07/07
chaises-de-bureaux.fr	02/02/07	meleboo.com	05/08/07
chaisesdebureaux.com	02/02/07	meuble-composable.com	10/01/11
chaisesdebureaux.fr	02/02/07	meubles-composables.com	10/01/11
decobjet.com	11/02/08	meubles-composables.fr	23/09/11
decoration-bricolage.com	01/02/09	meubles.me	17/07/08
decoration.me	17/07/08	mili-home.com	17/07/08

Nom de domaine	Date de création	Nom de domaine	Date de création
mili-home.fr	30/07/10	sgabelli-da-bar.com	29/04/08
miliboo-blog.com	09/11/11	silla-de-despacho.com	26/08/07
miliboo-blog.fr	09/11/11	silla-de-oficina.com	02/02/07
miliboo-kid.co.uk	27/01/10	silla-oficina.com	02/02/07
miliboo-kids.co.uk	27/01/10	sillas-de-oficina.com	02/02/07
miliboo.be	17/08/06	table-de-bar.com	02/02/07
miliboo.biz	05/08/07	table-de-bar.fr	05/02/07
miliboo.co.uk	17/08/06	table-de-cuisine.com	02/02/07
miliboo.com	08/09/05	table-de-cuisine.fr	05/02/07
miliboo.de	02/09/07	tabouret-de-cuisine.com	07/04/08
miliboo.es	17/04/07	tabouret-de-cuisine.fr	07/04/08
miliboo.eu	17/08/06	tabouret-design.com	01/02/09
miliboo.fr	17/08/06	tabouret-haut.com	08/04/08
miliboo.it	27/04/07	tabouret-personnalisable.com	31/08/11
miliboo.at	07/02/08	tabouret-personnalisable.fr	31/08/11
miliboo.ch	02/09/07	tabourets-de-bar.com	02/02/07
miliboo.com.es	03/09/2007	tabourets-de-bar.fr	05/02/07
miliboo.cz	08/02/2008	tabouretsdebar.com	02/02/07
miliboo.dk	07/02/2008	tabouretsdebar.fr	05/02/07
miliboo.gr	08/02/2008	taburete-de-barra.com	10/08/07
miliboo.hu	23/02/2008	taburetes-de-bar.com	24/03/08
miliboo.li	07/02/2008	tapis-salon.com	01/08/07
miliboo.lu	07/02/2008	taptoo.com	02/11/07
miliboo.mobi	02/09/2007	taptoo.fr	26/05/05
miliboo.nl	07/02/2008	tpt.me	17/07/08
miliboo.pl	07/02/2008	up-to-you.com	01/02/12
miliboo.ro	07/02/2008	uptoyou.com	30/09/11
miliboo.ru	08/02/2008		
miliboo.se	15/02/2008		
miliboo.sk	07/02/2008		
miliboo.info	31/08/07		
miliboo.me	17/07/08		
miliboo.net	31/08/07		
miliboo.org	31/08/07		
miliboo.us	30/06/13		
milibookid.co.uk	27/01/10		
milibookids.co.uk	27/01/10		
milibou.com	05/08/07		
milihome.com	30/07/10		
milihome.fr	30/07/10		
milliboo.com	13/12/05		
mobilier-composable.com	10/01/11		
mobilier-deco.fr	13/08/07		
mobiliercomposable.com	10/01/11		
paraventi.com	29/04/08		
parquet-plancher.fr	28/06/09		
pix-place.fr	03/09/07		
plancher-parquet.com	31/08/07		
pouf-design.com	28/06/09		
sedia-per-ufficio.com	23/09/11		
sedia-ufficio.com	26/08/07		

11.2.2.3 Les litiges

La Société dans le litige qui l'oppose au designer Paulin est accusée d'avoir contrefait un modèle de fauteuil, ce litige est en cours de traitement amiable (se référer à la section 4.2.5 du présent document de base, risques liés aux litiges). La Société a d'ores et déjà provisionné 35 000 € pour anticiper le versement d'indemnités.

12. TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 30 avril 2015

La Société poursuit ses développements en France et à l'international permettant de soutenir une croissance à deux chiffres de son activité sur le début de l'exercice. Grâce au recrutement d'un électronicien et l'arrivée d'un chercheur issu de l'Université de Savoie, qui sont venus renforcer les équipes innovation produits, la Société a pu présenter les premiers prototypes de meubles connectés en octobre 2015. Le lancement commercial de ces produits est prévu dans le courant de l'année 2016.

12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes d'engagement ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

La Société envisage de poursuivre les ouvertures de boutique. Cependant aucune ouverture n'est envisagée au cours de l'exercice 2015-16 (se référer à la section 6.3.2 du document de base).

Par ailleurs la Société envisage de pénétrer les pays anglo-saxons : Angleterre et Etats-Unis. Ces zones pourraient devenir de nouveaux contributeurs à l'activité. Cependant à ce jour aucune action spécifique sur ces pays n'a encore été lancée (se référer à la section 6.3.2 du document de base).

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et membres du Conseil d'administration

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et repris au chapitre 16 du présent document de base.

La direction de la Société est assurée par Guillaume Lachenal en qualité de Président Directeur général. Guillaume Lachenal est également salarié de la Société.

14.1.1 Composition

A la date du présent document de base, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Guillaume Lachenal	Président	Directeur général	Néant	Date de nomination : assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2010 Durée du mandat : 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, soit l'exercice 2015-2016 Nomination en tant que Président : conseil d'administration du 23 décembre 2010 Durée du mandat : pour la durée de son mandat d'administrateur
Aline Buscemi-Lachenal	Administrateur	Néant*	Néant	Date de nomination : assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2010 Durée du mandat : 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, soit l'exercice 2015-2016
Auriga Partners représenté par Jacques Chatain	Administrateur	Néant	Co-fondateur et Président du Directoire chez Auriga Partners	Date de nomination : assemblée générale mixte du 18 janvier 2011 Durée du mandat : 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, soit l'exercice 2016-2017
Sigma Gestion représenté par Guillaume Hemmerlé	Administrateur	Néant	Directeur des participations chez Sigma Gestion	Date de nomination : assemblée générale mixte du 29 avril 2013 Durée du mandat : 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, soit l'exercice 2018-2019

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Naxicap Partners représenté par Antoine Le Masson	Administrateur	Néant	Co-investisseur et Consultant chez Naxicap Partners	Date de nomination : assemblée générale mixte du 29 avril 2013 Durée du mandat : 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, soit l'exercice 2018-2019
Jean-Marc Dumesnil	Administrateur	Néant	Président de MGT	Date de nomination : assemblée générale mixte du 31 octobre 2013 Durée du mandat : 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, soit l'exercice 2018-2019

*Madame Aline Buscemi-Lachenal a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué le 12 octobre 2015, étant précisé qu'elle conserve son mandat d'administrateur. En conséquence de cette démission, le contrat de travail dont elle bénéficie a repris tous ses effets à cette date. Par ailleurs, il a été convenu entre la Société et Madame Aline Buscemi-Lachenal une rupture d'un commun accord de son contrat de travail en cas d'introduction en Bourse de la Société. A cet effet, un accord de rupture conventionnelle devrait être signé au soir de l'introduction en Bourse moyennant le versement d'une indemnité conventionnelle de rupture calculée conformément aux dispositions de la convention collective import-export et qui s'élèverait à environ 30 000 € étant précisé que le versement de cette indemnité serait effectué sous réserve de l'homologation de l'accord par la DIRECCTE. En outre, Madame Aline Buscemi-Lachenal cédera une partie de ses actions à la société Sigma Gestion sous réserve de l'introduction en Bourse de la Société. Cette cession, si elle se réalise, sera effectuée par le biais d'une cession d'un bloc d'actions hors marché au prix de l'introduction en Bourse.

Les membres du Conseil d'administration ont pour adresse professionnelle le siège de la Société.

14.1.2 Autres mandats sociaux

- Autres mandats en cours :

Nom	Nature du mandat	Société
Guillaume Lachenal	Gérant Gérant	SCI Sajama Top renov
Aline Buscemi-Lachenal	Néant	Néant
Auriga Partners représenté par Jacques Chatain	<i>Mandats en nom propre</i> Président du Directoire Vice-Président du Conseil de Surveillance	Auriga partners Wallix Group
Sigma Gestion représenté par Guillaume Hemmerlé	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Censeur Administrateur Membre du comité stratégique Membre du Conseil de Surveillance	Cho You Directstreams Fabentech Lascom Mobile Service Nexess Groupe Sebbin Webdyn

	<p style="text-align: center;"><i>Mandats en nom propre</i></p> <p style="text-align: center;">Membre du Directoire Administrateur Administrateur Administrateur</p>	<p>Sigma Gestion Agricap Holding ISF Fortuna Paramax</p>
<p>Naxicap Partners représenté par Antoine Le Masson</p>	<p>Membre du Comité de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Collège de Censeurs Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité de Surveillance Administrateur Membre du Comité de Surveillance Membre du Comité de Surveillance Membre du Comité de Surveillance</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><i>Mandats en nom propre</i></p> <p style="text-align: center;">Gérant Fondateur Administrateur</p>	<p>Adverts High Tech International GT1 Mobile Service Proximis Solar Project BIPV1 Solar Project CPV Wooxo IKO System Xynergy Central test Solarquest</p> <hr/> <p>En bas à droite Home Expertise</p>
<p>Jean-Marc Dumesnil</p>	<p style="text-align: center;">Membre du Conseil</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><i>Mandats en nom propre</i></p> <p style="text-align: center;">Administrateur Administrateur Administrateur</p>	<p>Agence Telecom</p> <hr/> <p>Aventers Jacquart Eurocorporate</p>

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Nature du mandat	Société
Guillaume Lachenal	Néant	Néant
Aline Buscemi-Lachenal	Néant	Néant
Jacques Chatain	Membre du Conseil de Surveillance	Streamcore
Guillaume Hemmerlé	Censeur Administrateur	Relaxnews Ventes-responsables.com
Antoine Le Masson	<p>Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><i>Mandats en nom propre</i></p> <p style="text-align: center;">Administrateur</p>	<p>Central Test Solarquest Xynergy Centre Européen de formation</p> <hr/> <p>TMW Technologies</p>
Jean-Marc Dumesnil	Néant	Néant

14.1.3 Biographie des membres des organes sociaux

Biographies des membres du Conseil d'administration :

- **Guillaume Lachenal – Fondateur et Président Directeur Général**, de nationalité française, 41 ans



Entrepreneur dans l'âme, Guillaume Lachenal créé en 1997 Net Work Communication, le premier fournisseur d'accès internet en Rhône Alpes, qu'il cédera en 2001. En 2002, il fonde la société Taptoo dans le reconditionnement de matériel informatique, fusionnée par la suite avec AGL Import. En 2005 il se lance dans l'aventure AGL Import avec la mise en place d'une structure logistique de fabrication et d'acheminement de meubles, qui débouchera en 2007 sur l'ouverture du site internet Miliboo.com pour offrir un canal de distribution interne aux produits de la Société.

- **Aline Buscemi-Lachenal – Administrateur**, de nationalité française, 40 ans



De formation technique (mécanique générale et BTS plastiques et composites), Aline Buscemi a complété sa formation par un troisième cycle en management de qualité. Dès 1997 elle lance avec Guillaume Lachenal la société Net Work Communication. De 2002 à 2006, elle participe également à la création de Taptoo et d'AGL Import, et accompagne les différents projets de développement de Miliboo : Miliboo.com, Milibootik, etc.

- **Jacques Chatain – Administrateur**, de nationalité française, 62 ans



Jacques Chatain a occupé diverses fonctions à responsabilités financières et administratives au sein du Groupe IDI. En parallèle il était investisseur et Secrétaire Général de Finovelec (Société Financière d'Innovation). Il a cofondé Auriga Partners en 1998, dont il est désormais Président du directoire. Il est à l'origine de nombreux investissements des fonds gérés par Auriga dans le secteur des technologies de l'information.

- **Guillaume Hemmerlé – Administrateur**, de nationalité française, 41 ans



Il débute en 1997 dans une structure de capital investissement, filiale de SCHRODER VENTURE UK avant de rejoindre en 1998 le cabinet d'ingénierie financière NOMAD spécialisé dans les loisirs et l'hôtellerie. En 2000, il intègre la société de capital-risque Vivienne Capital Développement puis rejoint en 2001 le Groupe SIGMA en tant que Chargé d'affaires. Il est diplômé de l'ISG promo 97.

- **Antoine Le Masson – Administrateur**, de nationalité française, 57 ans



Antoine Le Masson démarre sa carrière en 1981 dans la publicité en tant que Responsable du Développement de l'agence Publicis à Toulouse, puis comme Chef de projet de la Régie Publicitaire Général Médias (filiale du Groupe Expansion). En 1985, il prend la direction de la publicité du Magazine Actuaciné. En 1988, il cofonde et gère le magazine Actuavidéo. Depuis 2009, il accompagne en tant que membre du Conseil de Surveillance, ADENTS (traçabilité unitaire produit), et COMME J'AIME (Nutrition). Depuis janvier 2007, il est co-investisseur et Consultant de la filière Capital Création de NAXICAP Partners.

- **Jean-Marc Dumesnil – Administrateur**, de nationalité française, 65 ans



Jean-Marc Dumesnil était associé de la société de Bourse Courcoux Bouvet, nommé agent de change en 1987. De 1991 à 1995, il est responsable mondial de la distribution d'actions chez Paribas avant de créer MGT, société de corporate finance spécialisée sur les entreprises en croissance en 1996 dont il est Président.

14.2 Direction générale

A la date du présent document de base, le conseil d'administration a opté pour que la direction générale de la Société soit assurée par son Président Guillaume Lachenal.

14.3 Déclarations concernant les organes d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la Société, et à la date d'enregistrement du présent document de base, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Le pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société le 29 avril 2013 sera automatiquement résilié à la date de première admission des actions de la Société sur le marché Alternext à Paris.

A la connaissance de la Société, à la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe pas d'autre pacte, arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société, et à la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société autre que le pacte et les lettres d'engagement susvisées.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucune condamnation pour fraude, aucune faillite, aucune mise sous séquestre et/ou liquidation, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), aucun empêchement d'agir en qualité de membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'affaires d'un émetteur n'ont été prononcés par un tribunal au cours des cinq dernières années à l'encontre des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Par ailleurs, au jour de l'établissement du présent document, hormis le lien marital qui unit Guillaume Lachenal et Aline Buscemi-Lachenal, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des membres du conseil d'administration

Au cours des trois derniers exercices la Société était constituée sous la forme juridique d'une société anonyme à conseil d'administration. Les tableaux relevant de la « Recommandation AMF n°2014-14 relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux » sont présentés ci-dessous :

- **Tableau Numéro 1** : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En € Nom	Exercice 12-13	Exercice 13-14	Exercice 14-15
Guillaume Lachenal – Président directeur général			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	127 944	127 944	127 944
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des stocks options, BSA et BSCPE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	-	-	-
Total	127 944	127 944	127 944
Aline Buscemi-Lachenal – Directeur général délégué*			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	77 289	77 289	127 944
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des stocks options, BSA et BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	-	-	-
Total	77 289	77 289	127 944
TOTAL	205 233	205 233	255 888

*Aline Buscemi-Lachenal a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué lors du Conseil d'administration du 12 octobre 2015

- **Tableau Numéro 2 :** Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues et perçues par les dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 30 avril 2013, 2014 et 2015.

En €	Exercice 12-13		Exercice 13-14		Exercice 14-15	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Guillaume Lachenal – Président directeur général						
Rémunération fixe	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature*	7 944	7 944	7 944	7 944	7 944	7 944
Total	127 944	127 944	127 944	127 944	127 944	127 944
Aline Buscemi-Lachenal – Directeur général délégué**						
Rémunération fixe	77 289	77 289	77 289	77 289	127 944	127 944
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	77 289	77 289	77 289	77 289	127 944	127 944

* Voiture de fonction **Madame Aline Buscemi-Lachenal a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué lors du Conseil d'administration du 12 octobre 2015

- **Tableau Numéro 3 :** Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En € Nom	Exercice 12-13		Exercice 13-14		Exercice 14-15	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Auriga Partners représenté par Jacques Chatain – Administrateur						
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Sigma Gestion représenté par Guillaume Hemmerlé – Administrateur

Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Naxicap Partners représenté par Antoine Le Masson – Administrateur

Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Jean-Marc Dumesnil – Administrateur

Jetons de présence	NA*	NA*	-	-	-	-
Autres rémunérations	NA*	NA*	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

*Monsieur Jean-Marc Dumesnil a été nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 31 octobre 2013, il n'exerçait donc pas de mandat au cours de l'exercice 2012-13

- **Tableau Numéro 4 :** Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant.

- **Tableau Numéro 5 :** Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

- **Tableau Numéro 6 :** Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire par l'émetteur et par tout société du groupe (liste nominative)

Néant.

- **Tableau Numéro 7 :** Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant.

- **Tableau Numéro 8 :** Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux mandataires sociaux durant les exercices clos les 30 avril 2013, 2014 et 2015

Néant.

- **Tableau Numéro 9 :** Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours du dernier exercice

Néant.

- **Tableau Numéro 10 :** Historique des attributions gratuites d'actions.

Néant.

- **Tableau Numéro 11 :** Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Guillaume Lachenal		X		X	X**		X**	
Date début mandat :	23 décembre 2010							
Durée du mandat	6 ans							
Aline Buscemi-Lachenal*	X*			X	X**		X**	
Date début mandat :	23 décembre 2010							
Durée du mandat	6 ans*							

*Souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière, Madame Aline Buscemi-Lachenal a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué lors du Conseil d'administration du 12 octobre 2015. Le dit Conseil a également constaté la fin de la suspension de son contrat de travail en qualité d'ingénieur commercial qui a repris de plein droit ses effets à compter de cette date. Il est précisé que Madame Aline Buscemi-Lachenal conserve son mandat d'administrateur,

**Dans le pacte d'actionnaire du 29 avril 2013 il est prévu un engagement d'exclusivité, de non-concurrence, de non sollicitation, de non démarchage et de non débauchage relatifs à Monsieur Guillaume Lachenal et Madame Aline Buscemi-Lachenal.

Le pacte d'actionnaire deviendra automatiquement caduc à la date de l'admission des actions de la Société sur Alternext. En conséquence, à compter de cette date, Monsieur Guillaume Lachenal ne pourra prétendre à aucun avantage ou indemnité dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ni à aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence.

Lors de la démission de Madame Aline Buscemi-Lachenal en qualité de Directeur général délégué, il a été décidé de prolonger les engagements de non-concurrence, de non sollicitation, de non démarchage et de non débauchage existant entre la Société et Madame Aline Buscemi-Lachenal. A ce titre, la Société sera tenue de verser à Madame Aline Buscemi-Lachenal, lors de la cessation de son contrat de travail qui interviendra lors de l'introduction en Bourse, une rémunération mensuelle égale à un tiers de la moyenne des douze dernières rémunérations mensuelles brutes fixes perçues par elle pour la 1ère année et la moitié de cette rémunération pour la période comprise entre la 1ère et la 2ème année. Cette rémunération sera versée mensuellement pendant toute la durée de validité de la clause de non concurrence, soit 2 ans à compter de la date d'effet de la rupture du contrat de travail de Madame Aline Buscemi-Lachenal.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil d'administration et des dirigeants.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée ni de départ.

15.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Néant.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration et direction générale

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 décembre 2010, la Société a été transformée en société anonyme avec conseil d'administration.

La composition et les informations relatives aux membres du conseil d'administration font l'objet des développements présentés au chapitre 14 et au paragraphe 21.2 « Acte constitutif et statuts » du présent document de base.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 5 fois avec un taux de présence de 96,67%.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 7 fois avec un taux de présence de 88,10%

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 8 fois avec un taux de présence de 93,75%.

16.2 Contrat de service

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à l'émetteur ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités spécialisés

A la date du document de base, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé.

16.4 Gouvernement d'entreprise

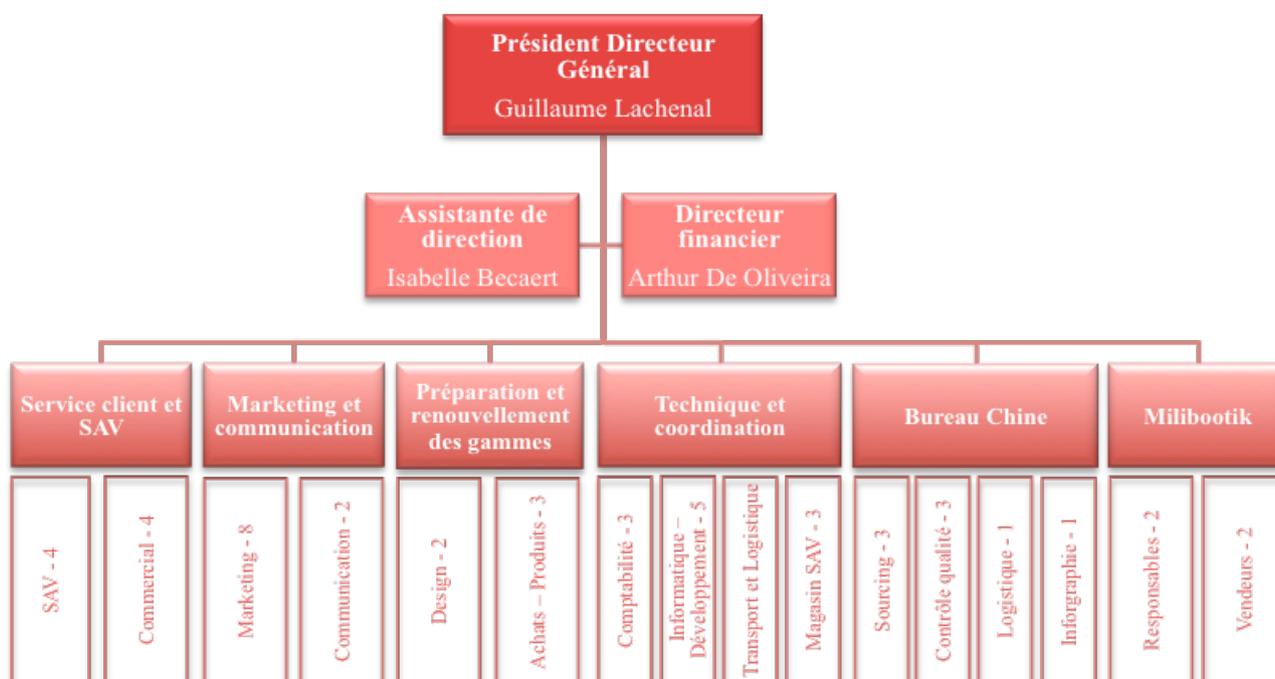
La Société n'a pas adopté un Code de place relatif aux pratiques de gouvernement d'entreprise dans la mesure où il n'existe pas d'obligation pour les sociétés dont les titres sont admis sur Alternext d'adopter un tel Code.

Compte tenu de sa taille et de son organisation actuelle, la Société n'envisage pas à ce stade de se référer à un code de gouvernance.

17. SALARIES

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Organigramme opérationnel à la date d'enregistrement du document de base*



* Filiales chinoise et Miliboutique incluses

17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

L'effectif de la Société a évolué comme suit :

Effectif moyen	2012-13	2013-14	2014-15
Cadres	6	7	8
Non cadres	15	19	24
Apprentis	2	2	3
Total	23	28	35

A la date d'enregistrement du document de base, les effectifs de la Société sont de 39 personnes.

17.1.3 Représentation du personnel

La Société a constaté une carence de candidats à l'occasion de la tenue de l'élection des représentants du personnel réalisée en avril 2015. La Société estime entretenir de bonnes relations avec ses salariés.

17.2 Participations et stock-options des mandataires sociaux

Néant.

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, certains salariés de la Société (hors membres du Conseil d'administrations) sont actionnaires représentant 0,67% du capital.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

17.5 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

17.6 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base.

	Situation à la date d'enregistrement du document de base sur une base non diluée				
	Nombre d'actions			% du capital et des droits de vote	Nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital OCA ₂₀₁₅
	Ordinaires	Actions A	Actions B		
G. Lachenal	511 000	-	-	17,27%	
A. Buscemi	491 000	-	-	16,59%	
Total fondateurs	1 002 000	-	-	33,86%	
Auriga Partners ⁽¹⁾	-	946 000	322 300	42,86%	490 929
SIGMA Gestion ⁽²⁾	-	-	377 500	12,76%	146 121
NAXICAP Partners ⁽³⁾	-	-	291 800	9,86%	112 950
Total mandataires sociaux (hors fondateurs)	-	946 000	991 600	65,47%	750 000
Salariés	19 800	-	-	0,67%	-
TOTAL		2 959 400		100,0%	750 000

	Situation à la date d'enregistrement du document de base sur une base pleinement diluée		
	Nombre d'actions ordinaires	% du capital et des droits de vote	Nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital Après OCA ₂₀₁₅ *
	Ordinaires après conversion des Actions A et des Actions B ⁽⁴⁾		
G. Lachenal	511 000	14,87%	511 000
A. Buscemi	491 000	14,29%	491 000
Total fondateurs	1 002 000	29,16%	1 002 000
Auriga Partners ⁽¹⁾	1.550.967	45,14%	Nd
SIGMA Gestion ⁽²⁾	486.975	14,17%	Nd
NAXICAP Partners ⁽³⁾	376.422	10,95%	Nd
Total mandataires sociaux (hors fondateurs)	2 414 364	70,26%	Nd
Salariés	19 800	0,58%	19 800
TOTAL	3 436 164	100%	Nd

(1) Au travers du FPCI fonds Auriga Ventures III

(2) Au travers des fonds suivants : FIP PATRIMOINE BIEN-ETRE, FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0, FIP PATRIMOINE BIEN-ETRE 2 et FIP RENDEMENT BIEN-ETRE. SIGMA Gestion est contrôlée à 96% par la société Financière SIGMA, elle-même contrôlée à hauteur de 60% par Messieurs Simmoneau, Hemmerlé et Lachène et à hauteur de 40% par la société Sigma Investissement.

(3) Au travers des fonds suivants : FIP NAXICAP REGIONS 2011 (souscrit par des personnes physiques, et géré par Naxicap Partners, entité détenue à 100% par Natixis SA, elle-même contrôlée par le groupe BPCE détenu 50/50 par les Banques Populaires Régionales et les Caisses d'Épargnes Régionales), FIP MIDI ALPES, FIP SG MIDI ALPES, FIP REGIONS SUD, FIP AXE SUD 2 et FIP SG AXE SUD 2 (souscrits par des personnes physiques et géré par Naxicap Partners pour le compte d'Amundi), et la SCR Banque Populaire Création (SAS au statut fiscal de SCR, filiale à 100% de Banque Populaire Développement SA, elle-même détenue directement par les différentes Banques Populaires Régionales et Natixis SA. La SCR est gérée par Naxicap Partners).

(4) Faisant suite à l'autorisation donnée, d'une part, par décision spéciale du seul titulaire d'Actions A du 29 octobre 2015 et, d'autre part, par l'Assemblée Spéciale des porteurs d'Actions B du 29 octobre 2015, l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 29 octobre 2015 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext, (i) de convertir les 946.000 Actions A existantes en 1.135.200 actions ordinaires, soit sur la base d'un rapport de conversion de 1,20 actions ordinaires contre une Action A et (ii) de convertir les 991.600 Actions B en 1.279.164 actions ordinaires, soit sur la base d'un rapport de conversion de 1,29 actions ordinaires pour une Action B.

*OCA : Obligations Convertibles en Actions. L'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2015 a autorisé le Conseil d'administration à signer un avenant au contrat d'émission des OCA2015 prévoyant que celles-ci seront obligatoirement converties en actions ordinaires lors de l'admission des actions de la Société sur Alternext. Chaque OCA₂₀₁₅ donnera droit à l'obtention d'un nombre « Nb » d'actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale, égal à : $Nb = POCA_{2015} / P$, où P désigne le prix d'introduction en Bourse. A ce stade, la formule étant fondée sur la base de la valeur d'une action ordinaire retenue dans le cadre de la cotation des titres de la Société sur Alternext, il est impossible d'appréhender et d'anticiper l'effet dilutif final qui résulterait de la conversion de ces OCA2015.

17.7 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Néant

17.8 Droits de vote des principaux actionnaires

A la date d'enregistrement du document de base, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2015 a prévu, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Alternext, d'octroyer un droit de vote double aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

17.9 Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du document de base, la Société est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par le FPCI Auriga Ventures III.

A l'exception de la procédure des conventions réglementées, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

17.10 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société et à l'exception des pactes signés entre les actionnaires de la Société qui deviendront caducs à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext à Paris, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

17.11 Etat des nantisements d'actions de la Société

Néant.

18. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

18.1 Conventions avec des parties liées

18.1.1 Convention avec la société AGL Production détenue à 100%

- Contrat de prestation de service : Miliboo a conclu un accord de sous-traitance avec la société AGL Production (fabrication et conception de meubles). La charge totale s'est élevée à 105 000 € au titre de l'exercice 2012-13, de 126 000 € pour 2013-14, et de 74 533 € pour 2014-15 ;
- Contrat locatif : Miliboo a reçu un produit locatif de la part de AGL Production pour la sous-location d'une partie de bâtiment à Pringy à hauteur de 12 600 € au titre des exercices 2012-13 et 2013-14, et de 12 040 € au titre de 2014-15 (déménagement sur le nouveau site en mars 2015).

AGL Production a arrêté toute activité en avril 2015, la société est en cours de liquidation amiable.

18.1.2 Convention avec la société AGL Import Chine détenu à 100%

Miliboo a conclu avec AGL Import Chine des accords de fourniture de prestations (contrôle qualité et sourcing) et de mise à disposition de matériel. La charge totale s'est élevée à 231 162 € au titre de l'exercice 2012-13, de 260 511 € pour 2013-14, et de 422 805 € pour 2014-15.

18.1.3 Prestations réalisées par Top RENOV

La société Top RENOV, dont les dirigeants de la Société sont associés, peut effectuer des travaux pour le compte de AGL Import. Les dépenses relatives à ces travaux ont représenté 9 218 € au titre de l'exercice 2012-13, de 1 858 € pour 2013-14, et de 5 000 € pour 2014-15 (acomptes sur travaux correspondant à des aménagements réalisés au nouveau siège social de la Société).

18.1.4 Conventions en compte courant

Miliboo réalise des avances en compte courant à destination de ses dirigeants et de ses filiales (non rémunérées, à l'exception du compte courant ouvert au nom de la SCI AGL Immobilier).

- Solde compte courant ouvert au nom de Guillaume Lachenal (Président Directeur Général) : créiteur de 4 633 € au titre de l'exercice 2012-13, de 2 236 € pour 2013-14, et de 160 € pour 2014-15 ;
- Solde compte courant ouvert au nom de Aline Buscemi Lachenal (Directeur Général Délégué jusqu'au 12 octobre 2015) : créiteur de 1 806 € au titre de l'exercice 2012-13, de 1 566 € pour 2013-14, et de 1 110 € pour 2014-15 ;
- Solde compte courant ouvert au nom de la SARL AGL Production (détenue à 100%) : débiteur de 10 515 € au titre de l'exercice 2012-13, de 10 840 € pour 2013-14, et de 101 824 K€ déprécié à 100% pour 2014-15 ;
- Solde compte courant ouvert au nom de la SCI AGL Immobilier (détenue à 67%) : débiteur de 27 819 € pour 2013-14, et de 541 380 € pour 2014-15 ;
- Solde compte courant ouvert au nom la SASU Miliboutique (détenue à 100%) : débiteur de 643 € au titres des exercices 2012-13 et 2013-14, et de 0 € pour 2014-15 (compte soldé) ;
- Solde compte courant ouvert au nom de AGL Import Chine (détenue à 100%) : créiteur de 43 813 € pour 2012-13, de 14 690 € pour 2013-14, et de 67 191 € pour 2014-15.

Miliboo a par ailleurs consenti à un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la SASU Miliboutique pour un montant de 1 883 €. Cette clause n'a pas reçu application au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015.

Enfin, un abandon de créance de Miliboo sur la SCI AGL Immobilier a été consenti pour 34 000 € au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015.

18.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Les conventions réglementées sont mentionnées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes présentés ci-dessous, pour les années 2012-13, 2013-14 et 2014-15.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2014-15 aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

AGL IMPORT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 273.630 EUROS

324, ROUTE DES VERNES

ZONE INDUSTRIELLE

74370 PRINGY

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2013



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Votre conseil d'administration en date du 2 mai 2012 a autorisé les conventions suivantes :

. Une sous-location d'une partie du bâtiment de Pringy a été conclue le 2 mai 2012 avec la société AGL Production dont votre président est également gérant ; à ce titre, votre société a constaté un produit locatif de 12.600 €, produit comprenant également les consommations de chauffage, d'électricité et d'eau.

. Un contrat de sous-traitance pour la fabrication et la conception de meubles et notamment de canapés a été conclu le 2 mai 2012 avec la société AGL Production ; mensuellement il vous a été répercuté une charge de 6.500 €, une charge à payer complémentaire d'un montant de 27.000 € a été constatée ; une charge de sous-traitance de prestations et d'études d'un montant de 105.000 € a ainsi été constatée.

. Vos dirigeants Monsieur et Madame Lachenal mettent à disposition de votre société des locaux meublés à Saint-Eusèbe pour permettre le logement de personnel, (notamment de stagiaires pour l'unité chinoise). Le loyer avec charges (eau, électricité) s'élève pour un mois à 400 €, une charge locative de 3.400 € a été constatée au cours de cet exercice.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Les comptes courants non rémunérés ouverts au nom de vos dirigeants présentent la position suivante à la clôture de l'exercice :

- solde du compte créditeur ouvert au nom de Guillaume Lachenal 4.633 €
- solde du compte créditeur ouvert au nom de Aline Buscemi Lachenal 1.806 €

- Le compte courant non rémunéré ouvert au nom de votre filiale la SARL AGL Production s'élève à un montant débiteur de 10.515 €.

- Des locaux d'une superficie de environ 40 m² sont mis à disposition de la Société TOP RENOV, société dont vos dirigeants sont également associés, à titre gratuit.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

Cette société peut effectuer des travaux pour votre compte ; des achats d'un montant TTC de 11.025 € ont été réalisés auprès de la société TOP RENOV au cours de cet exercice. Des dépenses d'un montant de 7.268 € ont ainsi été immobilisées (création de la mezzanine, aménagement des bureaux, installation routeur) et pour un montant HT de 1.950 € enregistrées en compte de charge petits équipements et sous-traitance générale.

- La clause de retour à meilleure fortune relative à l'abandon de créance d'un montant de 1.883 € consenti à votre filiale la SAS MILIBOO, société dont votre président est également président, n'a pas reçu application ; le compte courant débiteur non rémunéré ouvert au nom de la Société MILIBOO s'élève à un montant débiteur de 643 €, le montant des factures à recevoir de frais de votre filiale s'élève à un montant de 1.765 € TTC (honoraires expert-comptable, CAC, avocat et CFE).

- Votre conseil d'administration en date du 21 octobre 2011 a autorisé le principe de facturation de prestations engagées pour votre compte par votre filiale la société AGL IMPORT Hangzhou, ainsi que la mise à disposition de matériel par votre société à votre filiale.

Les frais et prestations engagés par votre filiale AGL IMPORT Hangzhou (dont contrôle qualité, sourcing) vous ont ainsi été répercutés pour un montant de 231.162 €. Le compte courant non rémunéré ouvert au nom de cette société présente un solde créditeur de 43.813 € à la clôture de l'exercice.

Fait à Cran-Gevrier,
le 7 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes,
AUDIT ET FINANCE.

Daniel LAGUNA



AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

AGL IMPORT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 288.500 EUROS
324, ROUTE DES VERNES
ZONE INDUSTRIELLE
74370 PRINGY

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2014



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Votre conseil d'administration en date du 2 mai 2012 a autorisé les conventions suivantes :

. Une sous-location d'une partie du bâtiment de Pringy a été conclue le 2 mai 2012 avec la société AGL Production dont votre président est également gérant ; à ce titre, votre société a constaté un produit locatif de 12.600 €, produit comprenant également les consommations de chauffage, d'électricité et d'eau.

. Un contrat de sous-traitance pour la fabrication et la conception de meubles et notamment de canapés a été conclu le 2 mai 2012 avec la société AGL Production ; mensuellement il vous a été répercuté une charge de 6.500 €, une charge à payer complémentaire d'un montant de 48.000 € a été constatée ; une charge de sous-traitance de prestations et d'études d'un montant de 126.000 € a ainsi été constatée.

- Les comptes courants non rémunérés ouverts au nom de vos dirigeants ou actionnaires présentent la position suivante à la clôture de l'exercice :

- solde du compte créditeur ouvert au nom de Guillaume Lachenal 2.236 €
- solde du compte créditeur ouvert au nom de Aline Buscemi Lachenal 1.566 €

- Le compte courant non rémunéré ouvert au nom de votre filiale la SARL AGL Production s'élève à un montant débiteur de 10.840 €.

- A la suite de votre prise de participation dans AGL Immobilier, le compte courant non rémunéré ouvert au nom de cette société s'élève à un montant débiteur de 27.819 €.

- La société TOP RENOV dont vos dirigeants sont associés peut effectuer des travaux pour votre compte ; des achats d'un montant HT de 1.553 € ont été réalisés auprès de cette société, dépenses enregistrées en compte de charge petits équipements.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

- La clause de retour à meilleure fortune relative à l'abandon de créance d'un montant de 1.883 € consenti à votre filiale la SAS MILIBOUTIQUE, société dont votre président est également président, n'a pas reçu application ; le compte courant débiteur non rémunéré ouvert au nom de la Société MILIBOUTIQUE s'élève à un montant débiteur de 643 €, le montant des factures à recevoir de frais de votre filiale s'élève à un montant de 2.618 € TTC (honoraires expert-comptable, CAC, avocat et CFE).

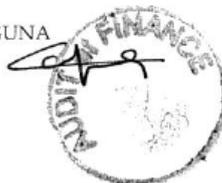
- Votre conseil d'administration en date du 21 octobre 2011 a autorisé le principe de facturation de prestations engagées pour votre compte par votre filiale la société AGL Import Hangzhou, ainsi que la mise à disposition de matériel par votre société à votre filiale.

A ce titre, votre société a constaté une charge de frais et prestations engagés (dont contrôle qualité, sourcing) d'un montant de 260.511 €. Le compte courant non rémunéré ouvert au nom de cette société présente un solde créditeur de 14.690 € à la clôture de l'exercice.

Fait à Annecy-le-Vieux,
le 22 septembre 2014

Le Commissaire aux Comptes,
AUDIT ET FINANCE.

Daniel LAGUNA



AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

AGL IMPORT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 295.940 EUROS
17, RUE MIRA
74650 CHAVANOD

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2015

AGL IMPORT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 295.940 EUROS
17, RUE MIRA
74650 CHAVANOD

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

1 - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions conclues au cours de l'exercice et soumises à la ratification de l'Assemblée

En application des articles L 225-42 et L 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration. Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie ; cette procédure n'a pas été suivie en raison d'une omission.

- un contrat d'agence exclusive a été conclu avec votre filiale la société MILIBOUTIQUE, société dont AGL IMPORT est présidente ; la commercialisation de vente directe en magasin aux particuliers lui a été confié moyennant une commission fixe de 10.000 € mensuels et une commission variable suivant le chiffre d'affaires réalisé. A ce titre, votre société a ainsi constatée une charge de commissions d'un montant de 79.198 €.

- un abandon de créances d'un montant de 34.000 € a été consenti à votre filiale la SCI AGL IMMOBILIER.

1.2 Conventions conclues au cours de l'exercice et soumises à l'approbation de l'Assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2- CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Les conventions soumises à la ratification de l'assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale et soumises à la ratification de l'assemblée générale :

- votre conseil d'administration en date du 30 avril 2013 a autorisé le paiement à votre actionnaire la société FCPR Auriga Ventures III d'intérêts d'un montant de 22.195 € correspondant à la rémunération des avances de fonds consenties en compte courant préalablement à l'augmentation de capital intervenue par compensation de créance.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

- Lors de l'exercice clos le 30 avril 2014 à la constitution de la SCI AGL IMMOBILIER, votre société a souscrit 66,67 % du capital de cette société soit un montant de 2.000 € et vos actionnaires Monsieur Guillaume Lachenal, Madame Buscemi-Lachenal 33,33 % soit un montant de 1.000 €. En application des articles L 225-42 et L 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration à la suite d'une omission.

- votre conseil d'administration dans sa séance en date du 21 octobre 2011 a autorisé la conclusion d'un contrat de prestation de services avec votre filiale chinoise la société AGL IMPORT Hangzhou. Votre président ayant des fonctions de dirigeant dans la filiale chinoise ne pouvait prendre part au vote de votre conseil lors de l'approbation de la convention.

2.2 Les conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Un contrat de sous-traitance pour la fabrication et la conception de meubles et notamment de canapés a été conclu le 2 mai 2012 avec la société AGL PRODUCTION dont votre président est également gérant ; mensuellement il vous est répercuté une charge de 6.500 € ; une charge de sous-traitance de prestations et d'études d'un montant de 74.533 € a été constatée, votre filiale ayant arrêté son activité le 14 avril 2015.

- Une sous-location d'une partie du bâtiment de Pringy a été conclue le 2 mai 2012 avec la société AGL PRODUCTION ; à ce titre, votre société a constaté un produit locatif de 12.040 €, produit comprenant également les consommations de chauffage, d'électricité et d'eau.

- Le compte courant non rémunéré ouvert au nom de votre filiale la SARL AGL PRODUCTION s'élève à un montant débiteur de 101.824 €, ce compte ayant donné lieu à dépréciation à la clôture de l'exercice.

- Les comptes courants non rémunérés ouverts au nom de vos dirigeants ou actionnaires présentent la position suivante à la clôture de l'exercice :

- solde du compte créditeur ouvert au nom de Guillaume Lachenal160 €
- solde du compte créditeur ouvert au nom de Aline Buscemi Lachenal.....1.110 €

- Le compte courant ouvert au nom de votre filiale la société AGL IMMOBILIER s'élève à un montant débiteur de 541.380 €. Ce compte a été rémunéré suivant un taux de 2,57 %, un produit financier d'un montant de 10.658 € a été constaté.

AUDIT ET FINANCE S.A.R.L.

- La société TOP RENOV dont vos dirigeants sont associés peut effectuer des travaux pour votre compte. Un acompte sur prestations de 5.000 € a été versé au cours de l'exercice.

- La clause de retour à meilleure fortune relative à l'abandon de créance d'un montant de 1.883 € consenti à votre filiale la SAS MILIBOUTIQUE, n'a pas reçu application ; le compte courant débiteur non rémunéré ouvert au nom de la Société MILIBOUTIQUE est soldé à la clôture de l'exercice. Le montant des factures à recevoir de frais de votre filiale s'élève à un montant de 6.600 € HT.

- Votre conseil d'administration en date du 21 octobre 2011 a autorisé le principe de facturation de prestations engagées pour votre compte par votre filiale la société AGL Import Hangzhou, ainsi que la mise à disposition de matériel par votre société à votre filiale. A ce titre, votre société a constaté une charge de frais et prestations engagés (dont contrôle qualité, sourcing) d'un montant de 422.805 €. Le compte courant non rémunéré ouvert au nom de cette société présente un solde créditeur de 67.191 € à la clôture de l'exercice.

Fait à Annecy-le-Vieux,
le 14 octobre 2015

Le Commissaire aux Comptes,
AUDIT ET FINANCE.

Daniel LAGUNA



19. INFORMATIONS FINANCIERES

19.1 Etats financiers comptes sociaux annuels établis en normes françaises pour les exercices clos les 30 avril 2013, 30 avril 2014 et 30 avril 2015

AGL IMPORT
Etats Financiers 30/04/2015, 30/04/2014 et 30/04/2013

AGL IMPORT SA

Etats Financiers Comptes sociaux

30 avril 2015, 30 avril 2014 et 30 avril 2013

SA AGL IMPORT
MILIBOO
PARC ALTAIS
17 RUE MIRA
74650 CHAVANNOD

Table des matières

1	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la SA AGL IMPORT	4
1.1	Compte de Résultat	4
1.2	Bilan	5
1.3	Tableau des flux de trésorerie	6
1.4	Etat des variations des capitaux propres	7
2	Référentiel comptable de la société	8
2.1	Règles et méthodes comptables	8
2.2	Base des comptes sociaux	8
2.3	Changements de méthode	8
2.4	Jugements et estimations de la direction de la société	8
2.5	Monnaie de présentation des comptes	8
2.6	Contexte d'établissement des comptes	8
3	Principales méthodes comptables de la Société	9
3.1	Immobilisations incorporelles	9
i.	Généralités	9
ii.	Frais de recherche et développement	9
3.2	Immobilisations corporelles	9
3.3	Immobilisations financières	9
3.4	Dépréciation des actifs	9
3.5	Provisions pour risques et charges	10
3.6	Stocks	10
3.7	Opérations en devises	10
3.8	Engagements de retraites	10
3.9	Résultat exceptionnel	11
3.10	Résultat par action	11
4	Evénements significatifs	12
4.1	Activité de la société	12
4.2	Consolidation des comptes de la société	12
4.3	Evénements significatifs sur les exercices 2015, 2014 et 2013	12
4.3.1	Augmentation de capital	12
4.3.2	Ouverture de la boutique à Paris	12
4.3.3	Signature d'un contrat d'agence commerciale exclusive	12
4.3.4	Déménagement du siège social	13
4.3.5	AGL Production	13
4.4	Evénements post-clôture survenus en 2015	13
4.4.1	Litige	13
4.4.2	Fraude informatique	13
4.4.3	Division de la valeur nominale des actions	13
4.4.4	Emission d'Obligations Convertibles en Actions	13
5	Notes sur les comptes sociaux	14
5.1	Chiffre d'affaires	14
5.2	Autres produits d'exploitation	14
5.3	Autres achats et charges externes	14
5.4	Charges de personnel	15
5.5	Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	15
5.6	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15
5.7	Résultat financier	16
5.8	Résultat exceptionnel	16
5.9	Impôts sur le résultat - accroissement et allègement de la dette future d'impôt	16
5.10	Immobilisations incorporelles	18
	Immobilisations corporelles	18
5.11		
5.12	Immobilisations financières	18

5.13	Stocks et en-cours	19
5.14	Clients et comptes rattachés	19
5.15	Autres créances et comptes de régularisation	20
5.16	Composition du capital social	20
5.17	Provisions pour risques et charges	21
5.18	Emprunts et dettes financières	21
5.19	Fournisseurs et comptes rattachés	23
5.20	Autres dettes et comptes de régularisation	23
5.21	Produits à recevoir	24
5.22	Charges à payer	24
5.23	Charges constatées d'avance	24
5.24	Engagements hors bilan	25
5.24.1	Immobilisations financées en crédit-bail	25
5.24.2	Engagements en matière de location immobilière	25
5.24.3	Engagements CREDOC	27
5.24.4	Engagements de retraite	27
5.24.5	Covenants	27
5.24.6	Dettes garanties par des sûretés réelles	28
5.24.7	SWAP de change	29
5.24.8	Abandon de compte courant	29
5.25	Autres informations	29
5.25.1	Rémunération des mandataires sociaux	29
5.25.2	Ventilation de l'effectif	29
5.25.3	Entreprises liées	30
5.25.4	Honoraires CAC	30
5.25.5	Filiales	31

1 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la SA AGL IMPORT

1.1 Compte de Résultat

En euros	Notes	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Chiffre d'affaires	5.1	14 165 258	10 286 918	7 130 465
Production immobilisée		323 022	161 817	184 892
Autres produits d'exploitation	5.2	51 408	78 693	43 457
Produits d'exploitation		14 539 688	10 527 429	7 358 814
Achats de marchandises et matières premières		(8 076 395)	(5 323 013)	(3 856 508)
Variation de stock marchandises et matières premières		2 321 902	1 180 125	831 376
Autres achats et charges externes	5.3	(7 355 425)	(4 836 699)	(3 510 651)
Impôts,taxes et versements assimilés		(67 155)	(55 394)	(41 476)
Salaires et traitements	5.4	(1 185 412)	(826 977)	(799 485)
Charges sociales	5.4	(406 814)	(308 023)	(296 501)
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	(447 670)	(294 302)	(266 686)
Autres charges		(29 888)	(23 482)	(51 362)
Charges d'exploitation		(15 246 857)	(10 487 766)	(7 991 294)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(707 168)	39 663	(632 479)
Produits financiers		60 753	41 887	44 090
Charges financières		(141 103)	(38 278)	(42 501)
RESULTAT FINANCIER	5.7	(80 351)	3 609	1 589
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(787 518)	43 271	(630 890)
Produits exceptionnels		43 760	69 709	17 852
Charges exceptionnelles		(126 849)	(71 195)	(66 306)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.8	(83 089)	(1 486)	(48 454)
Impôt sur les bénéfices	5.9	-	2 181	3 576
RESULTAT DE L'EXERCICE		(870 608)	43 966	(675 768)
Nombre d'actions		29 594	28 850	27 363
Résultat de base par actions		(29,42)	1,52	(24,70)

1.2 Bilan

En euros	Notes	30/04/2015			30/04/2014			30/04/2013		
		Brut	Amort. / Prov	Net	Brut	Amort. / Prov	Net	Brut	Amort. / Prov	Net
Immobilisations incorporelles	5.10	1 359 446	913 781	445 665	1 070 786	744 391	326 395	892 536	524 344	368 192
Immobilisations corporelles	5.11	704 032	161 304	542 728	316 529	171 605	144 924	283 967	122 336	161 630
Immobilisations financières	5.12	675 659	12 500	663 159	98 340	1 503	96 837	96 555	1 503	95 052
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		2 739 137	1 087 585	1 651 552	1 485 655	917 499	568 156	1 273 058	648 183	624 874
Stocks	5.13	5 354 044	49 872	5 304 172	3 032 142	17 426	3 014 715	1 852 017	33 865	1 818 152
Clients et comptes rattachés	5.14	366 788		366 788	421 758	2 355	419 403	216 406	5 752	210 653
Autres créances	5.15	602 449	101 824	500 625	302 447		302 447	207 435		207 435
Disponibilités		430 339		430 339	2 729 471		2 729 471	2 496 284		2 496 284
Comptes de régularisation	5.23	80 692		80 692	16 845		16 845	20 582		20 582
TOTAL ACTIF CIRCULANT		6 834 312	151 696	6 682 616	6 502 663	19 781	6 482 881	4 792 724	39 617	4 753 106
Ecart de conversion actif					866		866	1 256		1 256
TOTAL ACTIF		9 573 449	1 239 281	8 334 168	7 988 318	997 280	7 051 904	6 067 037	687 801	5 379 236
CAPITAUX PROPRES										
Capital social	5.16			295 940			288 500			273 630
Primes d'émission				6 013 293			5 720 551			5 160 660
Réserve légale				10 000			10 000			10 000
Autres réserves				175 059			175 059			175 059
Report à nouveau				(1 972 728)			(2 016 694)			(1 340 925)
Résultat exercice				(870 608)			43 966			(675 768)
TOTAL CAPITAUX PROPRES				3 650 957			4 221 383			3 602 655
Provisions pour risques et charges	5.17			101 000			866			1 256
Emprunts et dettes établissements de crédit	5.18			1 232 479			1 025 288			126 046
Emprunts et dettes financières divers	5.18			68 461			154 492			50 253
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.19			2 300 169			1 119 763			1 137 464
Dettes fiscales et sociales	5.20			669 974			318 910			246 362
Autres dettes	5.20			298 475			210 177			213 969
TOTAL DETTES				4 670 558			2 829 496			1 775 350
Ecart de conversion passif				12 653			1 025			1 231
TOTAL PASSIF				8 334 168			7 051 904			5 379 236

1.3 Tableau des flux de trésorerie

En euros	30/04/15	30/04/14	30/04/13
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	(870 608)	43 966	(675 768)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
- Amortissements	244 975	274 521	227 069
- Provisions	243 045	(20 225)	34 476
- Plus-values de cession, nettes d'impôts	4 057	(5 067)	-
- Production immobilisée	(323 022)	(161 817)	(184 892)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation :			
- Variations de stock	(2 321 902)	(1 180 125)	(831 376)
- Variation des créances d'exploitation	(308 014)	(296 238)	(184 807)
- Variation des dettes d'exploitation	1 631 397	50 849	656 831
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(1 700 072)	(1 294 137)	(958 468)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 038)	(16 434)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(459 263)	(92 743)	(116 461)
Acquisitions d'immobilisations financières	(587 101)	(5 382)	(1 316)
Cessions d'immobilisations incorporelles			
Cessions d'immobilisations corporelles	28 000	59 903	
Cessions d'immobilisations financières		3 736	
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 020 402)	(50 920)	(117 777)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire dont prime d'émission	300 182	574 761	2 952 742
Souscription d'emprunts	475 542	1 000 000	-
Remboursements d'emprunts	(268 332)	(100 731)	(4 093)
Variation des comptes courant	(86 031)	104 240	25 532
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	421 361	1 578 270	2 974 181
VARIATION DE TRESORERIE			
	(2 299 113)	233 214	1 897 936
Trésorerie d'ouverture	2 729 452	2 496 238	598 302
Trésorerie de clôture	430 339	2 729 452	2 496 238
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(19)	(46)

1.4 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Situation au 30/04/2012	196 780	2 284 768	185 059	(634 244)	(706 681)	1 325 682
Augmentation de capital	76 850	2 875 892				2 952 742
Affectation du résultat				(706 681)	706 681	-
Autres variations					(675 768)	-
Résultat de l'exercice					(675 768)	(675 768)
Situation au 30/04/2013	273 630	5 160 660	185 059	(1 340 925)	(675 768)	3 602 655
Augmentation de capital	14 870	559 891				574 761
Affectation du résultat				(675 768)	675 768	-
Autres variations						-
Résultat de l'exercice					43 966	43 966
Situation au 30/04/2014	288 500	5 720 551	185 059	(2 016 694)	43 966	4 221 383
Augmentation de capital	7 440	292 742				300 182
Affectation du résultat				43 966	(43 966)	-
Autres variations						-
Résultat de l'exercice					(870 608)	(870 608)
Situation au 30/04/2015	295 940	6 013 293	185 059	(1 972 728)	(870 608)	3 650 957

2 Référentiel comptable de la société

2.1 Règles et méthodes comptables

(Code de Commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L.123-20 du Code de Commerce

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par des investissements marketing très importants réalisés depuis plusieurs années ainsi que l'investissement réalisé en 2014/2015 concernant l'ouverture d'une boutique connectée sur Paris.
- La société dispose au 30/04/2015 d'une trésorerie de 430 339 €. Afin d'assurer le financement, la société a procédé à une levée de fonds de 750 K€ sous forme d'obligations convertibles en actions souscrites par les actionnaires historiques, postérieurement au 30 avril 2015.
- Compte tenu du programme de déploiement envisagé (innovations produits, développements hors de France et ouverture de boutiques), la société ne pourra pas financer ses ambitions par la seule génération de trésorerie liée à son activité, des moyens de financement complémentaires seront donc nécessaires. Un projet d'introduction en Bourse et la réalisation d'une augmentation de capital sont ainsi envisagés pour couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme. Au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en Bourse, la société envisage les alternatives suivantes : (i) report voire annulation de tout ou partie des développements ciblés, (ii) recherche de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé, ou (iii) refinancement des actionnaires financiers de la Société sans faire appel à de nouveaux investisseurs.

2.2 Base des comptes sociaux

Les états financiers comprennent les états financiers de la SA AGL IMPORT sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique.

Les comptes sociaux sont clôturés au 30 avril de chaque année.

2.3 Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur l'ensemble des exercices présentés.

2.4 Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement. Il n'y a pas eu de changement d'estimations comptables au cours des exercices présentés.

2.5 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en euro.

2.6 Contexte d'établissement des comptes

Le présent document a été établi dans le cadre de la préparation du document de base de la société en vue de son introduction en bourse sur le marché Alternext. Ce jeu de comptes ne constitue pas en l'état les comptes qui ont été présentés à l'assemblée générale. Mais les états de synthèse sont identiques à ceux des comptes certifiés. Par ailleurs, les événements postérieurs survenus depuis la date d'établissement des comptes annuels ne sont pas pris en compte dans les états de synthèse.

3 Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Immobilisations incorporelles

i. Généralités

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels produits par l'entreprise, en fonction des dépenses encourues sur les projets.

Les immobilisations incorporelles sont également constituées des marques et noms de domaine acquis, comptabilisées à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 1 an à 3 ans
- pour les noms de domaine : 1 à 10 ans

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur.

Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de l'exercice.

ii. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement relatifs à des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur 3 ans à compter de leur date de début d'utilisation.

A la clôture de l'exercice, les projets non terminés sont comptabilisés en Immobilisations incorporelles en cours.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Matériel	2 à 5 ans en linéaire
Agencements et installations	4 à 10 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10ans en linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans en linéaire ou dégressif

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Titres de Participation
- Créances rattachées à des participations
- Dépôts et cautionnements

3.4 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

3.6 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de revient réel.

Les matières et marchandises ont été évaluées au prix d'achat converti au jour de la lettre de connaissance majorées des coûts de transports identifiés par conteneurs et majorées des coûts de contrôle qualité. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks. Le cas échéant, les stocks ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêtés des comptes.

Les dépréciations concernent essentiellement les articles en stock non conforme. Ces articles font l'objet d'une dépréciation évaluée pour correspondre à la perte de valeur liée à sa non-conformité.

Au 30 avril 2013 et au 30 avril 2015, cette perte de valeur a été estimée à 30% de la valeur brute des stocks non conformes, contre 40% au 30 avril 2014.

3.7 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.8 Engagements de retraites

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par le Conseil National de la Comptabilité- n° 2003-R 01.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 2 %
 - Taux d'actualisation retenu de 1.33 % au 30/04/2015, 2,99% au 30/04/2014 et au 30/04/2013.
 - Taux de turn-over : 7 % pour les 20-29 ans ; 4 % pour les 30-39 ans ; 2 % pour les 40-49 ans ; et 1 % pour les 50-59 ans.
 - Table de mortalité : TD0810.

- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 65 ans,
 - Taux de charges sociales moyen de 45 %.

3.9 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice.

4 Evénements significatifs

4.1 Activité de la société

La société AGL IMPORT dont la dénomination sociale est « MILIBOO » est spécialisée dans le secteur de vente de mobilier en ligne. Son activité consiste en l'import-export de marchandises non réglementées, la vente et la distribution de biens non réglementés.

4.2 Consolidation des comptes de la société

Les états financiers de la société AGL IMPORT clos au 30 avril 2013, 2014 et 2015 sont établis conformément aux règles comptables françaises dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La société ne remplissant pas les critères établis par le règlement CRC n°99-02, elle n'est pas dans l'obligation d'établir des comptes consolidés.

4.3 Evénements significatifs sur les exercices 2015, 2014 et 2013

4.3.1 Augmentation de capital

La société AGL IMPORT a procédé à une augmentation de capital de 76 850 € le 29/04/2013 par apport en numéraire et émission de 7 685 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 €, assorties d'une prime d'émission de 393.47 € chacune, soit un total de 3 100 666.95 euros.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un total de 147 925 €.

La société AGL IMPORT a également procédé à une augmentation de capital de 14 870 € le 04/10/2013 par apport en numéraire et émission de 1 487 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 €, assorties d'une prime d'émission de 383,47 € chacune soit au total la somme de 599 959,89 euros.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un total de 25 199 €.

La société AGL IMPORT a également procédé à une augmentation de capital de 7 440 € le 30/04/2015 par apport en numéraire et émission de 744 actions de préférence de catégorie B d'une valeur nominale de 10 €, assorties d'une prime d'émission de 393.47€ chacune soit au total la somme de 300 181.68 euros.

4.3.2 Ouverture de la boutique à Paris

En octobre 2014, ouverture de la première boutique connectée à Paris 3ème, 100 rue Réaumur.

L'idée de cette boutique est à la fois de proposer un showroom physique pour les clients désireux de voir les produits, mais aussi de poursuivre l'expérience commencée sur le site internet Miliboo.com, de manière à créer une parfaite complémentarité entre les deux.

4.3.3 Signature d'un contrat d'agence commerciale exclusive

Un contrat d'agence commerciale exclusive a été signé et a débuté le 1^{er} septembre 2014 entre la SA AGL IMPORT « le mandant » et la SAS MILIBOUTIQUE « l'agent ».

Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

Ce contrat prévoit le paiement d'une somme fixe de 10 000 € HT mensuels complétée d'une partie variable calculée sur le chiffre d'affaires réalisé dans la boutique selon les modalités suivantes :

- 5% de la marge brute hors taxes et hors frais de port sur les clients anciens ou récurrents
- 8% de la marge brute hors taxes et hors frais de port sur les nouveaux clients.

4.3.4 Déménagement du siège social

Le siège social est situé 17 rue MIRA – Parc Altais à CHAVANOD (74650) depuis le 15 mars 2015. Un bail commercial a été conclu avec la SCI AGL IMMOBILIER pour un loyer mensuel de 18 450 €.

4.3.5 AGL Production

La société AGL PRODUCTION a cessé son activité le 14 avril 2015. Un des salariés a pu être reclassé chez AGL IMPORT.

4.4 Evénements post-clôture survenus en 2015

4.4.1 Litige

Un litige prudhommal oppose actuellement la société AGL IMPORT avec une de ses anciennes salariées. Une transaction ferme et définitive a été négociée en octobre 2015 pour 10 000 €.

4.4.2 Fraude informatique

Au cours de l'été 2015 la Société a dû faire face à un piratage de son système informatique, un virement de 412 500 € a été initié à l'insu de la Société. Cependant, les sommes ont pu être bloquées par le FUI (Fonds Unique Interministériel) avant leur transfert dans une banque en Lettonie. La Société espère ainsi pouvoir récupérer ces

sommes dans un délai estimé à 12-24 mois, et a engagé une procédure dans ce sens.

4.4.3 Division de la valeur nominale des actions

Le 2 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de diviser la valeur nominale des actions par 100 pour la fixer à 0,10 € et de multiplier corrélativement le nombre d'actions existantes par 100.

Cette division a été réalisée par voie d'échanges des 29 594 actions anciennes de 10 € chacune par 2 959 400 actions nouvelles de 0,10 € chacune attribuées aux actionnaires à raison de 100 actions nouvelles pour une action ancienne.

4.4.4 Emission d'Obligations Convertibles en Actions

Le 2 juin 2015, la Société a procédé à une levée de fonds de 750 K€ sous forme d'obligations convertibles en actions souscrites par les actionnaires historiques (65% par Auriga Partners, 20% par Sigma Partners et 15% par Naxicap Gestion) : émission de 750 000 obligations de 1 € de nominal, échéance décembre 2017 rémunérée au taux de 4% avec un prix de souscription de 4,35 €, soit la possibilité de créer 172 413 actions à l'échéance. En cas de survenue d'un événement de liquidité avant l'échéance les obligations pourront être converties dans les mêmes conditions que cet événement.

5 Notes sur les comptes sociaux

5.1 Chiffre d'affaires

<i>En euros</i>	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Ventes de marchandises	12 433 331	8 872 743	6 308 890
Refacturations transporteurs	143 476	138 732	28 087
Ports sur ventes refacturés	1 526 150	1 185 499	780 888
Refacturations diverses	62 300	89 944	12 600
Chiffre d'affaires	14 165 258	10 286 918	7 130 465

<i>dont ventilation des ventes de marchandises :</i>	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
France	10 597 052	8 071 545	5 607 098
Union économique européenne	1 717 285	755 443	654 235
Export	118 994	45 754	47 557
Ventes de marchandises	12 433 331	8 872 743	6 308 890

5.2 Autres produits d'exploitation

<i>En euros</i>	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Reprise amortissements et provisions d'exploitation	19 781	39 617	6 068
Transferts de charge d'exploitation	18 025	16 443	16 372
Autres produits	13 602	22 633	21 017
Autres produits d'exploitation	51 408	78 693	43 457

5.3 Autres achats et charges externes

<i>En euros</i>	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Publicité, relations publiques, marketing	(2 576 120)	(1 631 323)	(1 138 664)
Transports de biens et déplacements	(2 014 997)	(1 470 592)	(1 157 167)
Frais de stockage et divers	(859 420)	(627 309)	(400 246)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(605 890)	(367 162)	(255 028)
Sous-traitance générale	(586 750)	(346 909)	(286 094)
Locations et crédit bail	(304 016)	(100 397)	(76 071)
Services bancaires	(160 396)	(115 051)	(70 780)
Divers	(247 836)	(177 956)	(126 601)
Autres achats et charges externes	(7 355 425)	(4 836 699)	(3 510 651)

L'augmentation significative des autres achats et charges externes est en lien avec le développement de l'activité. De plus, ils comprennent des charges directement affectables à l'ouverture de la boutique de Paris pour un montant de 396 042 €.

5.4 Charges de personnel

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Salaires et traitements	(1 185 412)	(826 977)	(799 485)
Charges sociales	(406 814)	(308 023)	(296 501)
Charges de personnel	(1 592 226)	(1 135 000)	(1 095 986)

5.5 Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 4% est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013. Son taux est porté à 6% à compter du 1er janvier 2014. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable.

La société a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les autres créances.

Le CICE est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et de reconstitution du fonds de roulement.

Montant du CICE comptabilisé dans les charges de personnel :

- Au 30/04/2015 : 49 399 €
- Au 30/04/2014 : 26 297 €
- Au 30/04/2013 : 7 610 €

5.6 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Dotations aux amortissements	(244 975)	(274 521)	(227 069)
Dotations aux provisions	(202 696)	(19 781)	(39 617)
Dotations aux amortissements et provisions	(447 670)	(294 302)	(266 686)

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Sur immobilisations incorporelles	(169 390)	(220 046)	(191 311)
Sur immobilisations corporelles	(75 585)	(54 475)	(35 758)
	(244 975)	(274 521)	(227 069)

5.7 Résultat financier

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Intérêts des comptes courants	10 658		
Escomptes obtenus		746	-
Gains de change	29 353	24 827	40 768
Autres produits financiers	18 373	15 058	2 992
Reprise sur provisions financières	2 369	1 256	330
Produits financiers	60 753	41 887	44 090
Intérêts des emprunts et des dettes	(32 204)	(18 139)	(47)
Intérêts des comptes courants	-	-	(22 397)
Pertes de change	(106 400)	(19 273)	(18 802)
Dotations aux provisions financières	(2 500)	(866)	(1 256)
Charges financières	(141 103)	(38 278)	(42 501)
Résultat financier	(80 351)	3 609	1 589

5.8 Résultat exceptionnel

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Produits de cession d'éléments d'actifs	28 000	63 639	-
Autres produits exceptionnels	15 760	1 695	378
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 376	17 474
Produits exceptionnels	43 760	69 710	17 852
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(793)	(12 624)	(4 074)
VNC d'éléments d'actifs cédés	(32 057)	(58 572)	
Autres charges exceptionnelles	(34 000)		(62 232)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(60 000)		
Charges exceptionnelles	(126 849)	(71 196)	(66 306)
Résultat exceptionnel	(83 089)	(1 486)	(48 454)

Au 30/04/2015 les autres charges exceptionnelles comprennent un abandon avec clause de retour à meilleure fortune d'une partie de la créance sur AGL IMMOBILIER à hauteur de 34 000 €.

Les dotations aux provisions exceptionnelles comprennent une provision pour litige pour un montant de 35 000 € et une provision pour impôt dû par la filiale Chinoise pour 25 000 €.

Au 30/04/2013 les autres charges exceptionnelles comprenaient le coût de divers litiges pour 62 232 €.

5.9 Impôts sur le résultat - accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires :

Accroissement : Néant

Allègement :

Contribution sociale de solidarité 2015 : 19 637 €

Allègement correspondant à la dette future d'impôt : 6 545 €

Au 30 avril 2013 et au 30 avril 2015, la société ayant un résultat fiscal déficitaire, elle n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Au 30 avril 2014, la société a utilisé son report déficitaire à hauteur de 3 280 € et n'a pas payé d'impôt sur les sociétés.

Le montant des déficits fiscaux reportables au 30/04/2015 s'élève à 2.861.125 €.

La ventilation de l'impôt sur les sociétés sur les trois années se décline comme suit :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat net
Au 30/04/2015			
Résultat avant impôts	(787 518)	(83 089)	(870 608)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(787 518)	(83 089)	(870 608)
Au 30/04/2014			
Résultat avant impôts	43 271	(1 486)	41 785
Crédit d'impôt apprentissage	1 800	-	1 800
Crédit d'impôt formation dirigeant	381	-	381
Résultat après impôt	45 452	(1 486)	43 966
Au 30/04/2013			
Résultat avant impôts	(630 890)	(48 454)	(679 344)
Crédit d'impôt apprentissage	3 200	-	3 200
Crédit d'impôt formation dirigeant	376	-	376
Résultat après impôt	(627 314)	(48 454)	(675 768)

5.10 Immobilisations incorporelles

En euros	30/04/2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2015
Valeurs brutes	707 643	209 362	(24 469)	892 536	250 334	(72 084)	1 070 786	299 653	(10 993)	1 359 446
Concessions et droits	9 150	-	-	9 150	-	-	9 150	-	-	9 150
Logiciels	673 224	137 278	-	810 502	192 294	-	1 002 796	240 858	-	1 243 654
Autres immo.incorp.	800	-	-	800	15 520	-	16 320	-	-	16 320
Immo.incorp. Encours	24 469	72 084	(24 469)	72 084	42 520	(72 084)	42 520	58 795	(10 993)	90 322
Amortissements	333 033	191 312	-	524 344	220 047	-	744 391	169 390	-	913 781
Concessions et droits	953	45	-	998	45	-	1 043	45	-	1 088
Logiciels	331 717	191 187	-	522 904	206 773	-	729 677	166 894	-	896 571
Autres immo.incorp.	363	80	-	443	13 229	-	13 672	2 451	-	16 123
Valeurs nettes	374 610	18 050	(24 469)	368 192	30 287	(72 084)	326 395	130 263	(10 993)	445 665

Les dépenses activées au 30/04/2013 correspondaient principalement aux modules intranet pour 40 162 €, transporteurs pour 15 748 €, achats pour 14 823 €, et logistique pour 10 978 €.

Les dépenses activées au 30/04/2014 correspondaient à la version V5 du site MILIBOO pour 33 576 €, au module transports pour 24 410 € au module statistique des ventes pour 15.928 €, au module Android logistique pour 16 401 € et paiement par mobile sous Android pour 11 546 €.

Les dépenses activées au 30/04/2015 correspondent à plusieurs modules en lien avec la création de la boutique : canapé connecté, application tablettes, application kiosque, application mobile vendeur, webservices pour 130 621 €. Elles comprennent également un module marketing pour 41 778 €.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux projets non terminés à la clôture de l'exercice.

5.11 Immobilisations corporelles

En euros	30/04/2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2015
Valeurs brutes	167 506	116 461	-	283 967	92 743	(60 180)	316 529	495 663	(108 160)	704 032
Matériel et outillage	32 806	83 565	-	116 371	54 978	(60 180)	111 168	11 249	(10 000)	112 417
Install.agcts.divers	57 294	10 366	-	67 660	2 256	-	69 916	366 440	(44 207)	392 149
Matériel de transport	6 254	6 950	-	13 204	6 000	-	19 204	-	-	19 204
Mat.bureau et info	71 152	15 580	-	86 732	29 509	-	116 241	117 974	(53 953)	180 262
Amortissements	86 579	35 757	-	122 336	54 475	(5 206)	171 605	75 585	(85 886)	161 304
Matériel et outillage	21 547	6 366	-	27 913	20 796	(5 206)	43 503	20 029	(3 989)	59 543
Install.agcts.divers	26 260	5 698	-	31 959	5 818	-	37 776	23 479	(29 668)	31 587
Matériel de transport	6 254	2 297	-	8 551	4 608	-	13 159	2 378	-	15 537
Mat.bureau et info	32 518	21 396	-	53 914	23 253	-	77 166	29 699	(52 229)	54 636
Valeurs nettes	80 927	80 704	-	161 630	38 268	(54 974)	144 924	420 078	(22 274)	542 728

Le poste installations agencements divers comprend au 30/04/2015 des agencements produits par l'entreprise pour son nouveau siège social pour un montant de 24 088,17 €.

5.12 Immobilisations financières

En euros	30/04/2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2015
Valeurs brutes	95 240	1 316	-	96 555	5 382	(3 598)	98 340	587 101	(9 783)	675 659
Autres participations	76 178	-	-	76 178	-	-	76 178	543 380	(1 503)	618 055
dont créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-	541 380	-	541 380
Autres titres Immob.	78	-	-	78	-	(78)	-	-	-	-
Prêts et autres Immob.	18 984	1 316	-	20 300	5 382	(3 520)	22 162	43 721	(8 280)	57 603
Provisions	1 503	-	-	1 503	-	-	1 503	12 500	(1 503)	12 500
Valeurs nettes	93 737	1 316	-	95 052	5 382	(3 598)	96 837	574 601	(8 280)	663 159

Les immobilisations financières au 30/04/2015 sont principalement constituées d'une créance rattachée à la participation détenue dans la filiale SCI AGL IMMOBILIER pour un montant de 541 380 €.

Les autres immobilisations financières représentent les titres de participation sur les filiales pour 76 675 € et les dépôts de garantie versés pour les locaux pour 40 672 €.

La provision figurant au 30/04/2015 pour 2 500 € correspond à la provision à 100 % sur les titres de la filiale AGL PRODUCTION qui a cessé son activité en avril 2015.

Au 30 avril 2015, la caution des anciens locaux a été dépréciée à hauteur de 10 000 € compte-tenu de son probable non-recouvrement.

Les créances financières ont des échéances à plus d'un an.

5.13 Stocks et en-cours

En euros	Montant brut	Dépréciation	30/04/2013	Montant brut	Dépréciation	30/04/2014	Montant brut	Dépréciation	30/04/2015
Stock de mat.premières			-			-	86 051		86 051
Stock de marchandises	1 852 017	(33 865)	1 818 152	3 032 142	(17 426)	3 014 715	5 267 993	(49 872)	5 218 121
Valeurs nettes	1 852 017	(33 865)	1 818 152	3 032 142	(17 426)	3 014 715	5 354 044	(49 872)	5 304 172

5.14 Clients et comptes rattachés

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015
Valeurs brutes	366 788	-	-	366 788
Provison pour dépréciation	-	-	-	-
Valeurs nettes	366 788	-	-	366 788

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2014
Valeurs brutes	421 758	-	-	421 758
Provison pour dépréciation	(2 355)	-	-	(2 355)
Valeurs nettes	419 403	-	-	419 403

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2013
Valeurs brutes	216 406	-	-	216 406
Provison pour dépréciation	(5 752)	-	-	(5 752)
Valeurs nettes	210 653	-	-	210 653

La diminution du poste client au 30 avril 2015 par rapport au 30 avril 2014 s'explique ainsi : au cours des exercices antérieurs la société offrait à ses clients la possibilité de payer leurs achats en trois fois sans frais. Dorénavant elle encaisse la totalité de la commande comptant et c'est un prestataire bancaire qui porte le risque du paiement en trois fois sans frais.

5.15 Autres créances et comptes de régularisation

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015
Valeurs brutes				
Créances sociales et fiscales	391 757	-	-	391 757
Débiteurs divers	166 817	-	-	166 817
Créances fiscales crédit impôt compétitivité	43 073	-	-	43 073
Charges constatées d'avance	80 692	-	-	80 692
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Provisions	-101 824	-	-	-101 824
Valeurs nettes	581 317	-	-	581 317
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2014
Valeurs brutes				
Créances sociales et fiscales	117 385	-	-	117 385
Débiteurs divers	161 645	-	-	161 645
Créances fiscales crédit impôt compétitivité	23 416	-	-	23 416
Charges constatées d'avance	16 845	-	-	16 845
Ecart de conversion actif	866	-	-	866
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	320 158	-	-	320 158
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2013
Valeurs brutes				
Créances sociales et fiscales	114 151	-	-	114 151
Débiteurs divers	89 708	-	-	89 708
Créances fiscales crédit impôt compétitivité	3 576	-	-	3 576
Charges constatées d'avance	20 582	-	-	20 582
Ecart de conversion actif	1 256	-	-	1 256
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	229 273	-	-	229 273

Au 30 avril 2015, une provision sur la créance détenue sur la filiale AGL PRODUCTION de 101 824 € a été comptabilisée.

5.16 Composition du capital social

Composition du capital social	Au début	Créées	Remboursées	En fin
valeur nominale 10,00 euros				
Au 30/04/2013				
Actions	19678	7 685	-	27 363
Au 30/04/2014				
Actions	27363	1 487	-	28 850
Au 30/04/2015				
Actions	28 850	744	-	29 594

5.17 Provisions pour risques et charges

En euros	30/04/2013	Dotations	Reprises	30/04/2014	Dotations	Reprises	30/04/2015
Provisions pour pertes de change	1 256	866	1 256	866	0	866	0
Provisions pour litige Affaire Paulin	0	0	0	0	35 000	0	35 000
Provision garantie clients	0	0	0	0	10 000	0	10 000
Provision pour impôts filiale Chinoise	0	0	0	0	25 000	0	25 000
Provision points de fidélité	0	0	0	0	23 000	0	23 000
Provision bons de réduction	0	0	0	0	8 000	0	8 000
Provisions pour risques et charges	1 256	866	1 256	866	101 000	866	101 000

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- Provision pour le litige sur l'affaire Paulin pour 35 000 €
- Provision pour risque fiscal sur la filiale chinoise pour 25 000 €
- Provision pour points de fidélité pour un montant de 23 000 €
- Provision pour garantie donnée aux clients pour un montant de 10 000 €
- Provision pour bons de réduction pour un montant de 8 000 €

5.18 Emprunts et dettes financières

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	346 974	885 505	-	1 232 479
Dettes financières diverses (2)	68 461	-	-	68 461
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	415 435	885 505	-	1 300 941
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2014
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	233 508	791 762	-	1 025 269
Dettes financières diverses (2)	154 492	-	-	154 492
Concours bancaires courants	19	-	-	19
Emprunts et dettes financières	388 019	791 762	-	1 179 780
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2013
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	10 500	115 500	-	126 000
Dettes financières diverses (2)	50 253	-	-	50 253
Concours bancaires courants	46	-	-	46
Emprunts et dettes financières	60 798	115 500	-	176 298

(1) Les emprunts auprès des établissements de crédit sont composés de :

a. Un emprunt à taux zéro auprès d'OSEO, les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 126 000€,
- Versement : les fonds ont été mis à disposition en totalité en un seul versement le 16/02/2012.
- Taux annuel : 0%,

- Calendrier : la durée de l'emprunt comprend une période de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire, avec une première échéance, terme échu payable le 31/03/2014.

- Amortissement :

- linéaire en 12 remboursements trimestriels de 10 500 €,
- d'un montant égal, à terme échu, payable les fins des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre

de chaque année ; le premier le 31 mars 2014 et le dernier le 31 décembre 2016.

A la clôture de l'exercice au 30/04/2015, le montant de cet emprunt figure pour 73 500 €.

L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

b. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 500 000€,
- Objet : développement des stocks de marchandises de l'enseigne MILIBOO
- Versement des fonds le 05/11/2013
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 05 novembre 2013, le dernier le 05 octobre 2018,
- Taux annuel : 4,00 %

A la clôture de l'exercice au 30/04/2015, le montant de cet emprunt figure pour 360 478,17 €.

L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

c. Un emprunt auprès de la Banque Palatine. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 500 000€,
- Objet : Besoin en trésorerie pour le financement des stocks
- Versement des fonds le 10/10/2013
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 10 novembre 2013, le dernier le 10 octobre 2018,
- Taux annuel : 3 %

A la clôture de l'exercice au 30/04/2015, le montant de cet emprunt figure pour 357 783,50 €.

L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

d. Un emprunt auprès de la Banque Palatine. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 286 542,11€,
- Objet : Financement de travaux d'aménagement pour la boutique de Paris
- Versement des fonds le 19/11/2014
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 19 décembre 2014, le dernier le 19 novembre 2019,
- Taux annuel : 2,05 %

A la clôture de l'exercice au 30/04/2015, le montant de cet emprunt figure pour 263 768,43 €.

L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

e. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 80 000€,
- Objet : apport en compte courant d'associés de la SCI AGL IMMOBILIER pour le financement partiel des travaux de construction du siège social du Groupe AGL

- Versement des fonds le 05/12/2014

- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 05 janvier 2015, le dernier le 05 décembre 2019,
- Taux annuel : 1,80 %

A la clôture de l'exercice au 30/04/2015, le montant de cet emprunt figure pour 74 890,63 €.

L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

f. Un emprunt auprès de la Banque Palatine. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 109 000€,
- Objet : Financement du matériel informatique et high tech de la boutique parisienne
- Versement des fonds le 22/01/2015
- Durée : 3 ans,
- Remboursement : en 36 versements mensuels, le premier le 22 février 2015, le dernier le 22 janvier 2018,
- Taux annuel : 1,85 %

A la clôture de l'exercice au 30/04/2015, le montant de cet emprunt figure pour 100 145,76 €.

L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

(2) Les dettes financières diverses sont composées au 30/04/2015 :

- Compte courant Agl Hangzhou = 67 191,48 €
- Compte courant Guillaume Lachenal = 159,63 €
- Compte courant Aline Buscemi = 1 110,23 €

Les dettes financières diverses sont composées au 30/04/2014 :

- Compte courant Agl Hangzhou = 14.690,42 €
- Compte courant Fip Patrimoine = 136.000,00 €
- Compte courant Guillaume Lachenal = 2.235,66 €
- Compte courant Aline Buscemi = 1.566,10 €

Les dettes financières diverses sont composées au 30/04/2013 :

- Compte courant Agl Hangzhou = 43.813,42 €
- Compte courant Guillaume Lachenal = 4.633,47 €
- Compte courant Aline Buscemi = 1.805,70 €

5.19 Fournisseurs et comptes rattachés

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	2 300 169	-	-	2 300 169
Valeurs nettes	2 300 169	0	-	2 300 169
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	1 119 763	-	-	1 119 763
Valeurs nettes	1 119 763	-	-	1 119 763
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	1 137 464	-	-	1 137 464
Valeurs nettes	1 137 464	-	-	1 137 464

La variation à la hausse du poste fournisseurs s'explique par des achats beaucoup plus importants compte tenu de l'augmentation de chiffre d'affaires d'environ 40 % sur la dernière année.

5.20 Autres dettes et comptes de régularisation

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015
Personnel et comptes rattachés	150 907	-	-	150 907
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 282	-	-	87 282
Etat	451 784	-	-	451 784
Clients avances et avoirs à établir	298 475	-	-	298 475
Valeurs nettes	968 448	-	-	968 448
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2014
Personnel et comptes rattachés	53 260	-	-	53 260
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 639	-	-	68 639
Etat	197 011	-	-	197 011
Clients avances et avoirs à établir	210 177	-	-	210 177
Valeurs nettes	529 087	-	-	529 087
En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2013
Personnel et comptes rattachés	101 080	-	-	101 080
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 124	-	-	58 124
Etat	87 158	-	-	87 158
Clients avances et avoirs à établir	213 969	-	-	213 969
Valeurs nettes	460 331	-	-	460 331

5.21 Produits à recevoir

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés	90 299	16 536	19 583
Autres créances	57 676	54 449	15 223
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Total produits à recevoir	147 975	70 985	34 806

5.22 Charges à payer

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 913	2 035	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 599	256 685	175 492
Dettes fiscales et sociales	137 962	108 162	88 813
Autre dettes	7 182	3 247	38 820
Total charges à payer	414 656	370 129	303 125

5.23 Charges constatées d'avance

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Charges d'exploitation	80 692	16 845	20 582
Total charges constatées d'avance	80 692	16 845	20 582

5.24 Engagements hors bilan

5.24.1 Immobilisations financées en crédit-bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées en charge en respect du Plan Comptable Générale français. Sont mentionnées dans l'annexe comptable aux comptes annuels, les engagements hors bilan :

- la valeur des biens en crédit-bail au moment de la signature du contrat,
- le montant des redevances (loyers) afférentes à l'exercice,
- le montant cumulé des redevances (loyers) des exercices précédents,
- l'évaluation, à la date de clôture du bilan :
 - des redevances restant à payer,
 - Et le prix d'achat résiduel des biens en crédit-bail

En euros	Valeur à l'origine	Redevances payées		Redevances restant à payer			V Rachat Total
		Exercice 2015	Cumulées	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Matériel et outillage							
<i>Plateau de coupe</i>	27 506	7 303	7 303	7 614	15 863		23 477 1
<i>Scanner</i>	32 397	8 544	8 544	8 968	18 360		27 328 1
<i>Système de climatisation</i>	54 447	809	809	14 166	56 665		70 831 544
Matériel de transport							
<i>Fourgon Mercedes Benz</i>	16 500	1 904	1 904	4 570	11 806		16 376 165
Totaux	130 850	18 560	18 560	35 318	102 694	-	138 012 711

5.24.2 Engagements en matière de location immobilière

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements donnés en matière de location immobilière :

En euros	Loyers payés		Loyers restant à payer			Total
	Exercice 2015	Cumulés	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Matériel et outillage						
<i>Siège Social</i>	27 675	27 675	221 400	1 107 000	1 300 725	2 656 800
<i>Boutique</i>	86 811	86 811	160 000	800 000	553 189	1 600 000
<i>Appartement</i>	9 000	9 000	9 000			18 000
<i>Parking</i>	1 333	1 333	667			2 000
Totaux	124 820	124 820	391 067	1 907 000	1 853 914	4 276 800

5.24.2.1 Siège social

Bail commercial entre la SCI AGL IMMOBILIER et la SA AGL IMPORT

Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux

17 rue Mira – 74650 CHAVANOD

Durée : Du 16 mars 2015 au 15 mars 2027 (12 ans)

Montant du loyer annuel : 221 400 € hors taxes et hors charges

Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/04/2016. Indice de base : 4 T 2014 (108.47)

5.24.2.2 Boutique Paris

Bail commercial entre la SCI GENERALI REAUMUR et la SA AGL IMPORT

Bâtiment à usage commercial

100 rue Réaumur – 75002 PARIS

Durée : Du 01 juin 2014 au 31 mai 2024 (10 ans)

Montant du loyer annuel : 160 000 € hors taxes et hors charges

Dépôt de garantie : 40 000 € (3 mois de loyers)

Indexation : Réévaluation au 01/06 de chaque année et pour la première fois le 01/06/2015. Indice de base ICC: 3 T 2013 (1612)

5.24.2.3 Appartement

Bail de locaux meublés entre Mme Lauréna HUYGHUES DESPOINTES et la SA AGL IMPORT

Appartement meublé

46 rue Chapon 75003 PARIS

Durée : Du 01/11/2014 AU 31/10/2015 (1 an renouvelable par tacite reconduction)

Montant du loyer annuel: 18 000 €

Dépôt de garantie : 3 000 €

Indexation : Réévaluation au 01/11 de chaque année et pour la première fois le 01/11/2015. Indice de référence des loyers: 3 T 2014 (125.24)

5.24.2.4 Garage

Bail entre la SCI GENERALI REAUMUR et la SA AGL IMPORT

2 emplacements à usage de stationnement pour véhicules

100 rue Réaumur – 75002 PARIS

Durée : Du 03/09/2014 AU 02/09/2015 (1 an renouvelable par tacite reconduction)

Montant du loyer annuel: 2 000 € hors taxes

Dépôt de garantie : 300 €

5.24.3 Engagements CREDOC

En euros	30/04/2015
Engagements hors bilan Banque Européenne Crédit Mutuel	314 469,67 USD
Credoc import à vue échéance 26/05/2015	19 981,50 USD
Credoc import à terme échéance 21/05/2015	70 645,75 USD
Credoc import à vue échéance 30/04/2015	21 440,00 USD
Credoc import à vue échéance 11/05/2015	1 070,00 USD
Credoc import à terme échéance 21/05/2015	36 377,25 USD
Credoc import à vue échéance 30/04/2015	6 992,90 USD
Credoc import à vue échéance 30/04/2015	1 644,25 USD
Credoc import à vue échéance 02/05/2015	3 575,87 USD
Credoc import à vue échéance 30/05/2015	15 580,00 USD
Credoc import à vue échéance 01/05/2015	70 576,80 USD
Credoc import à vue échéance 21/05/2015	13 174,35 USD
Credoc import à vue échéance 12/06/2015	51 143,40 USD
Credoc import à vue échéance 13/05/2015	1 163,60 USD
Credoc import à vue échéance 09/05/2015	1 104,00 USD
Engagements hors bilan Banque Palatine	139 698,51 USD
Credoc import à vue	139 698,51 USD
TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN	454 168,18 USD

5.24.4 Engagements de retraite

La provision pour départ en retraite n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat. Le montant de l'engagement hors bilan s'élève au :

- au 30/04/2015 à 90 587 € (charges sociales comprises).
- au 30/04/2014 à 55 544 € (charges sociales comprises)
- au 30/04/2013 à 44 679 € (charges sociales comprises).

5.24.5 Covenants

Certains emprunts sont assortis de clauses par lesquelles la société s'engage à respecter certains ratios appelés « covenants ». En cas de non-respect de ces ratios, la dette devient immédiatement exigible.

En l'absence de renégociation entre la date de clôture et celle de l'arrêt des comptes, la dette est exigible de plein droit à la date de clôture et à la date d'arrêt des comptes.

➤ Covenants Banque Palatine emprunt 500 K€ du 10/11/2013 :

- Maintien de la Situation Nette de l'Emprunteur à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 30/04/2013. Par situation nette, il faut entendre le total des Capitaux Propres après déduction des intérêts minoritaires, et après affectation des résultats. **Ce ratio est respecté.**
- Maintien du rapport fonds propres et quasi fonds propres sur l'endettement total à moyen et long terme à un niveau supérieur ou égal à 1. **Ce ratio est respecté.**
- Maintien du rapport Endettement ajusté sur situation nette inférieur ou égal à 2. **Ce ratio est respecté.**

Dans les divers cas ci-dessus énoncés, la créance de la banque deviendra exigible, de plein droit, 8 jours après mise en demeure faite par lettre recommandée adressée à l'emprunteur avec demande d'avis de réception, sans qu'il soit besoin d'autres formalités, et notamment de faire prononcer en justice la déchéance du terme.

➤ Covenants Banque Européenne du Crédit Mutuel emprunt 80 K€ du 05/12/2014 :

- Engagement à ce que le ratio Dette financière nette / Excédent brut d'exploitation ne soit pas supérieur à 3 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. Au 30 avril 2015, ce **ratio n'est pas respecté**, toutefois un waiver a été obtenu de la part des créanciers.
- Engagement à ce que le ratio Dette financière nette / fonds propres ne soit pas supérieur à 1 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. ***Ce ratio est respecté.***
- Engagement à maintenir un contrôle majoritaire direct ou indirect au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, de la société SCI AGL IMMOBILIER (SCI au capital de 3 000 euros). ***Cet engagement est respecté.***
- Exigibilité immédiate si cessation de la détention directe ou indirecte à plus de 30% par Monsieur Guillaume LACHENAL et Madame Aline BUSCEMI du capital social et des droits de vote de l'emprunteur. ***Cet engagement est respecté.***

A défaut de respect des engagements et le cas échéant des ratios ci-dessus, le prêteur sera en droit de prononcer l'exigibilité anticipée dans les conditions prévues à l'article exigibilité immédiate des conditions générales du crédit.

➤ Covenants Banque Européenne du Crédit Mutuel emprunt 500 K€ du 05/11/2013 :

- Engagement à ce que le ratio dette financière nette / excédent brut d'exploitation ne soit pas supérieur à 3 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. Au 30 avril 2015, ce **ratio n'est pas respecté**, toutefois un waiver a été obtenu de la part des créanciers.
- Engagement à ce que le ratio dette financière nette / fonds propres ne soit pas supérieur à 1 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. ***Ce ratio est respecté.***
- Engagement des actionnaires Guillaume LACHENAL et Aline BUSCEMI par signature à ne pas diminuer leur pourcentage de détention de l'emprunteur à moins de 30% des droits de vote et du capital jusqu'à parfait remboursement du crédit. ***Ce ratio est respecté.***

A défaut de respect des engagements et le cas échéant des ratios ci-dessus, le prêteur sera en droit de prononcer l'exigibilité anticipée dans les conditions prévues à l'article exigibilité immédiate des conditions générales du crédit.

Dans le cas où, pour un exercice donné, l'emprunteur ne respecterait pas le ou un des ratios convenu dans les présentes, l'emprunteur sera redevable envers le prêteur d'une indemnité s'élevant à 0,15% du montant autorisé du crédit à la date de la constatation par le prêteur de non-respect. Cette pénalité sera due quelle que soit la décision du prêteur sur le prononcé de l'exigibilité immédiate du crédit.

5.24.6 Dettes garanties par des suretés réelles

- Emprunt Banque Palatine 500 K€.
 - o Montant initial de cette garantie = 600 K€.
 - o Montant restant 357 783.50 €.
 - o Date fin échéance garantie : 05/10/2018
 - o Nature de la sureté réelle : Gager sur stocks avec dépossession à hauteur de 600 000 € par l'intermédiaire d'Eurogage
- Emprunt BECM 500 K€.
 - o Montant initial de cette garantie = 500 K€.
 - o Montant restant 360 478 €.
 - o Date fin échéance garantie : 05/10/2018

⁴⁹ A fin avril 2015, la Société ne respectait pas un de ces covenant (Dette financière nette / EBE <3) mais avait obtenu un accord de principe de la part de ses créanciers de non exigibilité anticipée, et a depuis signé waiver avec ces derniers

5.24.7 SWAP de change

Le 24 avril 2015, la société a souscrit à un SWAP de change auprès de la BECM ayant les caractéristiques suivantes :

Date de souscription	Date de maturité	Description de l'opération	Devises	Nominal	Taux	Valeur de marché (euros)
27/04/2015	28/07/2015	Vente / achat	EUR / USD	349 168,42 / 380 000	1,0883	-10 711,98

5.24.8 Abandon de compte courant

- Abandon du compte courant AGL IMPORT chez MILIBOUTIQUE avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 1 883 €.

Abandon du compte courant AGL IMPORT chez SCI AGL IMMOBILIER avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 34 000 €

5.25 Autres informations

5.25.1 Rémunération des mandataires sociaux

La société ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

5.25.2 Ventilation de l'effectif

La ventilation de l'effectif moyen se décline comme suit :

En unités	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Cadres	8	7	6
Non Cadres	24	19	15
Apprentis	3	2	2
Effectifs	35	28	23

5.25.3 Entreprises liées

Eléments concernant les entreprises liées	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
Au bilan			
+ actif - passif			
Comptes courants associés	(1 270)	(154 492)	(50 253)
Comptes courants filiales	(67 191)		
Comptes courants filiales	101 824	38 659	10 515
Provision comptes courants filiales	(101 824)		
Fournisseurs MILIBOUTIQUE	(13 375)		
Au compte de résultat			
+ produits - charges			
Charges financières	(2 500)		(22 397)
Produits financiers	12 161		

5.25.4 Honoraires CAC

En euros	30/04/2015	30/04/2014	30/04/2013
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 000	8 219	9 177
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	-	-

5.25.5 Filiales

Filiales et participations (en euro)		Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances reçus	Prêts et avances consenties	Cautions et avais	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	
Au 30/04/2015											
Filiales (≥ 50 % du capital détenu)											
Dénomination	Adresse	2 000	2 000	-	-	-	1 170	100,00	8 798	711	
Sas Milliboutique	Rue Alsace - 17, rue Mira - 74650 CHAVANOD	2 500	-	-	-	-	(112 101)	100,00	74 533	(117 083)	
Sarl Agj production	Rue Alsace - 17, rue Mira - 74650 CHAVANOD	70 175	70 175	67 191	-	-	70 175	100,00	422 805	-	
Agj Hangzhou Import Ltd	Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building No.250 Zhonghe Zhong Road, Shanghai District Hangzhou, Zhejiang, China										
Sol Agj Immobilier	Rue Alsace - 17, rue Mira - 74650 CHAVANOD	2 000	2 000	-	541 380	-	2 442	66,67	27 675	(558)	
Au 30/04/2014											
Filiales (≥ 50 % du capital détenu)											
Sas Milliboutique	Zone Industrielle - 33M route des Vignes - 74370 PRINGY	2 000	2 000	-	643	-	1 099	100,00	2 276	(65)	
Sarl Agj production	Zone Industrielle - 33M route des Vignes - 74370 PRINGY	2 500	2 500	-	30 840	-	4 982	100,00	136 000	2 337	
Agj Hangzhou	Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building No.250 Zhonghe Zhong Road, Shanghai District Hangzhou, Zhejiang, China	70 175	70 175	14 690	-	-	70 175	100,00	200 511	-	
Sol Agj Immobilier	Zone Industrielle - 33M route des Vignes - 74370 PRINGY	2 000	2 000	-	27 819	-	-	66,67	-	-	
Au 30/04/2013											
Filiales (≥ 50 % du capital détenu)											
Sas Milliboutique	Zone Industrielle - 33M route des Vignes - 74370 PRINGY	2 000	2 000	-	643	-	1 114	100,00	1 476	-	
Sarl Agj production	Zone Industrielle - 33M route des Vignes - 74370 PRINGY	2 500	2 500	-	30 515	-	2 946	100,00	60 000	(119)	
Agj Hangzhou	Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building No.250 Zhonghe Zhong Road, Shanghai District Hangzhou, Zhejiang, China	70 175	70 175	43 813	-	-	70 175	100,00	228 944	-	

19.2 Informations financière pro forma

Non applicable.

19.3 États Financiers

Non applicable (pas de comptes consolidés).

19.4 Rapport des commissaires aux comptes

AUDIT ET FINANCE

ERNST & YOUNG Audit

AGL Import

Exercices clos les 30 avril 2013, 2014 et 2015

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AUDIT ET FINANCE
4, rue du Bulloz
74940 Annecy-Le-Vieux
S.A.R.L. au capital de € 7.622,45

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Chambéry

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AGL Import

Exercices clos les 30 avril 2013, 2014 et 2015

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AGL Import et en application du règlement (CE) n° 809/2004 dans le cadre du projet d'une offre au public et d'une admission de titres de capital à la négociation sur le marché Alternext de Paris, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société AGL Import relatifs aux exercices clos les 30 avril 2013, 2014 et 2015 établis pour les besoins du prospectus et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels établis pour les besoins du prospectus présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la société aux 30 avril 2013, 2014 et 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour chacun des exercices clos à ces dates.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose la situation financière de la société au 30 avril 2015 ainsi que les mesures permettant à la société de couvrir ses besoins de trésorerie.

Annecy-Le-Vieux et Paris-La Défense, le 27 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT ET FINANCE



Daniel Laguna

ERNST & YOUNG Audit



Cédric Garcia

19.5 Date de la dernière information financière

La clôture des comptes annuels au 30 avril 2015 est la dernière information financière de la Société. Les informations sur les comptes annuels sont détaillées en section 20.1 du présent document de base.

19.6 Informations financières intermédiaires

Non applicable.

19.7 Politique de distribution des dividendes

Depuis sa création la Société n'a pas distribué de dividende.

Compte tenu du stade de développement de la Société, il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

19.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date d'enregistrement du document de base, la Société n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société à l'exception d'un litige lié à la copie d'un design et d'un litige lié au piratage de son système informatique de comptabilité, dont les résumés figurent ci-après

La Société est accusée d'avoir contrefait le modèle du designer Paulin, ce litige est en cours de traitement amiable. La Société a d'ores et déjà provisionné 35 000 € pour anticiper le versement d'indemnités.

Au cours de l'été 2015 la Société a dû faire face à un piratage de son système informatique, un virement de 412 500 € a été initié à l'insu de la Société. Cependant grâce à la réaction rapide des équipes, les sommes ont pu être bloquées par le FUI (Fonds Unique Interministériel) dans une banque en Lettonie sur un compte séquestré par la justice. La Société devrait ainsi pouvoir récupérer ces sommes dans un délai estimé à 12-24 mois, et a engagé une procédure dans ce sens. Il est précisé que la justice lettone est en attente d'une décision de la justice française, qui a également été saisie, mentionnant que la Société a bien été victime d'une fraude informatique. Depuis de nouveaux processus ont été mis en place pour se prévenir de la survenance d'un tel événement, qui reposent essentiellement sur des doubles signatures électroniques (personnes habilitées en fonction des montants concernées) et confirmation sur le portable du Président directeur général (en fonction des montants), personnes habilitées pour les virements électroniques (en fonction des montants), et refus des demandes de virement réalisées sur support papier.

Début 2015, la Société a procédé au recrutement d'une personne pour occuper le poste de Directeur financier. Au bout de quelques mois, il a été décidé de mettre fin à sa période d'essai. La personne concernée ayant quitté un contrat à durée indéterminée pour ce poste a lancé une procédure aux prud'hommes. Le litige a été réglé à l'amiable, les deux parties s'étant entendues sur une indemnisation d'environ 2,5 mois de salaires (de l'ordre de 10 000 €).

19.9 Changement significatif de la situation financière ou commercial

En juin 2015, la Société a procédé à une levée de fonds de 750 K€ sous forme d'obligations convertibles en actions souscrites par les actionnaires historiques (65% par Auriga Partners, 20% par Sigma Gestion et 15% par Naxicap Partners) : émission de 750 000 obligations de 1 € de nominal, échéance décembre 2017 rémunérée au taux de 4% avec un prix de souscription de 4,35 €, soit la possibilité de créer 172 413 actions à l'échéance. En cas de survenue d'un événement de liquidité avant l'échéance les obligations pourront être converties dans les mêmes conditions que cet événement.

Le piratage informatique subit durant l'été a conduit à une sortie de cash pour la Société, qui ne devrait pas recouvrir cette somme avant la fin de l'exercice qui se clôturera en avril 2016.

Mise à part ces événements, il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 30 avril 2015.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

20.1 Capital social

20.1.1 Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social de la Société s'élève à 295 940,00 € divisé en 2 959 400 actions de 0,10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont :

- un million vingt et un mille huit cents (1.021.800) actions ordinaires, et
- neuf cent quarante-six mille (946.000) actions de préférence de catégorie A (les "Actions A »), et
- neuf cent quatre-vingt-onze mille six cents (991.600) actions de préférence de catégorie B (les « Actions B »).

Les actionnaires titulaires d'Actions A et d'Actions B sont titulaires d'avantages particuliers découlant de la détention desdites Actions A et Actions B, auxquelles sont attachés les droits particuliers prévus aux présents statuts.

Il est précisé que conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2015 les Actions A et les Actions B seront converties en actions ordinaires lors de l'admission aux négociations sur Alternext des actions de la Société (tel que décrit au paragraphe 18.1 du document de base).

20.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

20.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

À la date du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2015 a conféré au Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Alternext au plus tard le 30 juin 2016, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation a été consentie pour une période de dix-huit mois.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue:

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MILIBOO, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF, ou « favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues, notamment les décisions de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 22 mars 2005 et 1er octobre 2008, et conforme à la charte de déontologie AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 octobre 2015 dans sa 25^{ème} résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 300% du prix de la première cotation de l'action de la Société.

En conséquence de l'objectif d'annulation, ladite Assemblée Générale a également autorisé le Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Alternext au plus tard le 30 juin 2016, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 24 mois.

20.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

20.1.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et bons de souscription en actions (BSA)

Néant.

20.1.4.2 Obligations convertibles en actions (OCA)

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 a procédé à l'émission de 750.000 obligations convertibles (les OCA2015) avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les proportions ci-après :

AURIGAVENTURES III	490.929 OCA2015
FIP MIDI ALPES	8.671 OCA2015
FIP NAXICAP REGIONS 2011	11.690 OCA2015
FIP SG MIDI ALPES	14.206 OCA2015
FIP REGIONS SUD	6.193 OCA2015
FIP AXE SUD 2	10.180 OCA2015
FIP SG AXE SUD 2	42.811 OCA2015
SCR BANQUE POPULAIRE CREATION	19.199 OCA2015
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE 2	85.481 OCA2015
FIP RENDEMENT BIEN ETRE	60.640 OCA2015

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire figurent ci-dessous :

	OCA₂₀₁₅
Date d'Assemblée ayant décidé l'émission	2 juin 2015
Montant en euros de l'emprunt obligataire convertible	750 000 €
Nombre d'OC dont l'émission a été décidée :	750 000
Dont OC détenues par les mandataires sociaux	730 801
Prix d'émission d'une OCA ₂₀₁₅	1 €
Taux d'intérêt des OCA ₂₀₁₅	4%
Date d'échéance des OCA ₂₀₁₅	31 décembre 2017 ou survenance d'un Evènement de Valorisation*
Modalités de conversion en cas d'admission des actions sur Alternext	Les OCA ₂₀₁₅ seront obligatoirement converties en actions ordinaires lors de l'admission des actions de la Société sur Alternext, en un nombre d'actions calculé en divisant le prix d'émission d'une OCA ₂₀₁₅ (soit 1 €) par le prix de l'action retenue dans le cadre de l'introduction en bourse.**

* « Evènement de Valorisation » signifie : (i) liquidation de la Société ; (ii) augmentation de capital ; (iii) cession d'un nombre d'actions représentant 50 % ou plus du capital de la Société, portant des actions de chaque catégorie (A, B et ordinaires) proportionnellement à la quotité de capital représentée par chacune d'elles ; (iv) fusion ou apport d'actions de la Société, à l'issue desquels les actions émises en échange des actions de la Société représenteraient, selon le cas, moins de la moitié des actions représentatives du capital de l'absorbante de la société bénéficiaire de l'apport ; (v) transfert d'une fraction substantielle des éléments d'actifs incorporels de la Société, ou toute opération équivalente, suivi d'une mise en distribution par tous moyens prélevée sur le prix en numéraire ou la contrepartie reçu(e) par la Société ; (vi) la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé de l'Union Européenne, sur le marché Alternext, ou sur le Nasdaq National Market ou le New York Stock Exchange aux Etats-Unis d'Amérique.

** La signature par le Conseil d'administration d'un avenant n°1 au contrat d'émission des OCA₂₀₁₅ conclu le 2 juin 2015 a été approuvée par l'Assemblée Générale des porteurs d'OCA₂₀₁₅ et autorisée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 29 octobre 2015. Il a notamment pour objet de créer une obligation de conversion des OCA₂₀₁₅ en actions ordinaires en cas de cotation des actions de la Société sur Alternext (cf. §18.1 du présent document de base). Dans la mesure où le prix qui sera retenu dans le cadre de l'introduction en bourse n'est pas connu à la date du présent document de base, le nombre d'actions résultant de la conversion des OCA₂₀₁₅ ne peut être indiqué et sera précisé dans la note d'opération.

20.1.4.3 Plan de stocks options

Néant.

20.1.4.4 Attributions gratuites d'actions

Néant.

20.1.4.5 Synthèse des instruments dilutifs

A la date d'enregistrement du présent document de base, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, ne peut être calculé puisque la formule permettant de déterminer la parité de conversion est fondée sur le prix de la première cotation de l'action de la Société aux négociations sur Alternext. Il est donc impossible d'appréhender et d'anticiper l'effet dilutif final qui résultera de la conversion de ces obligations en actions.

20.1.5 Capital autorisé

A la date d'enregistrement du présent document de base, le conseil d'administration ne dispose pas délégation ni d'autorisation financière.

L'assemblée générale mixte du 29 octobre 2015 a consenti au conseil d'administration les délégations et autorisations mentionnées dans le tableau ci-après :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public en prévision de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext – Clause d'extension (10 ^{ème} résolution)	26 mois	350 000€ <i>Plafond indépendant</i> Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Autorisation d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext (11 ^{ème} résolution)	30 jours à compter de la clôture de l'augmentation de capital prévue à la 10 ^{ème} résolution	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE (12 ^{ème} résolution)	26 mois	3% du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de l'augmentation de capital <i>Plafond indépendant</i>
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (13 ^{ème} résolution)	26 mois	5 M€ <i>Plafond Indépendant</i>
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription – Clause d'extension * Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (18 ^{ème} résolution)	26 mois	Pour les actions : 200 000 € <i>Plafond indépendant</i> Pour les titres de créances : 10 M€ <i>Plafond indépendant</i> Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public – Clause d'extension * Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (19 ^{ème} résolution)	26 mois	Pour les actions : 100 000 €** Et dans la limite de 20% du capital par an Pour les titres de créances : 10 M€*** Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé – Clause d'extension * Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (20 ^{ème} résolution)	26 mois	Pour les actions : 100 000 €** Pour les titres de créances : 10 M€*** Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires* (21 ^{ème} résolution)	30 jours à compter de la clôture de l'augmentation de capital prévue à la 18 ^{ème} , 19 ^{ème} ou 20 ^{ème} résolutions	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées* (22 ^{ème} résolution)	38 mois	4% du capital social existant au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration <i>Plafond indépendant</i>
Autorisation en vue d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes* (23 ^{ème} résolution)	18 mois	6% du capital au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration ****
Autorisation en vue d'émettre des BSPCE avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes* (24 ^{ème} résolution)	18 mois	6% du capital au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration ****
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions* (8 ^{ème} résolution)	18 mois	10% du nombre d'actions composant le capital social
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions* (25 ^{ème} résolution)	24 mois	Dans la limite de 10% du capital sur une période de 24 mois

* Sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext au plus tard le 30 juin 2016.

** Plafonds communs : le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu des 19^{ème} et 20^{ème} résolutions ne pourra être supérieur à 100.000 €.

*** Plafonds communs : le montant nominal des titres de créances sur la Société pouvant être émis en vertu des 19^{ème} et 20^{ème} résolutions ne pourra être supérieur à 10 M€.

**** Plafonds communs (23^{ème} et 24^{ème} résolutions) : 6 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

20.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune option, ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option, sur le capital de la Société, à l'exception des pactes signés entre les actionnaires de la Société qui deviendront caducs à la date de l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext à Paris.

20.1.7 Historique du capital social

20.1.7.1 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices.

Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises ou annulées	Montant nominal	Prime d'émission ou d'apport	Prix d'émission	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale
30.04.2013	Augmentation de capital par apport en numéraire (émission d'actions de préférence de catégorie B)	7 685	76 850 €	3 023 816,95 €	403,47 €	273 630 €	27 363	10 €
04.10.2013	Augmentation de capital (exercice des BSA B)	1 487	14 870 €	585 089,89 €	403,47 €	288 500 €	28 850	10 €
30.01.2015	Augmentation de capital (exercice des BSA B)	744	7 440 €	292 741,68 €	403,47 €	295 940 €	29 594	10 €
02.06.2015	Division du nominal par 100	n/a	n/a	n/a	n/a	295 940 €	2 959 400	0,10 €

20.1.7.2 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

	Situation au 30 avril 2013			
	Nombre d'actions			% du capital et des droits de vote
	Ordinaires	Actions A	Actions B	
G. Lachenal	5 100	-	-	18,64%
A. Buscemi	4 900	-	-	17,91%
Total fondateurs	10 000	-	-	36,55%
Auriga Partners ⁽¹⁾	-	9 460	2 479	43,63%
SIGMA Gestion ⁽²⁾	-	-	2 784	10,17%
NAXICAP Partners ⁽³⁾	-	-	2 422	8,85%
Total mandataires sociaux (hors fondateurs)	-	9 460	7 685	62,65%
Salariés	218	-	-	0,80%
TOTAL		27 363		100%

	Situation au 30 avril 2014			
	Nombre d'actions			% du capital et des droits de vote
	Ordinaires	Actions A	Actions B	
G. Lachenal	5 105	-	-	17,69%
A. Buscemi	4 905	-	-	17%
Total fondateurs	10 010	-	-	34,69%
Auriga Partners ⁽¹⁾	-	9 460	2 479	41,38%
SIGMA Gestion ⁽²⁾	-	-	3 775	13,08%
NAXICAP Partners ⁽³⁾	-	-	2 918	10,11%
Total mandataires sociaux (hors fondateurs)	-	9 460	9 172	64,58%
Salariés	208	-	-	0,72%
TOTAL		28 850		100%

	Situation au 30 avril 2015			
	Nombre d'actions			% du capital et des droits de vote
	Ordinaires	Actions A	Actions B	
G. Lachenal	5 110	-	-	17,27%
A. Buscemi	4 910	-	-	16,59%
Total fondateurs	10 020	-	-	33,86%
Auriga Partners ⁽¹⁾	-	9 460	3 223	42,86%
SIGMA Gestion ⁽²⁾	-	-	3 775	12,76%
NAXICAP Partners ⁽³⁾	-	-	2 918	9,86%
Total mandataires sociaux (hors fondateurs)	-	9 460	9 916	65,47%
Salariés	198	-	-	0,67%
TOTAL		29 594		100%

(1) Au travers du fonds FPCI Auriga Ventures III.

(2) Au travers des fonds suivants : FIP PATRIMOINE BIEN-ETRE, FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0 et FIP PATRIMOINE BIEN-ETRE 2.

(3) Au travers des fonds suivants : FIP NAXICAP REGIONS 2011, FIP MIDI ALPES, FIP SG MIDI ALPES, FIP REGIONS SUD, FIP AXE SUD 2 et FIP SG AXE SUD 2 et la SCR Banque Populaire Création.

20.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Se reporter au tableau figurant à la section 18.1 du présent document de base.

20.2 Acte constitutif et statuts

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2015, pour certaines sous la condition suspensive non-rétroactive de l'admission des actions de la Société sur le marché d'Alternext à Paris.

20.2.1 Objet social

La Société a pour objet directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger :

- L'import et l'export de marchandises, la vente et la distribution au détail et en gros de tous types de biens non réglementés.
- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

20.2.2 Organes de direction et de surveillance

20.2.2.1 Fonctionnement du conseil d'administration et de la direction générale

20.2.2.1.1 Conseil d'administration

- Composition

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

- Présidence

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine, le cas échéant, sa rémunération.

Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 70 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

- Réunion du Conseil d'administration

Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par tous moyens de communication écrit dans un délai de huit (8) jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

- Pouvoirs du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

20.2.2.1.2 Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président et fixe la durée des fonctions du directeur général, laquelle ne peut excéder six (6) ans, lors de sa nomination. Ses fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle tenue dans l'année en cours de laquelle son mandat expire.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Toutefois, le Directeur général ne peut, sans avoir reçu l'autorisation préalable du Conseil d'administration, prendre les décisions suivantes :

- a) la définition et les modifications du budget annuel ; l'autorisation de tout engagement supérieur, en une ou plusieurs fois, à 10% du budget annuel et de tout investissement d'un montant unitaire supérieur à 250.000 euros ;

- b) la modification de l'orientation des activités de la Société ou de ses Filiales ;
- c) la mise en place de tous prêts ou emprunts (y compris obligataires), facilités de crédit, et plus généralement de tous engagements ou cautionnement, aval ou garantie d'un montant respectif unitaire supérieur à 250.000 euros, la signature de contrats de crédit- bail pour un montant excédant 250.000 euros ;
- d) l'octroi de toutes sûretés sur des actifs de la Société ou de ses Filiales ;
- e) la cession ou l'acquisition, par la Société ou l'une de ses Filiales, du fonds de commerce, et des droits de propriété industrielle et intellectuelle et des résultats de R&D ainsi que la concession de toutes licences sur lesdits droits, en dehors des concessions de licences consenties aux clients de la Société dans le cours normal de l'activité ;
- f) l'acquisition, la cession d'actifs (autres que ceux mentionnés au d)) de la Société ou de l'une de ses Filiales, d'une valeur unitaire supérieure à 250 .000 euros (hors taxes), non prévue au budget annuel ;
- g) la conclusion d'accord de partenariat avec une société industrielle du même secteur d'activité que celui de la Société ou de ses Filiales, et sortant du cours normal des affaires ;
- h) la constitution par la Société ou ses Filiales, de succursales, d'établissements secondaires, de bureaux ou de toutes entités, dotées ou non de la personnalité morale, dans lesquelles la Société ou l'une de ses Filiales détiendrait des droits ou titres (les « Entités »), non prévue au budget annuel ;
- i) l'acquisition et la cession de droits sociaux ou, plus généralement, de tous intérêts dans des Entités par la Société ou ses Filiales ;
- j) toute émission de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital ou des droits de vote de la Société ou des Filiales ;
- k) la détermination des conditions dans lesquelles seront consenties des options de souscription ou d'achat d'actions, des actions gratuites nouvelles ou existantes, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ou des bons de souscription d'actions de la Société au profit de ses salariés et/ou de ses mandataires sociaux dirigeants, et/ou des salariés et mandataires sociaux de toute(s) Filiale(s) de la Société, la modification de ces conditions, et la désignation des bénéficiaires desdites options, actions gratuites ou bons ;
- l) toute décision ou proposition de distribution de dividendes (y compris les acomptes sur dividendes) ou d'affectation de réserves (y compris toutes primes d'émission), toute décision ou proposition relative à la composition du capital (notamment réduction, amortissement, rachat d'actions, modification de la valeur nominale des actions, division ou regroupement des actions, création de catégories d'actions ou modification des droits attachés aux actions ou autres valeurs mobilières) ;
- m) toute décision de participation de la Société, ou de l'une de ses Filiales, à une opération de fusion, de scission, de restructuration, de dissolution, de liquidation, d'apport partiel d'actifs, de mise en location gérance ou de transfert de la propriété de son fonds de commerce ou d'actifs essentiels à son activité ;
- n) la décision de confier tout mandat ou mission en vue de l'admission des titres de la Société ou d'une Filiale aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation, organisé ou non, et toute décision en relation avec une telle opération ;
- o) la conclusion de toutes conventions entre la Société (ou l'une de ses Filiales), d'une part, avec un mandataire social de la Société (ou de l'une de ses Filiales), ou un actionnaire de la Société (ou de l'une de ses Filiales), directement ou indirectement, d'autre part.

Le terme « Filiale » désigne toute société dans laquelle la Société ou l'une de ses Filiales détient et/ou viendrait à détenir une fraction supérieure à 10% du capital.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions du directeur général s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration fixe, le cas échéant, la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués. Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

20.2.2.2 Collège des censeurs

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs Censeur(s), personnes physiques ou morales, afin de permettre à la Société de profiter de l'avis et des appuis de personnes n'appartenant pas audit conseil.

Le ou les Censeur(s) est (sont) désigné(s) par le Conseil d'administration, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, parmi ou en dehors des actionnaires.

Aucun censeur ne peut être administrateur de la Société. Au cas où un censeur serait nommé administrateur, le Conseil d'administration devra procéder le cas échéant à la nomination d'un nouveau censeur.

La décision de nomination indique la durée des fonctions des Censeurs, qui peuvent être nommés sans limitation de durée.

Tout Censeur peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un quelconque motif.

En cas de décès, empêchement permanent, démission ou révocation d'un Censeur, il est pourvu à son remplacement par le Conseil d'administration.

Les Censeurs ont pour mission d'étudier les questions que le Conseil, ou son Président, soumet, pour avis, à son examen et d'examiner la marche de la Société, de participer aux séances du Conseil d'administration pour donner un avis consultatif sans voix délibérative et chaque Censeur peut donner son propre avis indépendamment de celui des autres censeurs.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Les Censeurs recevront les mêmes informations que celles communiquées avant les réunions aux administrateurs en cette qualité et ils auront communication des procès-verbaux des réunions.

Les Censeurs peuvent percevoir un jeton de présence spécifique dont le montant est déterminé par le Conseil d'administration et s'impute sur l'enveloppe globale allouée par l'assemblée générale.

20.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

20.2.3.1 Formes de titres

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions et tous les autres titres émis par la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

20.2.3.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- lorsque l'usufruitier et/ou le nu-proprétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787B du Code Général des Impôts et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-proprétaire pour toutes les autres décisions ;
- dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la loi.

20.2.3.3 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

20.2.3.4 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

20.2.3.5 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

20.2.3.6 Titres au porteur identifiables

La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

20.2.3.7 Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer à la section 21.1.3 du présent document de base.

20.2.3.8 Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres. Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

20.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

20.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées Spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le conseil d'administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

20.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

20.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

20.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Les modifications du capital s'effectuent conformément à la réglementation en vigueur.

21. CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

21.1 Contrat d'agence commerciale exclusive

Un contrat d'agence commerciale exclusive a été conclu entre la Société et la société Miliboutique le 1^{er} septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Aux termes de ce contrat, la société Miliboutique s'engage à vendre en magasin les produits de la Société, pour le compte et au nom de cette dernière.

21.2 Contrats de partenariat Home by me

La Société a conclu un contrat de partenariat avec la société 3DVia en date du 9 octobre 2014 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation en respectant un préavis de trois mois.

Par ce contrat, 3DVia crée des éléments 3D à partir d'informations communiquées par la Société sur les meubles qu'elle commercialise puis les intègre sur la plateforme internet www.home.by.me.fr qui permet aux utilisateurs de créer un plan 3D de leur intérieur pour donner vie à leur projet d'aménagement.

En contrepartie de ce service, la Société verse à 3DVia 8% HT de la valeur totale de l'ensemble des achats.

21.3 Contrats de licence

La Société a acquis en date du 15 janvier 2014 une licence exclusive d'exploitation de Messieurs Louis ASPAR et Thomas MANDORLA sur le territoire de l'Union européenne sur le modèle français 20145841 déposée le 19 décembre 2014 intitulé « Meuble de rangement modulable ». Ce contrat a été conclu pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction sauf préavis de résiliation respectant un délai de six mois.

En contrepartie de cette licence, les concédants perçoivent une redevance de 7% du prix de vente HT sur le prix de vente du meuble concerné hors transport et emballage.

21.4 Contrats de cession de marque

Par contrat du 7 avril 2011, la Société a acquis pour 5 000 € de Monsieur Dominique DAVID :

- la marque française verbale « UP TO YOU » n° 3740088 déposée le 21 mai 2010 en classe 20 ;
- la marque française verbale « UP TO YOU » n° 3795799 déposée le 7 janvier 2011 en classes 11 et 14.

A noter que la garantie d'éviction n'a pas été exclue de sorte que le cédant garantit la Société contre toute revendications de tiers sur les marques cédées et ce dernier garantit également que la marque a bien été exploitée.

21.5 Contrat de droit à l'image

La Société a conclu un contrat de licence non exclusive sur l'utilisation du nom et/ou de l'image de M. POKORA avec la société Exsud en date du 27 octobre 2013 pour une durée de neuf mois. Ce contrat a ensuite été renouvelé pour un an par avenant du 24 juillet 2014, puis par avenant du 24 juillet 2015.

Ce contrat a pour objet de permettre à la Société de pouvoir commercialiser et promouvoir une collection de meubles conçus par la société Exsud sous la dénomination « Plugin – inspired By M. POKORA » et utiliser dans ce cadre le nom et/ou l'image de M. POKORA.

La société EXSUD garantit la Société contre tout recours de tiers ou de M. POKORA lié à l'utilisation du nom et/ou de l'image de ce dernier par la Société.

22. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

22.1 Désignation des experts

Néant.

22.2 Désignation des tiers

Néant.

23. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Parc Altaïs 17 Rue Mira 74650 Chavanod. Le présent document de base peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.miliboo-bourse.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.miliboo-bourse.com).

24. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société détient 67% du capital de la SCI AGL Immobilier, aux côtés de Guillaume Lachenal et Aline Buscemi-Lachenal. Cette structure porte les locaux du siège social de la Société, doté de capitaux propres de 2 442 € et d'une dette de 1 955 K€ à fin avril 2015 (dont 541 K€ d'avance en compte courant consenti par la Société). Le détail des filiales et participations est présenté dans la note 5.25.5 des annexes aux comptes présentés dans le chapitre 20 du présent document de base.